

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE CENTRALE
DE 1990 À NOS JOURS**

PAR
KABEYA MUDI WA MBUJI

Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts en histoire

Octobre 2007

© KABEYA MUDI WA MBUJI, 2007



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La politique française en Afrique centrale
de 1990 à nos jours

Présenté par
KABEYA MUDI WA MBUJI

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

LETOURNEAU, PAUL

Président rapporteur

SAMIR SAUL

Directeur de recherche

RABKIN, YAKOV

Membre du jury

16 AVR 2008

RÉSUMÉ

Notre travail, La politique française en Afrique centrale, traite de la nature et de l'évolution des relations entre la France et les pays d'Afrique centrale de 1990 à nos jours. Nous tentons d'expliquer les objectifs et les moyens mis en œuvre par la France dans le cadre de la politique africaine durant cette période en essayant d'éclaircir la persistance de la coopération franco-africaine. Nous constatons une ambiguïté constante dans le maintien de ce phénomène de coopération.

Certains éléments d'explication d'ordre moral, économique, politique, sentimental, voire humanitaire, ont pu être avancés. Sans remettre en cause leur valeur, nous proposons une allégation plus précise qui met l'accent sur la consolidation du pouvoir des dirigeants africains qui entretiennent de bonnes relations avec les dirigeants français. Cette coopération cherche aussi à contrer les visées des puissances étrangères concurrentes dès lors qu'elles seraient jugées menaçantes. On peut considérer la France comme un gros caïman dans les petits marigots africains à qui rien n'échappe.

Nous interprétons le phénomène de coopération franco-africaine décelant les besoins des régimes politiques. Nous ajoutons aussi la fragilité des pays africains incapables à supporter sans aide le poids de leur indépendance. Nous proposons la thèse qui fait appel à plusieurs dimensions et divers facteurs pour expliquer le phénomène observé, en plus des différents éléments relatifs aux régimes et qui permet de rendre compte à la fois des considérations de politique étrangère des États et d'éléments de politique intérieure susceptibles d'avoir favorisé la persistance de cette relation France-Afrique.

En quoi consiste la coopération France-Afrique? Quels sont les enjeux qui la motivent? Quels en sont les acteurs et les bénéficiaires? Quel est le processus de décision? Jusqu'où iront les nouvelles orientations françaises à propos de l'Afrique centrale? Une réponse est donnée à ces questions délicates. Une réflexion plus fondamentale est abordée à propos des interventions politique, économique et militaire adaptée à la nouvelle situation géopolitique de l'Afrique centrale.

ABSTRACT

The thesis explains the nature and evolution of relations between France and the central African countries from 1990 to present. We attempt to elucidate the objectives and the means that France has framed during the above period while trying to clarify the persistence of the Franco-African co-operation. We note a long-lasting ambiguity in the upholding of this phenomenon of co-operation.

Certain explanatory elements of moral, economic, political, sentimental, even humanitarian orientations could be advanced. Without calling into question their value, we propose an illumination which highlights the consolidation of the capacity of the African leaders who maintain good relations with the French leaders. This co-operation also seeks to counter-act the aims of the concurrent foreign powers since they would be judged as wicked. France can then be considered as a large caiman in the small African backwaters from which nothing escapes.

We interpret the phenomenon of Franco-African co-operation by detecting the needs for the political reigns. We add also the weakness of the African countries which can not bear the burden of their independence without foreign assistance. We propose the way that relies on various factors to explain the observed phenomenon, beside governing direction. It describes simultaneously the foreign and home policies of different states that contribute to the sustainability of Franco-Africa's relationships.

Of course what is in the France-Africa co-operation? Which are the stakes which justify it? Which are the actors and the recipients? Which is the decision-making process? Where the new French orientations will embark the central Africa? A more fundamental thinking is approached in connection with the political interventions, economic and military, adapted to the new geopolitical situation of central Africa.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Dédicace.....	iv
Remerciements.....	v
Sommaire.....	vi
Cartes.....	vii
Introduction.....	1
CHAPITRE 1	
Les objectifs de la politique française en Afrique centrale de 1990 à nos jours.....	6
1.1 Les objectifs politiques et diplomatiques.....	8
1.2 Les objectifs militaires et stratégiques.....	18
1.3 Les objectifs économiques et culturelles.....	23
Conclusion.....	26
CHAPITRE 2	
Les moyens mis en œuvre par la France dans le cadre de la politique africaine de 1990 à nos jours.....	29
2.1 La promotion de la démocratie.....	30
2.1.1 Sous la présidence de V.G. d'Estaing.....	40
2.1.2 Sous la présidence de F. Mitterrand.....	42
2.2 La Francophonie.....	46
Conclusion.....	58
CHAPITRE 3	
La coopération économique et technique.....	60
3.1 Les raisons de l'aide française.....	62
3.2 Le budget de la coopération.....	66
3.3 Les transferts privés.....	70
Conclusion.....	91
CHAPITRE 4	
Bilan de la coopération franco-africaine.....	93
4.1 Les résultats de la politique française en Afrique centrale.....	93
4.2 Les perspectives de la coopération franco-africaine.....	100
Conclusion.....	109
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	111
BIBLIOGRAPHIE.....	115
ANNEXES	

DÉDICACE

À mon épouse Rosalie Ilunga Ngongababo pour tant de soucis et peines partagés.

À mes enfants :

KABEYA BINIANGA Marie-Hélène

MASENGU KABEYA Monique

KABITABUJI-KABEYA Louise

NSONGA-KABEYA Céline

KAPINGA-KABEYA Nina

KABEYA-ONDO-MENDAME Jean-Pierre

KABEYA-NKILI Belgofore

KABEYA-BULANDA Tanguy

En guise de souvenirs de la vie quotidienne.

À mes petits-fils et petites-filles :

NGONGBABO Rosalie Priscilla

OMANYUNDU Yan

NDANDA OMAN YUNDU Samantha

KITENGE OMAN YUNDU Brittany

BADIBANGA Galvestone

KAMUNGA York

KAHUTSHI Merline

KABITABUJI Cécile

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, le professeur Samir Saul, pour son entière disponibilité et surtout pour sa coopération tout au long de ce travail.

Ses encouragements ont soutenu ma motivation pour le sujet et ont rendu cette longue période de rédaction de mémoire moins pénible.

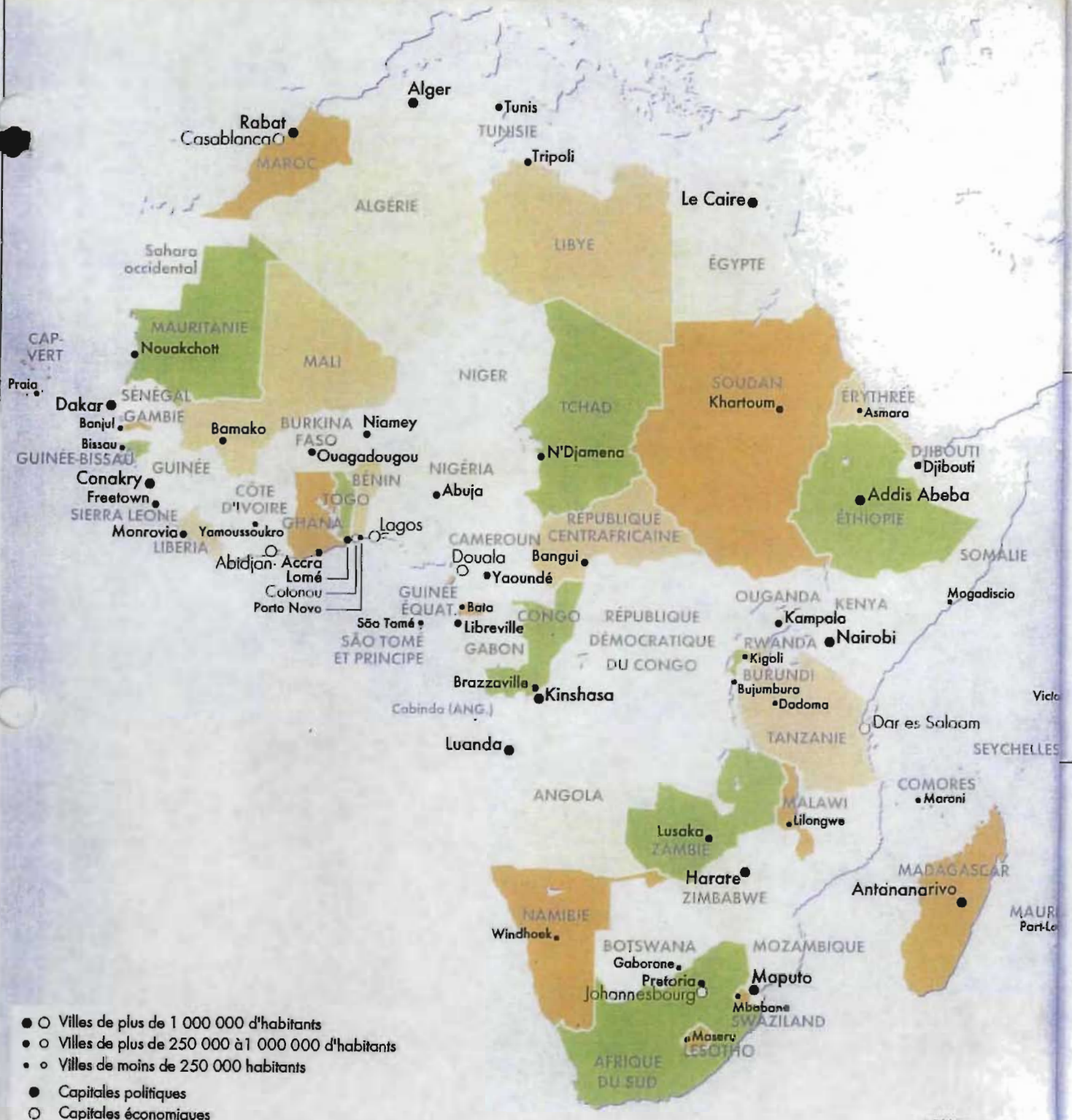
Je lui suis très reconnaissant de l'aide inappréciable qu'il m'a accordée dans le cadre de mes recherches.

SOMMAIRE

Ce mémoire traite de la nature et de l'évolution des relations entre la France et les pays d'Afrique centrale de 1990 à nos jours. Il tente d'expliquer les objectifs et les moyens mis en œuvre par la France dans le cadre de la politique africaine durant cette période en essayant d'éclaircir la persistance de la coopération franco-africaine instaurée et consolidée. Le maintien de ce phénomène de coopération paraît, en effet, ambigu.

On peut se demander comment ce système, renaissance d'une période révolue, a pu être conservé, alors que la communauté internationale, les peuples du tiers monde et la plupart des gouvernements des pays développés se sont opposés au néocolonialisme sous toutes ses formes. Certains éléments d'explication d'ordre moral, économique, politique, sentimental, voire humanitaire, ont pu être avancés. Sans remettre en cause leur valeur, le mémoire propose une explication plus précise qui met l'accent sur la consolidation du pouvoir des dirigeants qui jouaient le jeu de l'amitié franco-africaine et en faisaient sentir le mors à ceux qui regardaient un peu trop dans d'autres directions. La coopération franco-africaine aurait aussi pour objectif de contrer les visées des puissances étrangères concurrentes dès lors qu'elles seraient jugées menaçantes. Il s'agit d'une interprétation du phénomène de coopération franco-africaine qui met l'accent sur les besoins des régimes politiques. On peut ajouter aussi la fragilité des pays africains inaptes à supporter sans aide le poids de leur indépendance. Cependant, les recherches ont mené à aller au-delà de l'explication basée sur l'instabilité du continent africain et la fragilité des régimes. Ainsi, la thèse proposée fait appel à plusieurs dimensions et divers facteurs pour expliquer le phénomène observé, en plus des différents éléments relatifs aux régimes. En effet, la thèse que nous proposons permet de rendre compte à la fois des considérations de politique étrangère des États et d'éléments de politique intérieure susceptibles d'avoir favorisé la persistance de cette relation France-Afrique.

L'AFRIQUE POLITIQUE



*S. Smith, Atlas de l'Afrique,
Un continent jeune, révolte, marginalisé,
Paris, Atlas, 2005, p. 8*

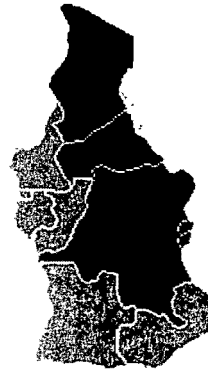
Afrique centrale

L'Afrique centrale est une région d'Afrique comprenant le sud du Sahara, l'est du bouclier ouest-africain et l'ouest de la Vallée du Rift.

Géographie

Elle comprend les pays suivants :

- le Burundi
- la République centrafricaine
- le Tchad
- la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa, l'ex-Zaire)
- le Rwanda
- le Cameroun
- la Guinée équatoriale
- le Gabon
- la République du Congo (Congo-Brazzaville)



L'Angola, et la Zambie — pays de l'Afrique australe — sont parfois considérés comme faisant partie de l'Afrique centrale.

Le fleuve Congo est la plus importante source d'eau de la région.

S. Smith, Atlas de l'Afrique, un continent jeune, révolté, marginalisé, Paris, Atlas, 2005 p. 76

INTRODUCTION

Même après la décolonisation, la France continue à entretenir des rapports étroits avec les pays d'Afrique centrale qui faisaient autrefois partie de son Empire, ainsi que l'ex Congo belge, le Rwanda et le Burundi. L'Afrique centrale constitue un ensemble relativement cohérent d'États ayant un passé presque commun et confronté à des problèmes qui sont similaires ou identiques. En Afrique centrale, ces relations concernent le Congo, le Gabon, le Congo-Zaïre, le Rwanda et le Burundi. Dans quel contexte se situent les rapports entre la France et les différents pays d'Afrique centrale? Comment la France intervient-elle en Afrique centrale? Quel est l'impact de l'intervention française dans cette zone?

Ainsi, l'objectif de la présente recherche est d'évaluer la pertinence de ces rapports, leurs raisons d'être et la manière dont ils sont entretenus. Il s'agit également de voir les circonstances dans lesquelles ces rapports sont tissés et à qui ils profitent. La recherche accordera aussi une importance majeure aux secteurs ou aux domaines où les relations entre la France et l'Afrique centrale se font sentir. Cette vérification se fera naturellement par une étude sociale, politique et économique de la situation en Afrique centrale avant 1990 et après cette date. En dernier lieu, la recherche tirera un bilan qui permettra de démontrer quels intérêts sont servis par ces relations.

La politique française a pour ambition proclamée le développement économique dans le cadre de la coopération, ainsi que par la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. La France est l'un des grands pays donateurs de l'Afrique. Les raisons sont d'abord d'ordre moral. Elle a devant l'histoire une certaine responsabilité. Elle a colonisé une partie de ces pays, qui sont pour la plupart encore trop fragiles pour supporter, sans aide, le poids de leur indépendance. Elle a aussi des raisons économiques. La politique d'aide s'insère dans une coopération à double sens. La plupart des accords que la France a signés prévoient des facilités mutuelles en matière de défense et de transport, un régime privilégié pour les échanges commerciaux, des conventions relatives aux matières premières. Elle a enfin des raisons politiques. L'œuvre française dans le monde est un

élément de grandeur nationale. L'aide est un moyen d'influence et de rayonnement qui reste à la France.

La colonisation est aujourd'hui dépassée, mais les grandes puissances se sont donné deux objectifs : leur propre développement et leur rayonnement à l'extérieur par la coopération internationale. Des motivations économiques expliqueraient la présence française en Afrique, étant donné que les marchés de demain pourraient être en Afrique, et que la satisfaction des besoins en matières premières est souvent tributaire de ce continent. Il est évident, à cet égard, que les échanges vont se développer. L'Afrique dispose de richesses considérables non exploitées. Il s'agit de produits agricoles (coton, café, arachides, etc.) ou de matières premières minérales. Deuxièmement, l'Afrique est un continent qui représente pour la France une destination pour ses capitaux et un marché pour ses produits manufacturés. Elle est une des sources d'approvisionnement de la France en matières premières. Troisièmement, la part des intérêts français dans les industries de transformation des pays africains est souvent considérable.

Le plaidoyer pour la démocratie est un moyen qu'utilise la France pour entretenir ses relations avec l'Afrique centrale. Cet instrument devient une des conditions pour aider l'Afrique. C'est aussi dans l'application de la démocratie qu'on découvre la contradiction dans la politique française en Afrique. Ce phénomène nous permettra de voir dans quelle mesure la France respecte les principes démocratiques. La France agit-elle de la même manière dans tel ou tel pays pour respecter ce mécanisme? N'a-t-on pas vu la France soutenir un président rejeté par son peuple dans ces régions d'Afrique?

Le mobile de la France est aussi la sauvegarde de son « empire linguistique » et l'exercice de son influence dans ses anciennes possessions coloniales. Pour ce faire, elle organise régulièrement des rencontres qualifiées de réunions de famille, regroupant des pays membres du cartel de la Francophonie. À l'occasion sont signés des accords comportant souvent des subventions sous forme d'aide. Ce qui est recherché avant tout, c'est l'extension de l'aire géographique d'intervention de la France. Nous allons analyser

les domaines où la coopération a réussi et ceux où celle-ci a beaucoup d'influence. Certains pays et certains chefs d'État seront cités en exemple à cet égard. Nous montrerons aussi que l'Afrique a changé et que les accords signés doivent suivre cette mutation. Notre analyse mettra en évidence le fait que les discours sont courtois, mais non réalistes. Nous tâcherons également d'analyser l'opinion française en matière de politique africaine. Après la décolonisation, la France maintient encore des relations avec les pays d'Afrique centrale. Les discours des présidents français sont très similaires. De de Gaulle à Chirac, en passant par Pompidou, Giscard et Mitterrand, c'est la continuité.

La place de l'Afrique dans le jeu des relations internationales a changé. Pendant la guerre froide, c'est par le biais de la présence française que la majorité des États africains s'est rangée dans le camp occidental. La France a aussi fait office d'arbitre entre l'Est et l'Ouest et offert une troisième voie qui lui a conféré le rôle d'interprète s'évertuant sans cesse à intéresser le Nord aux problèmes du Sud. Cela lui a valu d'être considérée comme l'interlocuteur, mais aussi comme le gendarme de l'Afrique.

Il convient de signaler que l'héritage gaulliste est assuré par tous les présidents. Cette continuité est remarquable. La grandeur et la « générosité » de la France semblent être les grandes lignes directrices de ce que l'on pourrait appeler une politique africaine de la France, bien qu'on ait l'impression que l'on navigue plus souvent à vue des événements, des circonstances et en fonction de ses intérêts. Seule la politique militaire paraît plus structurée et conçue pour obéir à des objectifs précis.

Cet aspect de la politique africaine est un des éléments de la spécificité française. La dégradation de la situation économique et sociale en Afrique a remis en cause la politique de coopération. Cela nous amène à nous poser des questions sur celle-ci. Est-on véritablement décidé à modifier la politique de coopération avec l'Afrique, de substituer à une conception de la coopération qui fait appel à la crainte de perdre une emprise ou de faillir à une obligation morale, une conception fondée sur le respect mutuel, la confiance en l'avenir et le réalisme politique et économique?

Aborder ces pages de l'histoire de notre temps peut nous poser un problème de documentation, non par l'insuffisance de cette dernière, mais plutôt par l'abondance. Les hommes politiques et historiens comme Senghor¹, Cheick Anta Diop², Cornevin³ et d'autres ont fourni des travaux fort utiles. La presse et les publications spécialisées ont apporté des compléments ainsi que quelques documents parlementaires. Il nous est donc difficile de tout embrasser. Toutefois, la plupart de ces documents gardent un caractère général. Aussi, la période que nous abordons est très récente. Les événements que nous traitons sont d'actualité.

Certains auteurs, comme Freud⁴ et Brunel⁵, se limitent à la coopération pour expliquer la politique française en Afrique. D'autres comme Aurillac⁶ et Benot⁷ évoquent le développement et le sous-développement. Une ambiguïté recouvre la notion d'aide et de coopération. Beaucoup d'ouvrages condamnent ces rapports entre la France et l'Afrique sans proposer un substitut ou une alternative. Des auteurs, comme Jean de Dieu Ndoutoum⁸, y mettent les sentiments nationalistes, avec beaucoup de passion.

Trop d'ouvrages ne demeurent qu'une description générale et insuffisamment critique de la politique française en Afrique. Certains démontrent les liens entre les chefs d'État français et africains, liens qui se confondent avec la politique française elle-même. Ces ouvrages sont utiles comme première lecture sur le sujet. Ensuite, les sources officielles et les monographies nous ont aidé à approfondir notre travail. Les journaux et les ouvrages spécialisés nous ont permis d'élargir les connaissances sur ce sujet.

¹ L.S. Senghor, « L'Afrique et le nouvel ordre économique mondial », Revue française d'études politiques africaines, août 1976, pp. 80-90; Liberté, Paris, Seuil, 1964-1993.

² C.A. Diop, Antériorité des civilisations nègres : mythe ou vérité historique? Paris, Présence africaine, 1993.

³ R. Cornevin, Le Zaïre : ex-Congo-Kinshasa, Paris, PUF, 1977.

⁴ C. Freud, Quelle coopération? Un bilan de l'aide au développement. Paris, Karthala, 1988.

⁵ S. Brunel, Le gaspillage de l'aide publique, Paris, Seuil, 1993.

⁶ M. Aurillac, L'Afrique à cœur, Paris, Berger-Levrault, 1987.

⁷ Y. Benot, Idéologies des indépendances africaines, Paris, Petite collection Maspéro, 1969 et 1972.

⁸ Jean de Dieu Ndoutoum, « L'Europe et nous, mode d'emploi. ». Le Nouvel Afrique-Asie, no 99, décembre 1997, p. 24.

Notre sujet revêt une importance capitale car il nous permet de prendre conscience de la situation de l'Afrique centrale et donne également l'occasion de l'évaluer sur les plans économique, politique, etc. Expliquer l'histoire de la France en Afrique centrale nécessite qu'on y jette un regard nouveau. La vision de l'Afrique de l'extérieur diffère de celle élaborée au « pays ». Ainsi, notre travail complétera les travaux déjà existants. Notre voeu est que ce mémoire contribue à consolider et approfondir les connaissances relatives aux mutations en cours en Afrique.

Notre objectif est de constater, d'analyser et de comprendre les relations entre la France et les États de l'Afrique centrale. Ce mémoire est donc un état des lieux en ce qui concerne les relations entre la France et les États de l'Afrique centrale de 1990 à nos jours. Une première partie décrit les objectifs poursuivis par la France dans le maintien des liens avec l'Afrique. La deuxième présente les moyens que la France met en œuvre dans le cadre de la politique africaine. La troisième traite de la coopération économique et technique, et la dernière s'intéresse aux perspectives de la coopération franco-africaine et amène à réfléchir sur le type de coopération qui serait envisageable.

CHAPITRE 1

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE CENTRALE DE 1990 À NOS JOURS

Au moment des indépendances acquises au terme d'un processus fondamentalement pacifique, la France a néanmoins décidé de rester présente, sous des formes autant que nécessaires nouvelles, dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Elle les avait colonisés autrefois et on pouvait déjà prévoir qu'ils allaient se heurter à des difficultés d'adaptation qui ne pourraient pas être sans répercussion sur le maintien de cette présence elle-même.

L'histoire d'une décolonisation réussie sans heurts et d'une démocratie populaire se réfère à Brazza et de Gaulle. La conférence de Brazzaville de 1944 contient en germe la politique de coopération, bien qu'elle repousse toute idée d'indépendance. Qu'elle ait eu lieu à Brazzaville n'est pas innocent car le souvenir de Brazza y était et y demeure vivant. Or Brazza, c'est le colonisateur pacifique face à Stanley, le conquérant paternaliste. On comprend que Léopoldville soit devenue Kinshasa et que le monument de Léopold II ait été détruit et laissé à l'état de ruine tandis qu'à Brazzaville, le monument de Brazza est entretenu et fleuri, tout comme le buste du général de Gaulle dans le parc voisin.

À Brazzaville, de Gaulle avait jeté les bases de la coopération future et de l'intégration, sous la 4^e République, des peuples africains à la vie politique française. Il en reste des traces⁹. Les Africains savent bien que la politique française sur le continent a toujours été, depuis les débuts de la 5^e République, suivie de près à l'Élysée. Cela est dans la logique des institutions puisque le président de la République représente la France à l'étranger. Mais elle est encore renforcée en Afrique à cause des liens personnels entretenus par des présidents français avec leurs homologues africains¹⁰.

⁹ M. Aurillac, *L'Afrique à cœur*, Paris, Berger-Levrault, 1987, pp. 179-180.

¹⁰ *Ibid.*, p. 81.

La France et l'Afrique constituent un couple ancien dont l'histoire commune a connu des hauts et des bas. La France ne pouvait pas divorcer de l'Afrique pour cause d'indépendance. Au lendemain des indépendances africaines, elle s'est employée à maintenir et à renforcer ses liens en mettant en place un système relativement complexe et original, sans équivalent sur le continent africain, et qui lui a assuré une zone d'influence considérable. Quels sont les objectifs poursuivis par la France en Afrique? C'est ce que nous allons essayer d'expliquer dans les pages qui suivent.

Pour justifier la présence de la France en Afrique, le général de Gaulle, dès son retour aux affaires, s'employa à faire déboucher la décolonisation sur « l'œuvre nouvelle de la coopération ». Celle-ci était la suite du devoir ancien de colonisation : « nous avons une certaine responsabilité devant l'histoire »¹¹. La France devait donc consentir une aide financière, économique, technique et culturelle à ceux qui devenaient ses partenaires dans l'Union française et la Communauté. Ce serait désormais la grande ambition de la France¹². « La France, dit de Gaulle, parce qu'elle le peut, parce que tout l'y invite, parce qu'elle est la France, doit mener au milieu du monde une politique qui soit mondiale »¹³.

Les objectifs de la politique française en Afrique sont d'ordre politique, diplomatique, militaire et stratégique, économique et culturel. Ils peuvent être aussi appréhendés comme argumentaires de justification, de légitimation, de mystification ou de description de la réalité.

Les circuits de la politique africaine sont complexes et variables dans le temps. De réformes en réformes, chaque gouvernement a voulu imposer sa marque et inaugurer une nouvelle politique de coopération, laquelle a fini par disparaître ou se révéler introuvable. Le discours a véhiculé les thèmes du moment, mais il est resté dans le fond le même. La France a apporté son soutien aux pays africains tout en ménageant ses intérêts et en défendant, si nécessaire, ceux du camp occidental. Jusqu'en 1989, la justification de cette

¹¹ C.R. Ageron, La décolonisation française, Paris, Armand Colin, 1994, p. 165.

¹² Ibid.

¹³ P. Biarnes, Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand, Paris, Armand Colin, 1987, p. 358.

politique soulevait peu d'opposition. Avec la disparition du contexte de la guerre froide, la politique menée par la France est remise en cause. Après trente ans de coopération, une page est tournée.

Les relations entre la France et l'Afrique centrale ne consistent pas uniquement en l'apport de la France à l'Afrique, comme si les choses étaient toujours à sens unique car, qu'on le veuille ou non, l'Afrique apporte à la France ses hommes et ses femmes, sa civilisation, ses cultures, ses manières d'être et de penser. Si la France est en Afrique, l'Afrique est aussi en France. Enfin, c'est à travers les relations multiculturelles que la compréhension de l'autre, des autres et du monde passe, et qu'une coopération bien comprise pourra se développer.

1.1- Les objectifs politiques et diplomatiques

Du côté du gouvernement français, l'indépendance des colonies africaines devait déboucher sur la coopération. C'est en ces termes que le Premier ministre français s'adresse, par courrier, au président gabonais, le 15 juin 1960 : « Nous donnons l'indépendance à la condition que l'État, une fois indépendant, s'engage à respecter les accords de coopération qu'il a tout d'abord signés. Il y a deux systèmes qui entrent en jeu en même temps : l'indépendance et les accords de coopération. L'un ne va pas sans l'autre... Je vous serais obligé de bien vouloir, en accusant réception de cette communication, me confirmer que, dès la proclamation de l'indépendance de la République gabonaise, le gouvernement de la République gabonaise procédera à la signature des accords de coopération. Il va de soi qu'il en sera de même de la part du gouvernement de la République française »¹⁴.

La France est la seule à être présente en force. La Belgique a commencé à s'effacer du Congo au cours de la première crise en 1960 et a continué à le faire au cours de la dernière crise grave des relations belgo-zaïroises de novembre 1988 à juin 1989. Elle a été

¹⁴ J. Chipman, French Power in Africa, Oxford, Basil Blackwell, 1989, p. 48.

la première à annuler la dette publique du Zaïre et à réduire d'un tiers sa dette commerciale. De ce point de vue, elle fait figure de précurseur. Les troubles de 1991 au Zaïre et la décision franco-belge de cesser tout appui militaire et toute aide économique à Mobutu, décision appuyée par les États-Unis, montre bien que l'Afrique n'est plus une priorité pour la Belgique.

À l'inverse des autres puissances, la France a élaboré une stratégie africaine. Après la mise en place de la Communauté, elle a développé, comme à Lomé en 1986, la coopération sur deux plans : civil et militaire. Elle a conservé des liens étroits avec ses anciennes colonies, symbolisés par les sommets franco-africains qualifiés de réunions de famille. Elle a accru son influence par le développement de la « francophonie ». La politique française se caractérise par une continuité des objectifs et des moyens qui font d'ailleurs l'objet des critiques.

Dans le cadre juridique, la France a signé des accords qui la lient à l'Afrique. Deux ministères sont concernés : le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération (décret du 6 juin 1974). Le nombre d'accords passés entre la France et les États africains est impressionnant, sans compter les accords secrets. Le contenu et l'interprétation de ces accords ont varié dans le temps. Ils sont rédigés de manière plus vague que précise afin qu'il y ait place pour une certaine souplesse et pour l'interprétation la plus large possible. De ce point de vue, ils sont bien un instrument politique.

Les accords franco-africains supposent une égalité de droit qui ne se trouve pas sur le plan pratique. La définition réaliste serait que l'accord soit réalisé entre un État donateur disposant des biens nécessaires à un État bénéficiaire et que l'État bénéficiaire présente un intérêt pour l'État donateur. C'est dire qu'il y a un intérêt réciproque mais pas forcément l'égalité entre les deux États. Ces intérêts pouvant varier dans le temps, les accords sont par essence soumis à révision. Théoriquement, la révision devrait aller dans le sens de l'égalité

et aboutir à terme à un relâchement des liens, comme l'indique J.A. Basso¹⁵. Ils symbolisent, par contre, fort bien le triple objectif français, à savoir la solidarité, la puissance et l'influence. Ce sont des accords spécifiques dans la mesure où ils sont liés à un contexte historique bien précis, qui en font « des prolongements naturels pour les uns » et « imposés pour les autres », puisque la réciprocité n'existerait pas. J.A. Basso les qualifie d'accords « négociés empiriquement »¹⁶.

Dans le cadre institutionnel, le ministère des Affaires étrangères est l'élément clef, avec le chef de l'État, de la politique extérieure de la France. Ces dernières années, la diplomatie est devenue itinérante. Les déplacements des chefs d'État ou des ministres ont pris une signification particulière. Ce sont, en réalité, des déplacements normaux dans le cadre de la diplomatie mais, la montée des tensions et la complexité des problèmes aidant, ils sont devenus de véritables baromètres des relations entre les États. C'est dans ces déplacements que le style ou la marque du ministre peut le plus transparaître. Cela peut aller de la froideur d'un Maurice Couve de Murville, à l'hyperdiscrétion d'un Roland Dumas, en passant par la diplomatie plus bruyante d'un Claude Cheysson. Le Premier ministre, en tant que chef du gouvernement, peut aussi effectuer des déplacements. Ils sont moins fréquents pour ce qui est de l'Afrique et peuvent, comme dans le cas de la première cohabitation, servir alors à marquer la différence avec le chef de l'État.

Si la politique africaine n'était qu'un élément de la politique extérieure, alors le ministère de la Coopération n'aurait pas sa raison d'être. Par contre, si on veut absolument y voir une spécificité bien française et que d'ailleurs les Africains réclament, on peut alors comprendre qu'un tel ministère ait été créé. C'est cette ambiguïté qui fait que périodiquement son existence est remise en cause et qu'il y a des frictions avec les Affaires étrangères.

¹⁵ J.A. Basso, Les accords de coopération entre la France et les États africains francophones : leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines, (1960-1970). L'Afrique noire française, l'heure des indépendances, Paris, CNRS, 1992, p. 257.

¹⁶ J.A. Basso, op.cit., p. 265.

Théoriquement, les attributions des deux ministères ont bien été fixées mais, dans la pratique, les choses sont plus complexes. En raison de la rivalité avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Coopération disparaît en 1966. Le 6 juin 1974, le président Giscard d'Estaing décide de le reconstituer. Deux raisons sont à l'origine de cette décision. La première est que le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches de l'ex-Communauté n'avait pas été supprimé mais le serait en 1974, ce qui allait priver les Africains d'un interlocuteur. La deuxième raison est la pression de nombreux chefs d'États, dont ceux de l'ex-Communauté, qui ont l'impression d'avoir été trompés et qui, en compensation, souhaitent un traitement privilégié. Par le biais de la reconstitution, le président de la République renoue avec le passé. Cela lui permet de restaurer des liens privilégiés avec l'Afrique, liens qui s'étaient quelque peu distendus sous son prédécesseur. Pour les Africains, être englobés au sein du ministère des Affaires étrangères aboutirait à la disparition des liens privilégiés. En 1981, le ministère de la Coopération est à nouveau menacé de disparition.

Sous l'impératif, « Décoloniser la coopération », Jean-Pierre Cot annonce sa volonté de changements profonds. Il juge le ministère de la Coopération tronqué, « interdit de toute perspective sur ce qui fait la politique multilatérale, interdit de regarder au nord du Sahara »¹⁷. C. Cheysson et F. Mitterrand se rendent vite compte des conséquences possibles¹⁸. C'est la cellule africaine de l'Élysée qui va temporiser et Cot est désormais tenu de plus en plus à l'écart. Le 30 décembre 1982, on lui propose l'ambassade de Madrid et il présente sa démission au président de la République un peu plus tard. L'arrivée de C. Nucci signe le retour à une certaine orthodoxie, même si le projet de Cot ne disparaît pas complètement. Plusieurs idées seront reprises par les rapports sur la coopération de A. Vivien, et de S. Hessel, en particulier sur une nécessaire ouverture géographique, sur la création d'un Haut Conseil de la coopération et du développement.

¹⁷ J.-P. Cot, « Perspectives nouvelles de la coopération et du développement », *Mondes et cultures*, t XLII, 3, 1982, pp. 463-478.

¹⁸ *Ibid.*, p. 475.

Cette situation montre suffisamment que les chefs d'États africains, membres de la communauté, restaient attachés à de Gaulle. Le président français pouvait ainsi quelques mois avant son départ de l'Élysée, compter en Afrique noire sur un groupe d'États francophones dont les liens avec la France demeuraient étroits. C'est une sorte de revanche après l'amère déception provoquée par la dissolution de la communauté de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), même si certains craquements étaient perceptibles au sein de l'édifice complexe qui rassemblait les pays francophones. Au printemps 1968, le Tchad et la République centrafricaine (RCA) avaient quitté l'UDEAC pour former avec le Congo-Kinshasa une éphémère Union des États de l'Afrique centrale (UEAC). Ces deux États enclavés accusent leurs partenaires disposant d'une façade maritime (le Gabon et le Congo) d'être les seuls à tirer profit de l'UDEAC par leurs taxes de transit. Mais en décembre 1968, la RCA avait réintégré l'UDEAC : le général Mobutu avait alors accusé le général Bokassa de la RCA de céder aux pressions de Paris, mais il avait épargné le chef de l'État français en précisant que le peuple congolais en veut à une certaine France, c'est-à-dire à l'entourage du général de Gaulle, les personnes périphériques qui savent le travail du général de Gaulle. Une certaine France qui ne tient pas à ce que l'Afrique soit unie...¹⁹.

Les jugements portés sur la politique africaine de Georges Pompidou sont le plus souvent nuancés. On lui reconnaît une certaine souplesse diplomatique, mais on ne le crédite d'aucun projet d'envergure, comme on le fit pour le général de Gaulle. Sous une apparence que d'aucuns jugeaient pateline, Pompidou était parfois irritable, notait Paul Bertenel dans son article de *Jeune Afrique* sur sa politique africaine. Le livre de Kamitatu intitulé *La résurrection du Congo-Kinshasa* fut interdit par un arrêté du ministre de l'Intérieur en 1971 à la demande de Mobutu. En outre, les autorités françaises intentèrent un procès pour « injures à un chef d'État étranger » à l'auteur et à son éditeur François Maspéro²⁰.

¹⁹ *Le Monde*, 28 janvier 1969, p. 24.

²⁰ C. Wauthier, *Quatre présidents et l'Afrique*, Paris, Seuil, 1995, p. 284.

Ces recours constants à la censure pour étouffer les critiques de la gauche tiers-mondiste donnent évidemment de Pompidou l'image d'un homme peu soucieux de la liberté d'expression. L'Afrique avait plutôt porté chance au général de Gaulle. C'est le ralliement de l'Afrique équatoriale française (AEF) et du Cameroun à la France libre qui lui donna l'assise territoriale nécessaire à son action durant la Seconde Guerre mondiale. C'est la guerre d'Algérie qui fournit l'occasion de revenir au pouvoir. L'Afrique a joué également un rôle important dans la carrière politique du président Valéry Giscard d'Estaing. Mais, à l'inverse, ce rôle a été plutôt néfaste. S'il fut battu par François Mitterrand à l'élection présidentielle de mai 1981, c'est pour une part en raison de son imprudence dans les relations personnelles avec Jean Bedel Bokassa. Lors d'une conférence de presse, V. Giscard d'Estaing déclarait : « La coopération, c'est une des grandes oeuvres de l'Europe et la France continuera à y apporter une contribution substantielle. Nous avons connu, il faut être franc à cet égard, une certaine diminution du pourcentage de notre produit national consacré à la coopération. Nous devons, au cours des prochaines années, reprendre la progression de ce pourcentage »²¹.

Le 19 mai 1978, le président a pleuré de soulagement en apprenant la réussite du largage d'unités de la Légion étrangère au Shaba, pour arrêter la seconde attaque des ex-gendarmes katangais²². Durant le septennat giscardien, d'une manière générale, les rapports entre Paris et Libreville furent bons. Certes, le Gabon a quitté Air Afrique en février 1977, mais la France a financé le premier tronçon de chemin de fer transgabonais, inauguré en 1978, et l'armée de l'air gabonaise a acheté quelques « Mirages » l'année suivante. Le chef de l'État gabonais a imposé en 1979 à Paris la nomination comme ambassadeur à Libreville d'un officier français dévoué apparemment à sa cause, le colonel Maurice Robert, qui était responsable des services de sécurité d'Elf-Aquitaine. Maurice Delauney, le précédent ambassadeur de France au Gabon, fut nommé à la tête de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (COMUF), filiale de la COGEMA française, pour ses bons et loyaux services au président Bongo. En octobre 1980, le président gabonais se rendit en

²¹ Wauthier, *op. cit.*, p. 297.

²² *Ibid.*, p. 366.

visite officielle à Paris, et son homologue français déclara que les deux nations étaient « engagées depuis vingt ans dans une coopération intense »²³.

Marqué par l'Afrique, attaché à l'Afrique : c'est ainsi que François Mitterrand se décrit lui-même en 1969, dans *Ma part de vérité*, recueil d'entretiens avec le journaliste Alain Duhamel. En mai 1990, *Le Canard enchaîné* consacre une page plutôt féroce à la cellule africaine de l'Élysée sous le titre « le fils de Dieu plane sur l'Afrique ». En juin, *L'Événement du jeudi*, à son tour, se livre à une attaque en règle contre Jean-Christophe Mitterrand. L'hebdomadaire titre « Les tribulations du fils de tonton-Afrique : la faillite de la politique française ». Le conseiller aux affaires africaines y est accusé de mener « rondement ses petites affaires qui n'ont, semble-t-il, pas grand chose à voir avec la défense des intérêts français en Afrique », et de « préférer le charme tapageur des quartiers chauds de Lomé ou de Libreville à l'examen scrupuleux des dossiers africains ». Cette avalanche d'articles sur le fils méritait une mise au point du père lors de sa causerie du 14 juillet 1990.

Au Rwanda, la France a soutenu financièrement et militairement un régime en pleine dérive jusqu'au génocide et même au-delà²⁴. En septembre 1994, le président Mitterrand déclarait : « la majorité ethnique de M. Habyarimana était très présentable, elle représentait l'ethnie majoritaire »²⁵. Le choix était donc d'une idéologie de race et non de la démocratie. Au mois de mars 1993, le ministre de la Coopération, Marcel Debarge déclarait à Kigali : « Mais entendez-vous donc ». Cela pouvait sous-entendre que les Hutus devraient faire un front de race contre les Tutsis. Le ministre Gérard Longuet, interrogé à l'émission « 7 sur 7 », commentait ainsi la question rwandaise : « elle s'expliquerait par la domination d'une minorité de pasteurs nomades sur des agriculteurs bantous; par l'Ouganda qui est censé être devenu complètement Tutsi, et le Zaïre complètement Hutu ». Dans cette vision fantasmagorique, les gens sont invités à s'apitoyer sur ces malheureux

²³ *Ibid.*, p. 369.

²⁴ Sharon Courtoux, *L'Afrique à Biarritz*, Paris, Karthala, 1995, p. 113.

²⁵ *Le Figaro*, 8 septembre 1994, p.1.

africains qui s'entre-tuent, on ne sait pas pourquoi, et la France se cache derrière les événements.

Au Rwanda, on s'interroge sur la politique française. Les spécialistes de cette région étaient stupéfaits du décalage, de la distorsion entre ce qu'ils comprenaient de la situation si complexe entre Hutu et Tutsi, le silence et les simplifications de l'exécutif français. On se demandait : « quels sont les calculs politiques »? Puis on se dit : finalement cette région d'Afrique tellement lointaine, si peu connue, est au fond négligée. Peu après, on était en présence d'un génocide. Tout un discours s'est peu à peu élaboré, qui a été très bien analysé par Rony Brauman²⁶. Dans ce discours, le Rwanda est un pion sur une carte d'Afrique. On se moque des Rwandais. Un certain nombre de pays africains francophones sont regroupés en une « sainte alliance », réunie ici, à ce sommet de Biarritz : cela fait penser à l'Europe du début du XIX^e siècle, quand les petits princes allemands et italiens étaient protégés par le chancelier Metternich. À la question de savoir si la France continue d'influencer, et/ou, de protéger les responsables du génocide et ce qu'il faut penser des rumeurs qui circulent en ce moment sur l'arrivée d'armes au Zaïre, provenant de France et destinées aux forces de l'ancien régime, Colette Braeckman répond : « j'ai une certitude, la France n'a pas abandonné les amis militaires qu'elle avait soutenus et formés pendant toutes ces années. Son appui est à la fois militaire et politique »²⁷.

Il est en tout cas certain que l'opération Turquoise a ouvert une porte de sortie à l'armée rwandaise, aux auteurs du génocide et aux miliciens, leur permettant de se réfugier au Zaïre sans être inquiétés. À ce moment là, le Front populaire de la révolution (F.P.R.) a expliqué qu'il avait l'intention de les prendre en tenailles, de fermer la frontière, d'arrêter les miliciens et les auteurs du génocide : les Français s'y sont opposés, et ont ouvert la porte. Tout ce monde s'est replié au Zaïre et représente maintenant une menace pour le nouveau régime.

²⁶ R. Brauman, L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995.

²⁷ C. Braeckman, L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, pp. 131-132.

Au plan politique, la France fit tout pour gêner le nouveau régime. Non seulement elle a cessé sa propre aide économique, mais elle a fait dépendre l'octroi des crédits de l'Union européenne, beaucoup plus importants, à l'exigence d'intégrer dans le gouvernement de Kigali des membres de l'ancien parti unique, proche des concepteurs et des exécutants du génocide. Le fait que le nouveau régime de Kigali, arrivé au pouvoir sans l'aide et surtout sans la permission de la France, ne soit pas invité à Biarritz, paraissait comme un autre signe clair de ce que la France n'avait pas abandonné ses anciens amis. Elle espérait toujours qu'ils reviendraient au pouvoir, d'une façon ou d'une autre.

Pour la France, l'aide restait un des moyens de son influence et de son rayonnement. Elle l'accordait au régime qui lui était favorable ou à celui qu'elle soutenait. Le cas du nouveau régime du Rwanda était un exemple palpable de ce fait. L'objectif politique principal de la France semblait être de renforcer la stabilité politique interne de l'Afrique.

Édouard Balladur écrivait en 1993 que la France ne pouvait accepter « qu'une crise sociale, morale et militaire se généralise dans une région si proche d'elle »²⁸. Il confirmait ainsi l'idée selon laquelle « l'avenir de l'Afrique est indissociable de celui de la France et par conséquent de l'Europe »²⁹. Et même lorsqu'il était question d'augmenter la coopération technique dans le cadre d'un soutien en vue du maintien de l'ordre intérieur, l'objectif de stabilité et d'équilibre était encore visible. Le 18 juillet 1996 à Brazzaville, Jacques Chirac, dans son discours devant les deux chambres du parlement congolais, a insisté sur la recherche de stabilité afin d'en finir avec les coups de force ou d'État, les putschs, les juntes et toutes les manifestations de transition violentes³⁰.

Le second objectif d'ordre politique est le renforcement des multiples liens avec les milieux dirigeants africains, afin que ces derniers forment un front de plusieurs dizaines de pays au sein des instances internationales. Autrement dit, en aidant les États d'Afrique

²⁸ A. Dumoulin, *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, GRIP, 1997, p. 11.

²⁹ B. Montferrand, « L'évolution des relations franco-africaines » *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 1998, p. 684.

³⁰ Jacques Chirac, « Discours devant les deux chambres du parlement congolais », Brazzaville, 18 juillet 1996.

centrale, la France s'assurait des voix à l'ONU. Grâce à ses relations avec l'Afrique francophone centrale, par le biais des sommets franco-africains, elle pouvait « jouer un rôle qui dépasse ses capacités propres de puissance moyenne »³¹, garantissant son siège à l'ONU. Elle pouvait également « accroître l'audience des résolutions qu'elle entendait faire adopter sur les affaires du monde »³². Ainsi, l'Afrique centrale représente le seul moyen pour la France de préserver un certain clientélisme politico-diplomatique. À une autre échelle, de nombreux cadres centrafricains formés dans les écoles françaises ont, de retour en Afrique, hérité de responsabilités politiques parfois importantes, phénomène renforçant les interactions, liens d'amitiés, influences ou jeux clientélistes, allant parfois jusqu'à la manipulation des élites.

De 1960 à 1974, Jacques Foccart était secrétaire général à la présidence de la République pour la communauté et les affaires africaines et malgaches. Pendant quatorze ans, il eut pour mission de maintenir dans la mouvance de la France les jeunes États - nations d'Afrique noire issus de sa colonisation. L'objectif n'avait, en fait, rien de mystérieux. Sa poursuite, qui n'était pas chose aisée, le fut davantage, et son principal responsable se trouva vite auréolé d'une légende de toute-puissance maléfique qu'il se garda de dissiper, estimant sans doute que, tout compte fait, elle avait plutôt l'avantage de laisser dans une pénombre de bon aloi ses activités véritables, lesquelles, pour ne pas être aussi « criminelles » que l'assuraient ses détracteurs, commandaient quand même la discrétion. Il ne s'agissait ni plus ni moins, en effet, que de consolider le pouvoir des dirigeants qui jouaient le jeu de l'amitié franco-africaine et de faire sentir le mors à ceux qui regardaient un peu trop dans la direction soviétique ou américaine. Il s'agissait aussi de contrer les visées des puissances étrangères concurrentes dès qu'elles étaient jugées menaçantes.

³¹ R. Marchal, « La France en quête d'une politique africaine », Politique étrangère, IFRI, Paris, 1995, p. 904.

³² J.F. Bayart, « France-Afrique : aider moins pour aider mieux », Politique internationale, no 56, Paris, 1992, p. 141.

1.2 Les objectifs militaires et stratégiques

Selon Philippe Marchessin, la perception du continent africain par Paris procède d'une tentative de maintenir un statut de puissance mondiale. La protection d'une zone d'influence en Afrique, la permanence d'intérêts stratégiques, la volonté d'élargir les pays du champ aux anciennes colonies anglophones, lusophones et belges ont bel et bien pour objectif de faire de l'Afrique un facteur de puissance³³. Christophe Batsch considère l'Afrique comme un territoire virtuel français, élément de prestige, « substitut d'empire³⁴ ». L'Afrique fut longtemps pour la France un enjeu majeur à moindres frais, au point que la coopération militaire française en Afrique est devenue un élément d'instrumentalisation géopolitique.

Dans l'environnement de la guerre froide, la coopération militaire française constituait une réponse occidentale aux ambitions de l'URSS sur l'Afrique. Au 19^e siècle, l'Afrique fut le champ clos dans lequel s'affrontèrent les grandes puissances européennes. Après la Deuxième Guerre mondiale, elle fut un point focal des enjeux idéologiques et des confrontations des modèles Est - Ouest, par les militaires africains interposés, comme ce fut le cas dans la province zaïroise du Shaba. À cette période, la France avait pour objectif de faire face à l'influence soviétique ou chinoise sur le continent, d'éviter que les multiples affrontements ne dégénèrent en conflit Est - Ouest, étrangers aux Africains. Plus précisément, elle voulait empêcher les conflits de mettre l'Afrique dans une situation dangereuse, afin de ne pas attirer les interventions des deux grands et éviter qu'ils ne prennent pied dans sa zone d'influence³⁵. Franck Petiteville avançait l'idée selon laquelle : « la contribution de l'Afrique à la sécurité militaire de la France et de l'Europe pouvait être celle d'offrir une base éventuelle de repli ou de reconquête en cas d'agression du camp soviétique »³⁶.

³³ P. Marchessin, « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine*, no 58, Paris, 1995, p. 7.

³⁴ C. Batsch, « L'Afrique noire plus proche que jamais », *Cosmopolitique*, no 5, Paris, 1987, p. 68.

³⁵ R. Marchal, « La France en quête d'une politique africaine », *Politique étrangère*, Paris, 1995, p. 904.

³⁶ F. Petiteville, « Quatre décennies de coopération franco-africaine : usages et usure d'un clientélisme », *Études internationales*, vol. XXVII, Québec, 1996, p. 574.

Aussitôt les indépendances proclamées, plusieurs dizaines de pays étrangers qui, pour des raisons historiques diverses, n'avaient pas pu participer à la colonisation du continent africain ou en avaient été prématurément écartés, s'abattirent sur lui, souvent pleins d'illusions, avec la détermination à peine dissimulée de rattraper le temps perdu. Pour la plupart d'entre eux, il ne s'agissait guère que de prendre pied sur des marchés dont ils avaient été tenus jusque-là à l'écart ou de s'y renforcer quand ils étaient déjà introduits.

Au début des années 1960, les Français, forts de la densité de leur propre implantation, ne s'inquiétaient pas encore de la concurrence de ces nouveaux venus. Ils se méfiaient, par contre, beaucoup de tous ceux qui avaient des visées essentiellement politiques sur leurs zones traditionnelles d'influence d'outre-mer.

Le général de Gaulle tenait en grande suspicion les Américains, dont il contestait le leadership sur le monde occidental et dont il n'avait pas oublié le prosélytisme anti-colonial de l'immédiat après-guerre. L'arrivée au sud du Sahara des premiers diplomates et experts du camp socialiste était évidemment observée avec encore beaucoup plus d'attention et d'appréhension.

Les visées arabes sur l'Afrique noire, notamment celle de l'Égypte nassérienne, inquiétaient au plus haut point. La façon dont Russes et Chinois, d'un côté, Américains de l'autre, s'étaient engouffrés avec leurs alliés respectifs au Congo belge et en Guinée-Conakry ne pouvait que faire craindre que l'Afrique tout entière soit de proche en proche entraînée dans le conflit Est - Ouest avant de basculer finalement dans le camp de Moscou, pour lequel Accra et le Caire constituaient déjà de redoutables têtes de pont.

Au lendemain des indépendances, d'autre part, l'armée française était toujours engagée dans la répression de la rébellion, par exemple au Cameroun du président Ahidjo ou en Mauritanie de Mokhtar Ould Daddah, encore menacée par les visées marocaines. Le 13 février 1964, l'armée française volait au secours du président gabonais Léon M'ba. Jean Hilaire Aubame, que les putschistes voulaient porter à la tête de l'État, passait pour être

pro-américain et l'on craignait que les intérêts français, dont les importantes richesses minières du pays, soient affectés.

En août 1963, quelques mois après le coup du Togo, l'armée congolaise avait joué un rôle essentiel dans le renversement de l'abbé Fulbert Youlou. Après un temps d'hésitation, on avait renoncé à le soutenir. En 1968, le général de Gaulle, répondant à une requête du président François Tombalbaye, acceptait d'engager l'armée française au Tchad contre la rébellion du Nord et de l'Est du pays. L'intervention française se situait toujours dans le droit fil des motivations profondes de la conquête coloniale de cette zone de grande importance stratégique, véritable clef de voûte de la présence française au sud du Sahara, que l'on jugeait à nouveau menacée par l'expansionnisme arabo-islamique et tout ce qu'il pouvait charrier d'ambitions étrangères rivales.

D'autre part, au moment où elle s'engageait ainsi dans la défense de l'intégrité territoriale de son ancienne colonie tchadienne, la France avait déjà entrepris depuis quelques mois de jouer une carte très différente au Nigeria, en soutenant de diverses façons la sécession biafraise, sous des prétextes fallacieusement humanitaires. À Paris et dans plusieurs capitales africaines francophones, on considère, en effet, d'un très bon œil le possible démantèlement de ce géant anglophone qui, s'il reste unifié, risque de dominer un jour ses voisins « balkanisés » et beaucoup moins peuplés.

Finalement, lorsque Jacques Foccart dut abandonner ses fonctions à la suite de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République en mai 1974, la France pouvait se féliciter d'avoir maintenu pour l'essentiel sa zone historique d'influence au sud du Sahara, Guinée exceptée, et même de l'avoir étendue dans une certaine mesure aux anciennes colonies belges. Faire le deuil du continent équivaut pour la France « à se condamner d'une manière irréversible au cloaque des puissances moyennes »³⁷.

³⁷ F. Petiteville, article cité, p. 572.

Selon Yves Debay, « face à la montée de l'intégrisme islamique, la France, grâce à sa ceinture de base sur le Sahel et à ses alliés africains contrôle l'expansion d'un islam dur vers le sud »³⁸. Pour d'autres, c'est parce qu'elle est en pleine mutation géographique que l'Afrique présente des enjeux stratégiques qui n'ont jamais été aussi fondamentaux, imposant une attention renouvelée. Seul pays occidental à entretenir des bases militaires en Afrique, la France a toujours visé à disposer d'une série de plates-formes aéroterrestres (Bangui, Franceville, Abéché au Tchad) comme escales intermédiaires sur une ligne transversale oblique nord-ouest-sud-est pour assurer les liaisons considérées comme essentielles vers Mayotte et La Réunion, sachant que les espaces aériens algériens, syriens, jordaniens, soudanais et israéliens ne sont pas ouverts aux avions militaires français.

Pour des raisons stratégiques, la présence temporaire française en République centrafricaine pouvait s'expliquer par la volonté de disposer d'une plaque tournante pour les évolutions de l'armée française sur le continent africain. La présence des forces militaires temporaires françaises met en évidence le concept de « domino » : N'djamena protège des pays voisins plus attrayants, Port Bouet (Côte d'Ivoire); Libreville servirait d'escales aériennes et de points de repère de la présence française pour les gouvernements amis voisins en cas de troubles intérieurs; Dakar reste une grande plate-forme d'accès à l'Afrique. Son aéroport peut accueillir les avions de combat et les gros porteurs C-135FR, DC-8 et Airbus tout en gardant un rôle de relais vers l'Atlantique Sud et l'Amérique du Sud. Djibouti par contre, est à la fois une plate-forme d'intervention en Afrique, dans le Golfe et dans l'océan Indien et un verrou commandant l'accès de la mer Rouge, à l'océan Indien et au Golfe d'Aden.

³⁸ Yves Debay, « Djibouti », *Air fan* no 203, Paris, 1995, p. 32.

Du point de vue militaire, la présence française a aussi fonction :

1. de permettre la protection et l'évacuation des ressortissants nationaux et occidentaux éventuellement menacés en Afrique;
2. de contribuer à la formation des cadres des nouvelles armées des jeunes États indépendants d'Afrique avant d'entamer des accords de coopération et d'assistance militaire plus élaborés;
3. de favoriser les liens politico-militaires et de véritables microcosmes militaro-civils là où sont situées les installations militaires françaises;
4. et finalement, de permettre, par leur présence, aux agents de développement et aux opérateurs économiques d'oeuvrer en toute quiétude.

L'autre objectif militaire serait la montée en puissance et la mise à niveau des forces de sécurité intérieures à statut militaire, en visant à favoriser le renforcement et la stabilité des institutions démocratiques et l'épanouissement d'un contexte sécuritaire indispensable au développement économique et social. C'est aussi par cet objectif qu'on découvre la contradiction dans la politique française en Afrique. N'a-t-on pas vu la France soutenir un président rejeté par son peuple dans ces régions d'Afrique? On peut également dire que la présence française sur le plan militaire donne de la France l'image du dernier gendarme blanc de l'Afrique, tout en exprimant l'inexistence, dans bien des cas, de la diplomatie préventive ou d'une politique d'intervention préventive ou curative, dont les objectifs ne sont pas toujours transparents.

Intervenant à un colloque organisé en 1983 par le Centre d'études et de recherches internationales sur la politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing, Jean François-Poncet, ancien ministre des Affaires étrangères, analyse en ces termes la politique française en Afrique :

« Si l'on veut comprendre les raisons qui ont amené la France à intervenir au Shaba, il est indispensable de se souvenir de l'inquiétude que l'intervention cubaine avait répandue dans les capitales d'Afrique noire. Notre motivation était politique, nullement économique, à aucun moment nous n'avons eu la

naïveté de penser que le Zaïre pourrait être, comme je l'ai lu, « un pôle de puissance ». C'était un vide en puissance, et le problème était de savoir si ce vide basculerait ailleurs, dans le camp cubano-communiste. L'importance du Zaïre n'était ni dans ses ressources économiques (malgré le cuivre), ni dans sa force militaire ou politique mais dans le fait qu'il est situé au centre du continent africain et qu'il aurait entraîné l'ensemble du continent dans son sillage »³⁹.

1.3 Les objectifs économiques et culturels

« Où sont les marchés de demain? Dans le tiers monde et dans la satisfaction de nos besoins en matières premières dans le tiers monde ! Donc ces échanges ne vont que se développer » déclarait Claude Cheysson⁴⁰. L'Afrique dispose des richesses considérables ne demandant qu'à être exploitées, qu'il s'agisse de produits agricoles (coton, café, arachides, etc.) ou de matières premières minérales. Dès maintenant, d'ailleurs, ses productions sont loin d'être négligeables.

L'Afrique est à l'origine de 5,1% du zinc produit dans le monde, de 6% de la bauxite (Guinée et Cameroun), de 6,2% du plomb, de 8,4% de l'étain (RDC), de 20,9% de l'uranium (Afrique du Sud, Namibie, Niger, Gabon), de 9,5% du fer, de 20% du cuivre (RDC, Zambie), de 32,2% du chrome (Afrique du Sud, Zimbabwe), de 32,2% du manganèse (Afrique du Sud, RDC et Gabon), de 49% du platine (Afrique du Sud), de 75,5% du cobalt (RDC, Zambie), de 7,6% des diamants (RDC, Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Centrafrique), de 79,2% de l'or (Afrique du Sud), etc. Elle possède du pétrole et elle est un réservoir d'hommes. Son taux annuel moyen de croissance démographique est particulièrement élevé. La population de l'Afrique devrait atteindre 813 millions d'habitants en l'an 2000 et offrir à la France un marché encore plus fructueux pour ses

³⁹ S. Cohen et M.-C. Smouts, La politique étrangère de Valéry Giscard d'Estaing, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques, 1985, pp. 313-314.

⁴⁰ C. Cheysson, « La France contre l'Afrique », Paris, Tricontinental, 1981, p. 79.

capitaux et ses produits manufacturés. C'est évidemment une des raisons de la présence française en Afrique⁴¹.

L'Afrique attire les convoitises de la France. Elle est la principale source d'approvisionnement de la France en matières premières. 63% du cobalt sont originaires du Zaïre; 91% du manganèse arrivent de l'Afrique; 51% proviennent du Gabon et 40% de l'Afrique du Sud.

Parallèlement, la part des intérêts français dans les industries de transformation des pays africains est souvent considérable : 100% au Congo-Brazzaville et 72% au Gabon⁴². Les intérêts français prospèrent à l'abri d'un important réseau d'accords politiques et militaires conclus avec ces pays grâce à l'action menée par plus de dix mille agents de l'assistance technique française relevant du ministère de la Coopération.

Avec une implantation de plus de 1500 entreprises françaises en Afrique au sud du Sahara⁴³, le continent étant le pôle important des investissements français après l'Europe et l'Amérique du Nord, avec une balance commerciale bénéficiaire de 30 milliards de FF, la France est restée le premier fournisseur du continent avec 21% des parts de marché⁴⁴. Cela fut facilité par la connaissance d'un terrain qui lui était naturellement favorable. La zone franc fut d'abord un espace économique de 90 millions de personnes, conçu comme une zone d'exploitation institutionnalisée au profit de la France et dont la firme Elf fut et reste encore un des symboles.

Aujourd'hui, les objectifs économiques sont réduits : les exportations françaises vers le continent représentent moins de 8,5% des exportations nationales hors Union européenne et 4,5% des échanges extérieurs de la France⁴⁵. Le parrainage qui touchait

⁴¹ E. Jouve, « L'Afrique, enjeu mondial : le rôle de la France », Paris, Tricontinental, 1981, p. 80.

⁴² Jouve, op. cit., p. 82.

⁴³ J. Godfrain, « Afro-optimisme », Le Monde, 16 novembre 1996, p. 15.

⁴⁴ L. Noutchang, « Quelle importance a l'Afrique pour la France? », Perspectives stratégiques, no 26, Paris, 1996, p. 3.

⁴⁵ François Heisbourg, Les volontaires de l'an 2000. Pour une nouvelle politique de défense, Paris, Balland, 1995, p. 63.

surtout les pays riches en matières premières doit être en partie relativisé par l'apparition de nouveaux produits artificiels ou de matériaux de substitution, une politique concurrentielle russe et une plus faible demande (uranium gabonais et nigérien). L'existence des richesses pétrolières à exploiter actuellement (Gabon, Congo) ou dans le futur (Tchad) et de gisements de matières premières et de minéraux encore à exploiter (bauxite en Guinée, manganèse au Gabon, cobalt au Zaïre), incite à la vigilance. Le marché est toujours porteur, mais le chaos africain actuel en zone subsaharienne et la redéfinition géopolitique du continent suscitent une concurrence plus commerciale que stratégique ou politique, avec la pénétration d'entrepreneurs américains, canadiens, italiens ou japonais.

En ce qui concerne les objectifs culturels, le rôle de la langue française reste stratégiquement important. Pour Joubert, « La Francophonie n'est qu'une machine de guerre servant à maintenir les anciennes possessions françaises dans les liens de dépendance linguistique et coloniale »⁴⁶. Le français peut être un moyen pour la France d'asseoir quelques ambitions sur le continent. L'objectif d'hégémonie culturelle devient un levier d'influence politique.

La Francophonie devient dès lors une identité commune à consolider par le biais des sommets de la francophonie et différents réseaux dont l'objet est de contribuer à promouvoir, élargir et consolider les valeurs de la République. Outil d'influence, les relations culturelles ont, à un moment donné, représenté près de la moitié du budget des Affaires étrangères⁴⁷.

Ainsi, les conclusions de la conférence interministérielle de la Francophonie tenue à Marrakech en décembre 1996 semblent indiquer la volonté de ces États de se manifester comme une entité politique, rivale au Commonwealth et pesant d'un poids spécifique aux Nations unies. La nomination d'un secrétaire général de la Francophonie témoigne l'importance et la place qu'occupe la culture française en Afrique.

⁴⁶ J.-L. Joubert, « Francophonie », *Supplément corpus encyclopédia universalis*, Paris, 1980, p. 633.

⁴⁷ J.-M. Guehenno, « Diplomatie culturelle : culture de France, culture d'Europe », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 1986, p. 165.

Conclusion

La France reste seule parmi les grands pays occidentaux à tenir un discours sur les relations avec l'Afrique, dans le style des années soixante, où les vastes considérations éthiques et géopolitiques tenaient plus de place que les questions économiques. Elle est la seule à entretenir une zone d'influence au mépris de ses intérêts économiques globaux, à travers une relation étroite et coûteuse avec l'Afrique dont l'objectif premier est de maintenir son rang sur la scène mondiale. Charles Josselin, secrétaire d'État à la coopération, déclarait qu'on se trouve devant une situation paradoxale, « de voir la France apporter l'essentiel de l'aide et les États-Unis récupérer les retombées économiques »⁴⁸. Peut-on dire que c'est un investissement pour l'avenir?

L'ampleur du drame africain remet en question les modalités de la politique française en Afrique : à quoi, et à qui, ont servi tant de milliards dépensés pendant tant d'années? Comment expliquer que la gauche n'ait pas sensiblement renouvelé sa pensée en plus de vingt ans d'opposition et que le changement en matière de coopération qu'elle entendait promouvoir ait tourné court si rapidement?

Certains qualifieront cette politique de néocolonialiste, marquée jusqu'à présent, malgré cette accession à l'indépendance, par le maintien de la présence française sous des formes nouvelles, l'avenir demeurant toutefois incertain. En dépit de la très grande diversité de ces périodes successives, apparaît une profonde continuité. Le nouveau désordre africain, la mésentente, la désunion des Africains favoriseraient la présence française dans ce continent.

L'horrible tragédie rwandaise a confirmé les pires craintes sur la politique africaine de la France. Des hauts responsables ont choisi de financer, de former et d'armer ceux qui préparaient les massacres, puis ils ont continué de soutenir militairement et diplomatiquement le camp du génocide. La remise en selle de Mobutu comme stabilisateur

⁴⁸ C. Josselin, « Déclaration », Le Monde, 13 juin 1997, p. 4.

régional, puis l'alliance avec le régime intégriste de Khartoum, ont montré le danger de cette politique. Dans les villes et villages africains s'affrontaient une douzaine de clans et réseaux politico-affairistes. Sur le terrain, leurs micro-stratégies et leurs propagandes s'encastrent en un désordre ravageur.

La présence française est trop longtemps marquée par la confusion des objectifs, l'inadaptation des instruments, le gaspillage des moyens. Le rôle de la France en Afrique centrale est assez opportuniste. Au Zaïre, par exemple, ses actions avaient comme but unique de rafler des marchés. Tardivement, Mobutu deviendra l'homme de confiance des Français : il faudra attendre Giscard d'Estaing, l'amateur de chasse et de diamants, pour que Mobutu, en 1975, noue avec l'Élysée des relations mutuellement profitables. En 1978, les Français se précipitent sur Kolwezi, défont les rebelles venus d'Angola et sauvent le régime Mobutu dont l'armée a battu en retraite.

En contrepartie, la France emporte le marché zaïrois des télécommunications, confié à Thompson CSF, et construit la somptueuse et « inutile » cité de la voix du Zaïre. Durant les années 1970, la France devient l'un des principaux fournisseurs d'armes à Mobutu et 17 avions Mirage seront livrés, qui auraient été payés directement avec des barils de cobalt.

L'opinion veut que, grâce aux Français, Mobutu revienne en Europe. La France de Mitterrand, si elle soutient en principe la démocratisation appuyée par les Belges et les Américains, si elle se joint en théorie aux pressions exercées sur Mobutu, joue en fait cavalier seul et mise tout sur un président jugé « incontournable », garant de la stabilité et de l'unité de son pays.

La politique française de l'Afrique reste ambiguë. Au mois d'août 1997, alors que la rébellion congolaise menaçait Kinshasa, Josselin s'interrogeait publiquement, sur une chaîne de télévision, sur les capacités réelles de Laurent-Désiré Kabila à diriger la République démocratique du Congo, estimant que celui-ci n'était pas forcément taillé pour le rôle de chef de l'État. Quelques jours plus tard, Michel Dupuch, conseiller de Jacques

Chirac pour les affaires africaines, s'est rendu à Kinshasa pour inviter Kabila à assister au sommet France-Afrique du mois de novembre. Comme le divorce France-Afrique n'est pas pour demain, le président Ange-Félix Patassé déclarait : « J'ai dit aux Français qu'il n'était pas dans leur intérêt de pousser Kabila à la chute et j'ai tout fait pour que Kabila ne fasse pas tomber le Congo dans le giron anglophone. Je crois avoir été entendu puisque, timidement, la France lui a tendu la main »⁴⁹. Ainsi, la France passerait par les intermédiaires pour maintenir sa position de gardien dans certaines régions d'Afrique. Tant que les objectifs de la politique française en Afrique ne seront pas définis clairement, il ne sera pas possible de conclure s'ils sont atteints ou pas.

Toutefois, la France exerce encore une grande influence en Afrique centrale. Elle est presque la seule grande puissance qui comprend les problèmes de ces pays. Mais entre ce qu'on dit et ce qu'on fait la marge est très grande. Les discours sont très intéressants et humanitaires. En pratique, la France choisit ses interlocuteurs. Ce sont évidemment les États et non les peuples.

⁴⁹ Josselin, *op. cit.*, p. 25.

CHAPITRE 2

LES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA FRANCE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE 1990 À NOS JOURS

En 1960, les pays africains (francophones) accédaient à l'indépendance. Cet événement était une rupture de continuité dans l'ordre juridique, car il y eut transfert, au profit des pays libérés, des compétences jusque-là réservées à la France. En théorie, les anciennes colonies devenaient des États étrangers par rapport à la France. En principe, les pays libérés avaient désormais le droit de mener à leur guise leur politique étrangère, de conclure des alliances qui semblaient conformes à leurs intérêts, de devenir membres de telle ou telle organisation internationale. En réalité les deux partenaires se trouvaient, en quelque sorte, prisonniers des habitudes contractées pendant quatre décennies de vie commune.

La politique française en Afrique centrale se traduit par la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, par la Francophonie ainsi que par le développement économique dans le cadre de la coopération. Compte tenu des liens qui avaient uni depuis la colonisation la France à l'Afrique, et le souci de la France de préserver sa zone d'influence traditionnelle en Afrique, quels sont les moyens mis en œuvre par la France dans le cadre de la politique africaine? Et quels sont les résultats de cette politique? Comme l'écrit Serge Michailof : « Le pessimisme à l'égard de l'Afrique au sud du Sahara et de la coopération française se généralise. L'une serait en perdition, l'autre gaspillerait l'argent des contribuables... Qu'en est-il réellement? »⁵⁰.

⁵⁰ S. Michailof, La France et l'Afrique, Vademecum pour un nouveau voyage, Paris, Karthala, 1993, p. 5.

2.1 La promotion de la démocratie

En juin 1990, François Mitterrand s'y reprend à deux fois pour énoncer les nouvelles modalités de l'octroi de l'aide aux pays africains. D'abord dans son discours d'ouverture du 16^e sommet franco-africain à La Baule, il glisse une petite phrase : « La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté », qu'il nuance en précisant qu'il appartient aux Africains eux-mêmes de fixer le rythme de leur évolution. « La France n'a pas à dicter, je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble des peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire ». Mais dans sa conférence de presse à l'issue des travaux de La Baule, Mitterrand réitère son propos : « Il est évident que l'aide normale de la France sera plus tiède envers les régimes qui se comporteraient de façon autoritaire sans accepter d'évolution vers la démocratie, et enthousiaste vers ceux qui franchiront le pas avec courage »⁵¹.

La démocratie se situe dans le cadre de la coopération. Cela ne signifie évidemment pas que la question des droits de l'homme se résoudra d'elle-même et que la coopération se limitera à l'aspect économique. En effet, une plus grande démocratie, et une meilleure participation des populations sont des leviers indispensables à tout développement authentique.

La France appuie les différentes initiatives qui tendent à l'instauration d'un État de droit. Elle privilégie les formes de coopération trop méconnues, mais très importantes, sur les plans administratif, judiciaire et électoral, qui renforcent peu à peu les libertés individuelles et collectives en Afrique. C'est ainsi que la coopération française contribue à la formation des magistrats africains, aide les facultés de droit, participe à la diffusion des connaissances juridiques et à leur évolution.

⁵¹ C. Wauthier, Quatre présidents et l'Afrique, De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand, Paris, Seuil, 1995, p. 561.

Par ailleurs, des experts français effectuent des missions de conseil pour explorer les moyens d'améliorer le fonctionnement des administrations ou encore pour aider à l'organisation d'élections donnant toutes les garanties juridiques du respect de la démocratie. Ce fut le cas notamment au Gabon et en République centrafricaine en 1990.

Au regard des entorses aux droits de l'homme, toutes ces actions ne sont guère spectaculaires. À titre d'exemple, condamné à mort en 1987 et remis en liberté en septembre 1993, l'ex-empereur Jean Bédel Bokassa a comparu, le mardi 5 avril 1994, devant le tribunal de grande instance de Bangui pour y répondre de l'utilisation d'une somme de plus de 3 milliards de francs CFA (30 millions de francs) consacrée à la construction d'un hôtel de classe internationale, abandonné avant d'être achevé⁵². Ce procès n'a suscité que peu d'intérêt et la grande dignité dans le déroulement du procès jusqu'au verdict n'a guère attiré l'attention.

La France agit-elle de la même manière dans tel ou tel pays pour promouvoir ces conditions? Sachant que la démocratie, c'est la loi de la majorité, mais aussi le respect des droits de l'opposition minoritaire, la France n'a-t-elle pas soutenu Mobutu de 1990 à 1997 alors qu'il était rejeté par son peuple? L'objectif principal est de lancer l'idée de la démocratie, pour garder ses liens étroits avec les pays africains. L'objectif des droits de l'homme vient en second plan.

Les pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont adopté en 1963 une charte africaine des droits de l'homme et des peuples, que la plupart ont ratifiée. Elle est entrée en vigueur avec la mise en place d'une commission africaine des droits de l'homme et des peuples. On sait qu'il existe dans beaucoup de pays d'Afrique un secrétariat d'État ou un département des droits et des libertés des citoyens. On se rappelle qu'à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française a été lancé un projet de Fondation des droits de l'homme auquel le ministère français de la Coopération avait proposé aux États africains de s'associer.

⁵² Le Monde, jeudi 7 avril 1994, p. 24.

Ce sont là de petits pas. La France se propose d'aider les pays africains à respecter les droits de l'homme et agir avec fermeté face au non-respect des principes de la démocratie. Le dernier rapport d'Amnesty International souligne l'amélioration de la situation en Afrique, précisant que le nombre d'opposants politiques détenus ou maltraités a « considérablement » diminué⁵³. Cependant, beaucoup reste à faire. Il faut accepter tout de même qu'en Afrique, comme ailleurs, l'apprentissage de la démocratie exige de la patience. La France peut se féliciter d'avoir contribué en 1990 à la perestroïka africaine dans deux pays francophones : au Bénin, par un habile mais honorable chantage financier, et en Côte-d'Ivoire, par le refus d'une demande de soutien militaire à un régime de parti unique.

Organisée du 19 au 28 février 1990 à Cotonou, la « Conférence nationale des forces vives de la nation » du Bénin a ainsi nommé Nicéphore Soglo au poste de Premier ministre avec pour mission principale de conduire le pays à un pouvoir civil en 1991. Celle du Niger, tenue du 29 juillet au 3 novembre 1991, a confié la même charge à Amadou Cheiffou. En mars 1991 dans le premier cas et en mars 1993 dans le second, des gouvernements démocratiques ont été effectivement installés. Ce qui a valu à ces pays d'être cités pour l'exemplarité de leur processus⁵⁴.

Le 14 février 1964, l'armée gabonaise contraint le président Léon M'Ba à démissionner et constitue un Comité révolutionnaire. Léon M'Ba conduisait le pays d'une main de fer tout en prenant soin d'éliminer ses compagnons de route. Il avait dissous l'Assemblée nationale, afin d'écarter du parlement le leader d'un parti d'opposition Jean Hilaire Aubame. Le Comité révolutionnaire met le président M'Ba en état d'arrestation et nomme Aubame au poste de Premier ministre. On reproche à M'Ba d'être l'instrument de la France. Dès le 19 février, la France envoie des troupes en provenance de Dakar et Brazzaville et le rétablit dans ses fonctions.

⁵³ M. Aurillac, L'Afrique à cœur, Paris, Berger-Levreault, 1987, p. 80.

⁵⁴ M. Gazibo, Les paradoxes de la démocratisation en Afrique, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005, p. 14.

Le Quai d'Orsay justifiera l'intervention par l'accord de défense du 17 août 1960. En réalité, il s'agit d'un accord sur les matières premières et les produits stratégiques. La France a, dans ce cas précis, déployé beaucoup d'activités pour que la demande d'assistance soit faite le plus rapidement possible⁵⁵. En agissant ainsi, elle avait surtout le souci de protéger ses intérêts au Gabon (pétrole, uranium, manganèse, bois...). Léon M'Ba dut faire face à des manifestations hostiles qui nécessitèrent à nouveau l'intervention des forces françaises les 1^{er} et 2 mars 1964. Les troupes furent maintenues dans le pays pour asseoir le régime et celui de son successeur Albert Bernard Bongo.

La France serait intervenue parce qu'elle souhaitait donner un coup d'arrêt au processus de désintégration de l'ensemble francophone. À y regarder de près, compte tenu de sa non-intervention ailleurs, ce n'est sans doute pas la raison déterminante⁵⁶. La motivation de la France serait de maintenir au pouvoir le chef d'État qui lui est favorable. Au Gabon, l'agitation gagnait comme au Bénin et en Côte-d'Ivoire. En mai 1989, le père M'Ba Abessolo, l'un des opposants au régime du président Bongo, est rentré à Libreville où il s'est entretenu avec le président de l'éventualité de l'instauration du multipartisme. Début 1990, une série de manifestations, de grèves et de troubles à l'université ébranlait le pouvoir. En mars, Paris faisait expulser vers le Sénégal Pierre Mamboundou, chef de l'Union du peuple gabonais (UPG), pour avoir préparé un complot.

Selon la rumeur, devant l'ampleur des événements, le président Bongo, qui a dû accepter la tenue d'une conférence nationale, recrutait une quinzaine de mercenaires de la société créée par Paul Barril, l'ancien « super gendarme » de l'Élysée. L'entourage du président gabonais insinuait que l'opération du recrutement avait été montée sur les conseils de François Grossouvre, une des éminences grises de François Mitterrand.

Le 22 mars 1990 s'ouvrait à Libreville la conférence nationale qui recommandait l'adoption du multipartisme. Le même jour, le président gabonais décrétait un couvre-feu.

⁵⁵ J. Guillemin, Coopération et intervention, La politique militaire de la France en Afrique noire francophone et Madagascar. Université de Nice, 1979, Thèse de droit, p. 192.

⁵⁶ L'année politique, 1964, p. 224.

Le 22 mai, à l'annonce de la mort de Joseph Rendjambé du Parti gabonais du progrès (PGP), les deux grandes villes du Gabon, Libreville et Port-Gentil, s'embrasaient. Les manifestants séquestraient à Port-Gentil le consul de France et des employés français d'Elf-Gabon, et réclamaient une pression de la France pour qu'Omar Bongo abandonne le pouvoir. À Libreville, les manifestants mettaient le feu à l'hôtel Rapotchombo et au cinéma le KOMO. La France dépêchait au Gabon 200 parachutistes de la Légion « pour veiller à la protection et à la sauvegarde » des Français.

On peut estimer que les troubles démontraient l'insuffisance du modèle de démocratisation pacifique prôné par la France dans ses anciennes colonies africaines. En revanche, l'envoi des parachutistes attestait que la France soutenait le régime du président Bongo. Signalons que Port-Gentil est la capitale pétrolière du pays et que la France détenait plus de 75% du capital d'Elf-Gabon, l'État gabonais 25% seulement⁵⁷. L'opinion à l'effet que la France avait privilégié ses intérêts économiques au détriment du processus de démocratisation s'est répandue.

Au Zaïre, Paris doit compter avec Bruxelles. En 1988, l'affrontement entre le régime zaïrois et l'opposition était marqué par l'arrestation de l'opposant Étienne Tshisekedi. Mobutu entretenait cependant d'excellentes relations avec la France. En mars 1988, il avait recruté comme conseiller personnel l'ancien chef d'état major français, le général Jeannou Lacaze, à la retraite depuis 1985. En avril, la France accordait à Mobutu 14 millions de francs au terme de cinq conventions de financement. Enfin, en juin le groupe français Indo-Suez prenait une part majoritaire dans le capital de la Société générale de Belgique (SGB), le principal établissement financier belge. Une de ses filiales, Métallurgie Hoboken, traitait 90% des exportations de cuivre du Shaba, et une autre, la Belgolaise, gérait près de 80% des transactions financières zaïroises. Cependant, les rapports avec la Belgique étaient tendus en novembre 1988, à la suite de la parution dans la presse bruxelloise d'articles qui dénonçaient la corruption du régime et dressaient l'inventaire de la considérable fortune personnelle du président Mobutu. La tension s'exacerbait suite à la

⁵⁷ Rapport annuel 2000, Total Fina Elf, p. 22.

saisie au profit d'une société belge créancière du président, la Cotoni, de l'un de ses châteaux en Belgique. Entre-temps, Paris essayait de profiter du différend entre la Belgique et le Zaïre.

En avril 1989, Mobutu autorisait deux autres formations politiques en plus de son parti, le Mouvement populaire de la Révolution (MPR). Mais, en mai 1990, une nouvelle crise s'ouvrait entre Kinshasa et Bruxelles, suite au massacre des étudiants contestataires de l'Université de Lubumbashi par des soldats zaïrois. La presse belge critiquait à nouveau sévèrement le régime. Dans l'intervalle s'était tenu à Dakar, en mai 1989, le troisième sommet de la Francophonie. Le sommet était marqué par l'annulation de la dette s'élevant à 16 milliards de francs, de trente-cinq pays parmi les plus pauvres. Le sommet décidait que sa prochaine réunion, en 1991, se tiendrait à Kinshasa, la capitale du Zaïre.

Au 18^e sommet franco-africain, à Biarritz, François-Xavier Verschave⁵⁸ demandait à Colette Braeckman, journaliste belge, si l'incontournabilité du maréchal Mobutu est une fatalité ou une facilité, elle répondait qu'il s'agissait plus du succès de la démonstration que lui-même était engagé à donner : qu'il était le garant de la stabilité à l'intérieur de son pays, le seul capable de supprimer ce risque de tensions ou de déchirements ethniques tels qu'ils s'étaient déjà produits au Shaba et au Kivu, sachant qu'en Afrique centrale on ne peut pas se permettre le risque d'avoir un nouveau Rwanda, une nouvelle Somalie. Pourtant, lorsque l'on voyait le pillage de pans entiers de l'économie zaïroise, dominés par des mafias, il était évident pour bon nombre de témoins que le Zaïre était un lieu d'instabilité. Pire, il exportait sa propre instabilité notamment économique, et ses pratiques mafieuses, vers les pays voisins; il sabotait la stabilité et la démocratisation des pays voisins en encourageant des mouvements subversifs armés⁵⁹.

L'appréciation française était que Mobutu demeurait incontournable en Afrique centrale et particulièrement au Zaïre. Cette vision n'était pas partagée par tout le monde. Il y

⁵⁸ François-Xavier Verschave, secrétaire général de Survie, co-auteur de l'aide publique au développement, auteur de Complicité de génocide, La politique de la France au Rwanda. Paris, La Découverte, 1994.

⁵⁹ J.F. Médard et F.-X. Verschave, L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, p. 78.

avait le jeu d'intérêts économiques très importants. Certains d'entre eux pouvaient espérer avoir, avec Mobutu, plus facilement accès aux matières premières du Zaïre, et éventuellement à sa reconstruction, que s'ils devaient traiter avec un régime et un gouvernement plus proches et représentatifs de la population, ou plus radicaux. Par exemple, l'acte de transition interdisait que, durant la période de transition, on procède à des privatisations. Le Premier ministre élu à la Conférence nationale souveraine, Étienne Tshisekedi, refusait de se prononcer sur la privatisation de la Gécamines (Générale des carrières et des mines) et des ressources du pays, alors que le Premier ministre Kengo Wa Dondo, désigné par Mobutu après le limogeage de Tshisekedi et bien vu par les Occidentaux, s'était engagé dans la voie de la privatisation.

L'idée ici est qu'on pouvait commencer dès maintenant une sorte de partage du gâteau entre les Français et le régime dictatorial de Mobutu. Si un autre régime devait se mettre en place, le gâteau aurait déjà été partagé ou ne serait pas partagé en cas de non-privatisation de la Gécamines. La France devait avoir sa part dans les sociétés nationales, comme les sociétés d'État et la Gécamines. La France soutenait là un « pompier pyromane ». Mobutu organisait le chaos pour pouvoir dire ensuite : « c'est moi ou le chaos ».

La Banque mondiale participait, dans une certaine mesure, à tous ces éléphants blancs que traîne l'Afrique. Comme, au fond, elle ne croyait plus à l'ancien mode de développement, elle prônait maintenant la « gouvernance », en y incluant les droits de l'homme. Il faut, en effet, savoir dans quelle pièce on joue : les droits de l'homme existaient probablement dans la tête d'un certain nombre de gens en France, en Belgique, ou ailleurs, mais l'institution qui avalisait le rôle des organismes non gouvernementaux (ONG) qui s'occupaient des droits de l'homme, c'était la Banque mondiale. Elle était la caution morale et financière de leur implication. Une espèce de fiction faisait croire qu'en allant au Zaïre, avec ses mines, son cobalt et son cuivre, on rencontrerait éternellement la richesse.

Les ONG entraient dans le débat sur les droits de l'homme, mais sans apporter l'appui de leur gouvernement. Ainsi, la France, les États-Unis et la Belgique ne pouvaient que faire pression sur l'opposition zaïroise pour qu'elle accepte des compromis. On a assisté à quatre ans de compromis⁶⁰. L'Occident n'exerçait aucune pression sur le président zaïrois. La discussion sur le gel des avoirs de Mobutu à l'étranger, par exemple, était oubliée depuis très longtemps. Jamais la France, les États-Unis ou la Belgique ne sont passés aux actes. Si les gouvernements occidentaux ont finalement accepté de soutenir le processus de transition au Zaïre, après un attachement acharné à Mobutu jusqu'en 1990-1991, ils ne semblaient pas s'être intéressés au développement des groupes comme les ONG, la société civile et d'autres groupes en faveur des droits de l'homme⁶¹.

La politique menée aujourd'hui par les pays occidentaux conduit les Zaïrois à se dire qu'on n'est pas respecté par les soi-disant civilisés quand on n'a pas son fusil et qu'on n'a pas tué un Français ou tel autre Occidental. Alors seulement la télévision parle des Africains. L'opinion populaire sait bien que les « blancs » prêtent vite l'oreille à l'arme.

Début novembre 1996, le secrétaire d'État adjoint aux affaires européennes, E. Korkblum, annonçait au journaliste Jean Daniel que les États-Unis voulaient s'entendre avec la France, mais il n'était pas question de maintenir Pierre Boutros-Boutros Ghali dans ses fonctions de secrétaire général de l'ONU, ni Mobutu à la tête du Zaïre. Le ministre américain ajoutait : « Attention pour l'Afrique : la France a tout faussé. L'homme fort est en Ouganda, pas à Kinshasa. Revoyons-nous Monsieur Daniel, dans six mois. Vous me direz si je me suis trompé »⁶². Comme on peut le constater, ce responsable américain ne s'est pas trompé. Les événements se sont accélérés. Laurent-Désiré Kabila est sorti du maquis et a pris la tête d'un mouvement insurrectionnel dénommé « Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre » (AFDL). L'agression est reconnue par le secrétaire d'État américain Warren Christopher dans sa lettre adressée, début décembre

⁶⁰ Peter Rosenblum, *L'Afrique à Biarritz*, Paris, Karthala, 1995, p. 93.

⁶¹ Rosenblum, *op cit.*, p. 91.

⁶² Jean Daniel, « Avec le temps », Grasset, cité par Kengo Wandondo, in entrevue, *Le Potentiel*, Kinshasa, 30 mai 2002, pp. 1-5.

1996, au ministre zaïrois des Affaires étrangères, Jean-Marie Kitiwa⁶³. Le Rwanda et l'Ouganda ont occulté cette réalité en invoquant le soulèvement intérieur des Tutsi zaïrois dits « Banyamulenge », en guerre pour la reconnaissance de leur citoyenneté. L'AFDL et ses alliés rwandais et ougandais s'emparent de Kisangani, Lubumbashi, et Kinshasa comme l'avaient dit George Moose, sous-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines, et Daniel Howard Simpson, l'ambassadeur américain à Kinshasa. Le premier s'exprimait lors des négociations en Afrique du Sud entre des hauts fonctionnaires américains et le conseiller spécial du président Mobutu en matières de sécurité, Honoré Ngbande. Le deuxième le fit lors de l'entretien avec Jacques Tshimbombo Mukuna et Félix Vunduawe te Pemako, patron de la sûreté zaïroise et directeur du cabinet présidentiel. L'on pouvait se demander, dès lors, qui conduit effectivement la guerre? Kigali et Kampala ou Washington?

Le dialogue intercongolais (DIC) s'est tenu à Sun City, en Afrique du sud du 25 février au 19 avril 2002. Ce cadre de négociations politiques consécutif à l'accord pour un cessez-le-feu en République démocratique du Congo, signé à Lusaka le 10 juillet, le 30 juillet et le 31 août 1999, réunissait le gouvernement de la République démocratique du Congo, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), le Mouvement de libération du Congo (MLC), les principales organisations et formations politiques et les représentants des forces vives de la nation. Les conclusions du DIC accordaient une prime à la guerre en plaçant Joseph Kabila, un des belligérants, à la tête du pays. Les postes de vice-présidents étaient octroyés aux quatre autres belligérants (Mbemba, Ruberwa, Irodja-Ndombasi et Zahidi Ngoma). Les partis politiques non violents et la société civile qui n'ont pas participé à la guerre sont oubliés et ne participent pas au pouvoir ou n'occupent pas les postes de décision de ce gouvernement de transition.

Chaque fois que les Zaïrois manifestaient leur mécontentement et cherchaient à résoudre leurs problèmes, la France intervenait pour tout bloquer. Par exemple, la France était intervenue avec les mercenaires en 1977, puis en 1978. À la fin de janvier 1993, les

⁶³ Jean Daniel, *op. cit.*

militaires, furieux de voir les commerçants refuser les billets de 5 millions de zaires avec lesquels était réglée leur solde, se livrèrent au pillage. Le Premier ministre déclarait, en effet, sans valeur ces nouvelles coupures, ce qui a provoqué une nouvelle rupture entre Mobutu et le gouvernement. C'est le chef de l'État qui avait toujours la haute main sur la banque centrale du Zaïre, laquelle faisait imprimer à l'étranger les billets en question.

En 1992, l'ambassadeur de France, Philippe Bernard, était tué par « une balle perdue », selon un communiqué du Quai d'Orsay, au cours de combats à proximité de l'ambassade entre soldats mutinés et garde présidentielle⁶⁴. Ce communiqué démentait une première version avancée par le ministre de la Défense en personne, Pierre Joxe, qui a affirmé que le diplomate était abattu par « une rafale d'armes automatiques dirigées vers le bâtiment » qui abritait la représentation diplomatique française⁶⁵.

La France s'était tue quand on avait abattu son représentant. On n'a pas vu de journalistes mener des enquêtes. Dans les milieux politiques zairois, même dans les milieux populaires, l'affaire est connue de tous. À la conférence nationale avait été élu le Premier ministre de transition. La conférence était parvenue à désigner de nouvelles institutions, à élire de nouveaux parlementaires. C'est à ce moment que Mobutu réalisa le coup d'État pendant lequel est mort l'ambassadeur de France. Comment expliquer qu'en ce jour de pillage le Premier ministre de la transition ait été invité par l'ambassadeur de France? Il était dans le bureau de l'ambassadeur de France, c'est lui qui devait mourir. La rumeur veut qu'à la dernière minute, l'ambassadeur des États-Unis, qui a eu vent du complot, téléphonait et le Premier ministre se sauvait. Lorsque le commando qui devait assassiner le Premier ministre ne le trouva pas, il tua l'ambassadeur pour noyer le secret. Jusqu'à présent aucune enquête n'a été menée. L'Ambassadeur de France serait mêlé à l'assassinat du Premier ministre de transition. Mais cela se tourna contre lui. Il paya de sa vie le prix de cette complicité. La France a montré qu'elle soutenait le régime qui lui était favorable, celui de Mobutu, et qu'elle combattait celui qui pouvait léser ses intérêts, comme celui du

⁶⁴ Wauthier, *op. cit.*, p. 592.

⁶⁵ Colette Braeckman, *Terreur africaine*, Paris, Fayard, 1996, p. 214.

Premier ministre élu à la Conférence nationale souveraine. C'est une preuve que les intérêts primaient sur le processus de la démocratisation que prônait la France.

2.1.1 Sous la présidence de V.G. d'Estaing

En allant en visite officielle au Zaïre en août 1975, le président français Valéry Giscard d'Estaing, outre qu'il honorait l'invitation acceptée par son prédécesseur Georges Pompidou, visait à pénétrer le Zaïre qui était jusque-là perçu comme un partenaire privilégié de la Belgique, des États-Unis et de l'Allemagne fédérale. Le Zaïre, selon lui, était un pays « appelé à devenir une des plus grandes puissances du continent africain »⁶⁶.

À ce moment, l'offensive française à l'égard du Zaïre s'inscrivait dans une nouvelle politique africaine de la France, mise en place par V.G. d'Estaing et qui visait à diversifier les relations de la France vers de nouveaux partenaires, tels que le Zaïre, le Nigeria, la Tanzanie, etc... Cela répondait parfaitement aux soucis du président Mobutu qui avait besoin d'un allié puissant pour faire contrepoids aux États-Unis.

Pour la seule période de 1973-1974, le Zaïre conclut des contrats d'affaires civiles et militaires d'une valeur de 3 milliards de francs avec la France⁶⁷. Lors du voyage de Giscard d'Estaing, les hommes d'affaires français qui l'accompagnaient signèrent des contrats de plus d'un milliard de francs. La firme française Thomson-CSF obtint la construction du complexe monumental de la Cité de la voix du Zaïre pour 600 millions de francs français⁶⁸ et TELESPACE, française elle aussi, construisit un réseau de télécommunication par satellite de 13 stations couvrant tout le pays au coût de 487 millions de francs⁶⁹.

⁶⁶ Daniel Bach « La France en Afrique sub-saharienne : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques » in S. Cohen et M.-C. Smouts (dir.), La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing, Paris, P.F.N.S.P., 1985, p. 288.

⁶⁷ Ibid., p. 287.

⁶⁸ Benoît Verhaegen, « Les safaris technologiques du Zaïre 1970-1980 », Politique africaine, no 18, juin 1985, p. 80.

⁶⁹ Théodore Trefon, The role of French corporations in Mobutu's grandiose development, Boston University, March 1988, p. 5.

Il en est de même de la Cité de la voix du Zaïre et du réseau de télécommunication par satellite comme du Centre de commerce international du Zaïre (CCIZ) à Kinshasa, une réalisation française aussi, dont le coût fut de 150 millions de francs⁷⁰, « gaspillage technologique et somptuaire... de conception ultramoderne », pour des raisons techniques et inutiles pour un pays comme le Zaïre. Ce CCIZ ne peut remplir les fonctions qui lui avaient été assignées. Alors, pourquoi ces infrastructures furent-elles réalisées? Quels rapports ont-elles avec la politique étrangère du Zaïre?

Pour amener la France à s'intéresser au Zaïre afin de contrebalancer les alliés traditionnels, le président Mobutu, à défaut de relations commerciales significatives⁷¹, décida d'établir des liens économiques en octroyant aux firmes françaises des contrats de grands travaux. Le gouvernement français ne pouvait refuser de garantir les prêts, compte tenu du potentiel économique du Zaïre. Les achats d'équipements civils et militaires, en plus de constituer des éléments de la dépendance technologique du Zaïre ou de la domination technologique française au Zaïre⁷², ont contribué énormément à l'alourdissement de la dette, laquelle est un des éléments capitaux dans le comportement du Zaïre sur la scène internationale.

Par ailleurs, ces entreprises françaises qui ont conclu des affaires importantes au Zaïre durant cette période (1974-1976) se trouvent à être dirigées par des gens proches du sérail politique français, dont certains membres de la famille du président français Valéry Giscard d'Estaing. Lorsque, indirectement en 1977 et directement l'année suivante, la France vint au secours de Mobutu, ce fut à la fois pour se placer « à peu de frais merveilleusement sur le marché zaïrois »⁷³ et consolider ses fonctions au moment où les États-Unis, sous l'administration Carter, et la Belgique ne voulaient pas s'engager

⁷⁰ Verhaegen, *op. cit.*, pp. 80-81.

⁷¹ Les échanges commerciaux de la France avec le Zaïre étaient passés de 0,2% du commerce total français en 1977 à 0,1% en 1981. Théodore Trefon, « French Policy Toward Zaïre during Giscard d'Estaing Presidency », *Les cahiers du Cedaf*, no 1, 1989, p. 118.

⁷² Benoît Verhaegen, « Impérialisme technologique et bourgeoisie nationale au Zaïre » in Coquery-Vidrovitch, *Connaissance du Tiers-monde*, Paris, Union générale d'édition, 1978, pp. 347-349.

⁷³ P. Decraene, *Vieille Afrique, jeunes nations : le continent noir au seuil de la troisième décennie des indépendances*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, p. 203.

militairement au Zaïre. Parallèlement à l'engagement militaire de la France, la part française dans la dette du Zaïre s'éleva à 14,5%⁷⁴ à la suite des différents prêts octroyés par la France et l'aide française au développement augmenta substantiellement. Quand Valéry Giscard d'Estaing quitta l'Élysée en 1981, les relations franco-zaïroises étaient très bonnes. Du côté zaïrois, la France était l'allié le plus sûr.

2.1.2. Sous la présidence de F. Mitterrand

Au Rwanda, le multipartisme est légalisé depuis l'adoption d'une nouvelle constitution le 10 juin 1991. L'abandon du monopartisme politique s'est fait dans une atmosphère de tensions créées par la guerre que mène le Front patriotique rwandais (FPR) et les manoeuvres de résistance de l'ex-parti unique, le Mouvement républicain national pour la démocratie (MRND). Par ailleurs, malgré un contexte international favorable à l'approfondissement du processus de démocratisation, ce passage s'effectue dans un environnement régional instable et dans des conditions économiques défavorables. Les tenants du régime de la deuxième République véhiculent toujours l'idée selon laquelle le multipartisme au Rwanda a été voulu et initié par le général Habyarimana⁷⁵. Pourtant, à l'issue du sommet de la Baule en juin 1990, il avait déclaré que le « multipartisme n'est pas nécessaire pour qu'il y ait démocratie ». Son discours du 5 juillet 1990 ne contenait qu'une vague ouverture au débat politique toujours au sein du parti unique.

Le passage du monopartisme au pluralisme politique au Rwanda s'effectue dans des conditions particulières à cause de la guerre qui persiste dans le pays depuis le 1^{er} octobre 1990. Elle constitue un frein à la démocratisation. D'une part, l'insécurité permanente dans le pays empêche la population de participer activement à l'expression démocratique. D'autre part, la guerre a été pour Habyarimana et son parti le MRND, l'occasion pour faire croire à la population qu'ils constituaient les seuls recours contre la victoire du FPR et que

⁷⁴ Trefon, *op. cit.*, p. 55.

⁷⁵ Le président du Rwanda (Hutu), assassiné le 6 avril 1994.

l'opposition démocratique, toutes tendances confondues, était complice du FPR⁷⁶. La guerre était exploitée par l'ex-parti unique pour justifier sa résistance au changement.

On ne peut parler de démocratie dans un pays sans invoquer la participation de la masse populaire. Or celle-ci risque de se replier sur elle-même et de s'occuper d'abord de sa survie si l'insécurité perdure. Par ailleurs, elle risque d'être déçue si la démocratie ne répond pas à ses attentes en termes d'amélioration du niveau de vie.

Le déroulement de la phase de transition vers la démocratie pluraliste pour un pays enclavé comme le Rwanda dépend pour une grande partie de l'environnement régional. Une situation d'instabilité au Zaïre pourrait remettre en cause le pas déjà franchi au Rwanda sur le plan de la démocratisation. Les déboires de la Conférence nationale au Zaïre ont donné l'alibi au MRND pour refuser son organisation au Rwanda. Par contre, une consolidation du Zaïre sur le plan démocratique pourrait donner une impulsion à toute la région des Grands Lacs. Au Burundi, en raison des liens de voisinage et sociologiques, il serait vain de croire que la démocratie puisse réussir dans l'un des deux pays sans faire de progrès dans l'autre. L'influence de l'Ouganda sur le déroulement du processus de démocratisation au Rwanda est aussi indéniable. La présence militaire française au Rwanda suscite de sérieuses interrogations. En mars 1992, le président Juvénal Habyarimana a accepté la formation d'un gouvernement transitoire de coalition entre l'ex-parti unique (MRND) et les partis majoritairement hutus comme la formation gouvernementale de l'opposition intérieure, gouvernement dont la direction est revenue au leader du Mouvement démocratique républicain (MDR), Dismas Nseniyaremye. Celui-ci noua le dialogue avec les rebelles majoritairement tutsi du FRP contre lesquels se poursuivaient les combats.

En juin, un accord sur les « modalités techniques » d'un processus de paix était signé à Paris entre le gouvernement rwandais et le FPR. Mais le cessez-le-feu conclu en juillet avec les rebelles ne tint pas plus que les précédents et le FPR réitéra ses accusations selon lesquelles le détachement français aidait les forces gouvernementales. Pourquoi y

⁷⁶ Alexi Nsambimana, « Le cas du Rwanda », URA CNRS, no 363, *Tiers-Monde/Afrique*, 1992, p. 87.

avait-il présence française au Rwanda? Les forces de l'OUA ne pouvaient-elles pas avec les forces de l'ONU surveiller le Rwanda? Les partisans du président furent accusés de former des unités clandestines qui massacraient les opposants. Au début de l'année 1993, Paris envoyait de nouveaux renforts. Réunis fin février 1993 à Bujumbura, les rebelles et plusieurs partis de la coalition gouvernementale estimèrent que le « pouvoir dictatorial » de Habyarimana et la présence des troupes françaises constituaient « l'obstacle majeur » aux négociations de paix⁷⁷.

À la mi-mars, Paris annonçait le retrait du Rwanda, d'une partie de ses effectifs, tandis que rebelles et gouvernement rwandais signaient fin mars une trêve à Arusha, en Tanzanie. Mais au début d'avril 1993, le FPR n'avait pas évacué comme convenu la zone conquise lors d'une offensive en février. Si intervenir dans un pays africain est un « fardeau », pourquoi la France a-t-elle persisté à rester au Rwanda? De fait elle s'intéresse et s'intéressera toujours à l'Afrique centrale. Au Gabon, ses intérêts économiques sont encore importants. Au Congo Brazzaville, le pétrole est exploité par Elf-Acquitaine. Au Zaïre, au Rwanda et au Burundi, les ressources minières et agricoles sont considérables.

Un malentendu historique attribue les processus de démocratisation en Afrique au discours de François Mitterrand à la Baule. Cette erreur peut être appréciée à l'aune de la conception mitterrandienne de la démocratisation du Rwanda après les accords d'Arusha en août 1993. Alors que l'Église catholique belge « comprenait » les revendications des Hutus, victimes de l'oppression tutsie, le gouvernement français, sous François Mitterrand, se joint à cette idée de majorité ethnique : la démocratie implique que les Hutus, dix fois plus nombreux, soient naturellement détenteurs du pouvoir. Cette théorie ethniciste était dans la continuité de la politique africaine de la France, l'aboutissement ultime de toutes les erreurs⁷⁸.

⁷⁷ Nsambimana, *op. cit.*, p. 93.

⁷⁸ S. Latouche, *La planète des naufragés*, Paris, La Découverte, 1991, p. 37.

S. Latouche a observé la nature et le fonctionnement de la démocratie dans les sociétés occidentales et a constaté que la notion de démocratie, loin des bonnes intentions, a évolué en pratique vers la « démocratie d'exclusion » dans la mesure où une majorité électorale exclut et ignore la minorité. Les riches excluent les pauvres; les vieillards et les orphelins sont ressentis comme une charge; les nouveau-nés sont rejetés par leurs mères; les femmes pour survivre se livrent à la prostitution en vendant leurs charmes; les hommes pour s'affirmer s'adonnent aux plaisirs de tous genres. Les valeurs économiques et financières l'emportent apparemment sur toutes les autres. C'est une démocratie à la fois concurrentielle et matérialiste fonctionnant sur la base de l'individualisme. Elle consacre, en fin de compte, la logique de « l'autonomisation de la rationalité économique »⁷⁹.

En Afrique centrale, la démocratie du type occidental, celle qui s'est élaborée au fil de l'histoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord tout au long du XVIII^e et XIX^e siècles, n'a jamais existé dans ces pays. De toute manière, il n'y a pas un archétype de démocratie idéale, parfaite et appropriée à toute situation. La démocratie n'est ni exportable, ni importable. Les sociétés ancestrales n'ont pas attendu les Occidentaux comme Montesquieu pour mettre au point les principes d'un gouvernement démocratique à « l'africaine »⁸⁰.

Hubert Kamgang souligne que Mobutu et Eyadema, soudards de la coloniale ayant pris le pouvoir respectivement en 1965 et 1967 à la suite de putschs sanglants, longtemps soutenus par l'Occident, sont parmi les derniers représentants de l'archétype du roi nègre. Charles Pasqua, membre influent du RPR en France, a encore dit en décembre 1992 son admiration pour Eyadema⁸¹. Il en est de même de Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, qui a attendu le massacre de la population civile de Lomé en janvier 1993 par les sbires d'Eyadema pour écrire une lettre de soutien à ce dernier.

⁷⁹ Latouche, *op. cit.*

⁸⁰ Irung Tshitambal' A Mulanga, « L'individu face à la société et à la démocratie en Afrique noire traditionnelle », *Zaire-Afrique*, no 272, février 1993, p. 71.

⁸¹ H. Kamgang, *Au-delà de la conférence nationale pour les États-Unis d'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 6.

2.2 La Francophonie

La Francophonie, en tant que zone d'influence française en Afrique, s'est imposée à la fin de la Seconde Guerre mondiale lorsqu'il devint évident que le système colonial touchait à sa fin. La France entreprit alors de maintenir ses relations avec ses anciennes colonies au travers de réseaux concurrents reposant sur des contacts personnels entre les élites de l'ancienne métropole et des États de l'Afrique francophone⁸². En échange de l'aide française dont ils bénéficiaient, les chefs d'État africains fournissaient à la France des avantages commerciaux, un soutien diplomatique sur la scène internationale ainsi qu'une assistance financière à certains partis politiques français.

La Francophonie, en tant qu'organisation internationale, apparut près de vingt ans plus tard. La politique africaine grevant considérablement le budget de l'État français, ce dernier se résolut à canaliser son influence au travers d'institutions multilatérales agissant dans des secteurs aussi diversifiés que la politique, l'économie, la coopération, le monétaire (CFA), le commercial, le culturel, le militaire. Dans cet enchevêtrement, la France parvenait à sauvegarder sa position privilégiée en variant ses partenaires : le Canada et la Belgique dans l'organisation de la Francophonie (aspects culturels et politiques), le monde anglo-saxon africain aux sommets France-Afrique (accords commerciaux), l'Union européenne dans le cadre des accords de Lomé.

Il serait injuste de ne voir dans la Francophonie qu'un simple exercice de domination française, car les dirigeants africains y trouvaient également leur intérêt. C'est ce que J.-F. Bayart appelle l'« assimilation réciproque des élites », signifiant par là que l'hégémonie française n'était pas imposée, mais « librement consentie voir hautement revendiquée ». Les opposants africains ne cherchaient d'ailleurs pas à la supprimer, mais souhaitaient au contraire « le retournement à leur profit de l'extraversion »⁸³.

⁸² C. Clapman, *Africa and the international system*, Londres, Cambridge University Press, 1995, pp. 88-89.

⁸³ J.-F. Bayart, *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 1989, p. 248.

Cette politique menée presque exclusivement entre les élites franco-africaines avait comme corollaire l'aliénation des populations françaises et africaines, qui n'intervenaient que rarement dans le processus décisionnel. Ce qui en Afrique n'avait rien d'exceptionnel, l'était beaucoup plus en France. Aussi, la constitution en 1970 de l'organisation de la francophonie constitua-t-elle une rupture avec le passé en soustrayant une compétence qui appartenait traditionnellement au domaine réservé du président français pour le faire entrer dans le domaine public au moyen d'un ministère du même nom.

Depuis 1955, les budgets et la politique de la Francophonie « extérieure » relèvent d'une compétence explicite du ministre des Affaires étrangères. La Francophonie existe. Jeune encore dans son développement structural, riche de possibilités, mais aussi objet et occasion de nombreux problèmes, elle est en formation. Elle est protéiforme : à tout le moins elle a de nombreuses facettes, ce qui la rend difficile à saisir, d'autant que selon l'angle d'où on la regarde, elle paraît différente.

Sur le plan linguistique, la langue française a évolué. Elle s'est transformée; elle est sortie de France; elle s'est multipliée par marcottage. Le résultat est son implantation actuelle sur les cinq continents, avec des variantes et des atouts adaptés aux climats et aux réalités locales.

Sur le plan économique, le regroupement de plus de cent millions de francophones représente une force économique. Sans que des rapports étroits aient été définis dans ce domaine, l'ensemble constitue une puissance importante : matière premières, produits manufacturés, circuits de distribution. C'est dix pour cent de la population mondiale et quinze pour cent des exportations.

Sur le plan politique, les rapports multilatéraux sont « moins propices que les tandems aux liens de dépendance »⁸⁴. Ce sera peut-être le rôle des sommets et des réseaux de la francophonie de rétablir une certaine égalité en même temps que la « Fraternité » entre

⁸⁴ D. Sabourin, « Déclaration », Le Devoir, 1^{er} août 1987, p. 1.

les pays riches et les pays pauvres. Pour l'Afrique francophone, une manière d'affirmer son indépendance, c'est de diversifier sa politique.

La Francophonie est une collectivité constituée par les peuples qui parlent le français⁸⁵. Senghor définit la francophonie de la manière suivante : « ce n'est pas, comme d'aucuns le croient, une machine de guerre montée par l'impérialisme français. (...) Avant tout, pour nous, la francophonie est culturelle ». C'est au sommet de 1986 que le rôle de la langue fut précisé : « La langue française n'est qu'un moyen d'expression de nos réalités et de communication avec les autres peuples ».

L'idée d'une Francophonie institutionnelle est née, non pas en France, mais en Afrique. La France se montra fort réservée et il fallut tout l'entêtement des Africains et des Canadiens pour que cette idée vît le jour⁸⁶. Lorsqu'en février 1986 le président français Mitterrand réunit à Paris le premier sommet des chefs d'État de gouvernement ayant en commun l'usage du français, le projet de « communauté francophone » commença à devenir réalité. L'idée de quelques hommes, tels que Senghor et Bourguiba, reprenant un vieux rêve français, avait mûri pendant que se constituaient des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Les chefs d'État se réunirent à un moment où ils pouvaient, à leur niveau, créer une nouvelle dynamique.

Il avait fallu de longs efforts pour que l'on passe progressivement du discours aux actes et de la réflexion aux actions concrètes. Michel Debré écrivait en réponse aux présidents Senghor et Bourguiba : la proposition de la création d'une communauté des pays francophones exprime à la fois une nostalgie et une espérance. Une nostalgie : après avoir connu le bénéfice de l'indépendance, les États africains souhaitent le bénéfice de la coopération et c'est avec la France qu'ils trouvent le meilleur moyen de sortir de l'isolement économique et intellectuel. Une espérance : la France est le champion de la coopération sans arrière-pensée impérialiste. Elle ne cherche pas une clientèle disciplinée

⁸⁵ Petit Larousse illustré 1986.

⁸⁶ D. Domergue-Cloarec, La France et l'Afrique après les indépendances, Paris, Sedes, 1994, p. 63.

mais escompte un avantage culturel. Elle ne cherche pas à conquérir mais à créer un état d'esprit commun au bénéfice du plus grand nombre⁸⁷.

À quoi sert la Francophonie pour les Africains qui ont tant de problèmes politiques, économiques, sociaux? Senghor déclarait « La francophonie n'est pas équilibrée économiquement avec la majorité de ses membres en voie de développement, beaucoup du côté du recevoir et peu du côté du donner »⁸⁸. Dans le rapport qu'il a présenté au début du sommet, Boutros-Boutros Ghali a passé en revue les multiples actions qu'il a menées au nom de l'organisation : envoi d'observateurs pour les élections dans plusieurs pays membres, missions de conciliation dans des États d'Afrique qui connaissent des crises ou des tensions internes, comme la République démocratique du Congo (ex. : Zaïre)⁸⁹.

Ces interventions sont certes nouvelles et, pour certaines, toujours en cours. Mais à ce stade, l'organisation, qui intervient parallèlement ou conjointement avec d'autres (l'ONU, OUA, l'Union européenne, la France) n'a pas encore fait la démonstration de son poids spécifique.

Le président sénégalais, Abdou Diouf, déclarait que l'idée désormais admise que la Francophonie, avec ses moyens d'un milliard de francs au total environ, ne peut pas tout faire et que la priorité pour elle doit être d'aider les pays membres à obtenir des financements des institutions internationales ou de l'Union européenne. Cette idée sous-entend que la France sera toujours l'interprète des pays africains auprès des institutions financières. Cela lui donnerait droit à rester en Afrique. Profitant de la langue, elle s'éclipse sur la politique.

⁸⁷ M. Tétu, La Francophonie : histoire, problématique, perspective, Montréal, Guérin universitaire, 1992, p. 28.

⁸⁸ Ibid., p. 30.

⁸⁹ Boutros-Boutros Ghali, Radio-Canada, Moncton, 3 septembre 1999.

Au Zaïre, il y a 34 900 000 francophones, réels ou occasionnels.

Au Gabon : 1 000 000 francophones.

Au Congo (Brazza) : 2 200 000 francophones.

Au Rwanda : 7 000 000 Kinyarwanda-français.

Au Burundi : 5 500 000 de Kirundi-français.

Il y a donc plus de 50 600 000 francophones dans les pays que nous étudions.

Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, considère la Francophonie comme un des piliers de la politique internationale de la France. Elle constitue l'une des enceintes où le dialogue et la concertation peuvent être approfondis sur des questions aussi sensibles que la sécurité collective, la promotion de la diversité culturelle et de la démocratie, les règles du commerce international ou les modalités du développement durable.

L'affectation d'une dotation supplémentaire de 20 M euros était décidée pour le sommet de Beyrouth en octobre 2002⁹⁰. Il faut noter que le thème du dialogue des cultures était le fil conducteur de ce sommet.

Les priorités de ce plan de relance portent sur l'éducation et l'allocation de bourses, le renforcement de la paix et de la démocratie, ainsi que sur la promotion du français dans l'Union européenne. Parallèlement, la Francophonie poursuit un processus de réforme de ses instruments et de ses procédures. Une plus grande synergie doit être désormais recherchée entre la coopération multilatérale francophone et la coopération bilatérale française.

⁹⁰ Pierre-André Wiltzer, « Bilan et perspective de la coopération internationale de la France », La Politique Étrangère de la France, mai-août 2003, p. 75.

Jacques Chirac, président de la République française, définissait la stratégie de la Francophonie pour le dialogue des cultures en quatre caractéristiques : ouverture, modernité, audace et ambition⁹¹. S'agissant de l'ouverture, la Francophonie servira le dialogue des cultures si elle sait se mettre à l'écoute de l'ensemble des peuples qui la composent. La langue et la culture française rassemblent dans une même famille des cultures issues d'un très grand nombre de traditions du monde. La Francophonie constitue aussi le creuset idéal d'un échange où tous communiquent par une langue commune, où chacun s'enrichit de l'apport original de l'autre. C'est en organisant la symphonie de ses différences, pour reprendre une formule de Boutros Boutros-Ghali, que la Francophonie fera son patrimoine et l'ornera de nouveaux fleurons. Pour faire servir le dialogue des cultures, il faut aussi que le mouvement s'ouvre au monde. Écartant la tentation de l'isolement, du repliement sur elle-même et ses valeurs, la Francophonie doit être pour ses membres une clé d'accès à la mondialisation. Ces institutions sont un atout pour les aider à mieux se faire entendre partout où se joue l'avenir, à mieux comprendre aussi les enjeux et les règles de la nouvelle société internationale.

Quant à la modernité, la Francophonie gagnera en s'appuyant sur les forces principales du monde contemporain. Depuis longtemps, on devrait mettre à profit les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui sont par nature un atout pour la diversité culturelle. Il faut s'appuyer davantage sur les entreprises et sur tout le mouvement associatif international pour que le français soit parlé dans les cercles d'affaires et dans les ONG francophones. En terme d'audace, la Francophonie doit être conçue comme une coalition d'États décidés à faire valoir leurs vues et imposer leur solidarité. Présents sur les deux continents, les membres peuvent faire entendre leur voix dans toutes les organisations régionales (économiques, commerciales et financières) et veiller à mieux y coordonner leurs efforts et leurs prises de position.

⁹¹ J. Chirac, 17^e session du Haut Conseil de la Francophonie, La Politique Étrangère de la France, mai-août 2001, p. 165.

Dans son ambition, la Francophonie se caractérise par l'universalisme et l'ambition humaniste, la volonté d'affirmer dans un monde où dominent les considérations marchandes, la valeur et la place de l'homme, de l'éthique et de la solidarité. C'est dans cette généralité que les pays d'Afrique centrale se situent dans la Francophonie et s'attachent à la France. Tout comme la démocratie, la Francophonie reste un des moyens mis en œuvre par la France pour garder des liens avec l'Afrique.

Au Gabon, les liens qui unissent le Gabon et la France sont étroits; la coopération y est très soutenue et renforcée par le retour au Gabon de l'Agence française de développement depuis l'an 2000. Le dialogue politique entre les responsables gabonais et les responsables français est également très serré, ce qui permet d'avoir souvent des vues convergentes sur les grandes questions internationales, et particulièrement sur tout ce qui concerne l'Afrique.

C'est ainsi que la France a pu évoquer avec le Gabon la situation des Grands Lacs, ce qui a valu au président Bongo le rôle de médiateur (officieux) dans la recherche de la paix dans ces pays, et singulièrement au Burundi, où il s'est beaucoup investi⁹². La France souhaiterait lui confier officiellement ce rôle, cela dépend des pays concernés. La France parle avec le Gabon de la situation de l'Afrique australe, comme le cas du Zimbabwe et d'autres problèmes dans le monde.

En République démocratique du Congo (RDC), les relations entre la Francophonie et la RDC suscitaient des tensions fréquentes non seulement entre les États du Nord et du Sud, mais également au sein des États du Nord. Dans les deux hémisphères, chacun des membres de la Francophonie définissait sa politique étrangère en interprétant l'histoire commune de la façon la plus à même de servir ses intérêts.

Entre la Belgique et la France existait une concurrence très ancienne à l'égard du territoire congolais. La France cherchait à évincer la Belgique ou se contentait d'occuper un

⁹² Pierre-André Wiltzer, « Visite au Gabon », *La Politique Étrangère de la France*, septembre 2001, p. 13.

territoire que la Belgique commençait à délaisser, comme tendaient à le démontrer les positions très critiques adoptées par les socialistes flamands à l'égard de Kinshasa et la réticence dont fit preuve Bruxelles dans le conflit du Shaba.

Après les événements de Lubumbashi en mai 1990, la Belgique, où les plus fervents opposants au régime zaïrois avaient réintégré la coalition gouvernementale, décida de retirer son soutien politique au président Mobutu, laissant un vide que la France combla rapidement⁹³.

Au sein de la Francophonie, la France défendait une approche plus compréhensive que le Canada et la Belgique à l'égard de régimes peu respectueux des droits de l'homme. C'est d'ailleurs suite au lobbying d'Ottawa et de Bruxelles, refroidis par un rapport accablant d'Amnesty International, ainsi que par la lourde facture présentée par le Zaïre (RDC) pour l'organisation du sommet de la Francophonie à Kinshasa en 1991, que celui-ci fut déplacé à Paris⁹⁴.

Lors du sommet à Maurice en 1993, la Belgique, favorable à l'opposition de Tshisekedi au gouvernement, remit en cause la représentativité de la délégation zaïroise de Mobutu⁹⁵. En mai 1997, quelques jours avant que Laurent-Désiré Kabila ne s'empare de Kinshasa, la France accusée par la presse américaine d'avoir activement soutenu le président Mobutu, repoussa le brûlot zaïrois vers d'autres cieux. « Le Zaïre de Mobutu n'a jamais été notre jardin : pays francophone par la grâce de la Belgique, régime créé et soutenu par les États-Unis, le Zaïre de Mobutu n'a jamais vraiment fait partie du pré carré français »⁹⁶.

En 1997, à Hanoi, le Canada évoqua la possibilité de prendre des sanctions à l'égard des pays contrevenant aux normes de la démocratie, mais se heurta au refus du président

⁹³ M.-P. Subtil, « Les relations entre Paris et Kinshasa. Mobutu ou le chaos? » Le Monde, 4 octobre 1991.

⁹⁴ M. Jacot, « Le Canada opposé au 'sommet de Kinshasa' », Le Monde, 10 janvier 1991.

⁹⁵ J.-P. Peroncel Hugoz, « Le sommet de la Francophonie à Maurice. Les querelles des pays du Nord exaspèrent ceux du Sud », Le Monde, 18 octobre 1993.

⁹⁶ M. Antoine, Le Journal de Genève, 13 mai 1997.

Chirac qui estimait que « les sanctions ne sont pas dans la tradition de l'espace francophone... ce que nous voulons c'est convaincre, pas contraindre »⁹⁷.

Lorsqu'il l'estimait nécessaire, le Zaïre utilisait l'arène que lui donnait l'organisation. En septembre 1987, au sommet de Québec, il administra un camouflet aux membres de la coalition gouvernementale belge qui le critiquaient le plus sévèrement (les socialistes flamands), lorsqu'il se réjouissait que son « pays eut la chance tout à fait exceptionnellement à se réclamer de la Francophonie. Les contingences historiques ont amené la Belgique à introduire le français comme langue d'administration coloniale. Si elle avait décidé d'administrer le Congo, le Rwanda et le Burundi en néerlandais, la route qui mène à la Francophonie nous serait alors peut-être à jamais fermée »⁹⁸.

L'arrivée de L.-D. Kabila au pouvoir exacerba les passions entre le Congo et la France. L'hostilité entre les deux pays procédait d'une même idéologie victimaire, qui voyait une réalité historique commune, la colonisation, être instrumentalisée par Kinshasa pour condamner la prédation des anciennes métropoles, et par la France pour mettre en exergue la menace que le monde anglo-saxon faisait peser sur son pré carré.

La politique francophone de relations personnelles avait en effet trouvé sa limite à mesure qu'arrivait au pouvoir une nouvelle génération de dirigeants africains issus non de la colonisation, mais de la guerre froide, parlant tous l'anglais. C'est le cas de Kabila au Congo, Kagame au Rwanda. Selon la France, cette montée en puissance de l'anglais menaçait directement sa zone d'influence, qui ne s'appuyait pas en Afrique centrale sur une histoire coloniale commune, mais sur le ciment linguistique français.

⁹⁷ C. Trean, « Le rôle du nouveau 'Secrétaire général' à la Francophonie reste vivement contesté », Le Monde, 18 novembre 1997.

⁹⁸ Allocution du maréchal Mobutu, reprise dans les actes des conférences des chefs d'États des sommets de la Francophonie.

En ne relevant que les aspects internationaux inhérents à tout conflit, la France ravivait le « syndrome » ou « l'esprit de Fachoda », analysant le conflit en Afrique centrale non en termes d'oppositions locales, mais en vertu d'un « complot anglo-saxon » visant à déstabiliser la Francophonie. Comme le disaient J.-M. Balancie et A. De La Grange, dès lors que la guerre froide ne permettait plus d'expliquer les conflits africains, « incorrigibles », les Occidentaux sont allés chercher des causes extérieures. Ce fut l'antagonisme franco-américain. Comme si le continent noir permettait à Washington et à Paris de se défouler de toutes leurs colères⁹⁹.

Selon le constat, la réaction française fut sans doute exacerbée par la succession d'échecs diplomatiques que les États-Unis lui avaient infligée. Dans le courant de l'année 1996 en effet, Washington contrecarra d'abord les efforts de médiation français au Moyen-Orient, ensuite la nomination d'un Européen à la tête du commandement sud de l'OTAN, et enfin la réélection de B. Boutros-Ghali au poste de Secrétaire général des Nations unies. Par sa lecture dichotomique des réalités de l'Afrique centrale, A. Franchon explique que la France s'enfermait dans un carcan conceptuel rigide (Paris perd, Washington gagne) qui la rendait incapable de tirer partie de nouvelles opportunités¹⁰⁰.

La rivalité franco-américaine au Congo se déroula sous les yeux de l'opinion tant nationale qu'internationale. Déjà fin 1996, *Le Monde* citait l'ambassadeur américain à Kinshasa : « Le gouvernement Mobutu est un régime décadent soutenu par la France »¹⁰¹. Le 2 mai 1997, le *New York Times* accusait la France d'avoir, en janvier de la même année, offert une aide financière de près de 25 millions de dollars au régime de Mobutu¹⁰². Quelques jours plus tard, alors que Kinshasa venait de tomber aux mains de l'AFDL, la presse française déplorait le fait que, suite au « complot anglo-saxon : le Zaïre tout entier bascule de la Francophonie fleurie... à cet Anglais des Lacs »¹⁰³. *Le Canard enchaîné* du

⁹⁹ J.-M. Balancie et A. De La Grange, *Mondes rebelles*, Paris, Michalon, 1999, p. 12.

¹⁰⁰ A. Franchon, « De Zaïre, Paris et Washington : la dialectique du client et du parrain », *Le Monde*, 19 mai 1997, pp. 12-13.

¹⁰¹ *Le Monde*, 5 décembre 1996, p. 2.

¹⁰² J. Isnard, « Selon le New York Times, la France aurait apporté une aide à Kinshasa », *Le Monde*, 5 mai 1997.

¹⁰³ Antoine, *op. cit.*, p. 1-5.

12 août 1998 accusa le président français d'avoir été au courant du complot contre le régime de L.-D. Kabila depuis le mois de janvier 1998 et de n'en avoir rien dit. Quelques jours après, C. Josselin, le ministre français de la Coopération et de la Francophonie, laissait sous-entendre que le président congolais n'était qu'un « chef de guerre, qui avait été employé pour nettoyer le Kivu et s'est retrouvé presque sans le faire exprès à la tête d'un pays - continent, alors qu'il n'était pas forcément fait exactement pour ce rôle »¹⁰⁴. Kinshasa expulsa deux diplomates français en poste déclarés *persona non grata* au Congo. La Belgique et le Canada se montraient également réticents, mais davantage pour des raisons liées au non-respect des droits de l'homme et aux accusations de « second génocide » qu'en raison d'un argument culturel ou linguistique.

Dès son arrivée au pouvoir, Kabila articula ses interventions autour de l'idée que la RDC était l'objet « de toutes les convoitises », celles de la France et de la Belgique d'abord, celles des États-Unis et de ses voisins africains ensuite. Paris et Kinshasa recouraient au même référent historique, le passé colonial, mais dans des domaines différents, car si la France s'appuyait sur l'argument linguistique pour se rapprocher du Congo, ce dernier invoquait les appétits économiques pour s'en distancer, accusant les Tutsi (du Congo), les Rwandais et les Ougandais « d'ouvrir leur pays aux sociétés françaises, et non plus seulement aux Anglo-Saxons, aux Belges et aux Sud-Africains ». Cet argument n'était pas dénué de fondement car si, en 1996, la balance commerciale franco-zaïroise était retombée à un tiers de son niveau de 1990¹⁰⁵, la France se trouvait, de ce fait, à un niveau nettement inférieur à celui de la Belgique, ce qui a toujours été le cas, mais aussi à celui des États-Unis, ce qui était nouveau. L'opinion veut qu'une partie considérable des intérêts belges dans la région se trouvait en réalité sous contrôle français depuis que la Société générale avait été reprise par le groupe Indo - Suez en 1988.

Dans son discours du 30 juin 1997, L.-D. Kabila demandait l'aide de la communauté internationale pour reconstruire le pays en s'adressant aux États-Unis, au

¹⁰⁴ J.-D. Geslin, « R.D. Congo d'État de non-droit », *Jeune Afrique*, no 1967, 22-28 septembre 1998.

¹⁰⁵ A.-C. Huliaras, « The Anglo-Saxon conspiracy : the French perceptions of the Great Lakes Crisis », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 36, no 4, 1998, p. 604.

Canada, au Japon, etc..., ignorant la France et la Belgique, parce que la RDC a pu mettre fin au régime totalitaire passé¹⁰⁶. Après la France, ce fut la Francophonie qui fut mise à l'écart lorsque L.-D. Kabila refusa de se joindre au sommet de Hanoi, arguant dans l'Agence congolaise de presse du 20 novembre 1997 que « la participation de la RDC à cette organisation a contribué à la ruine de son économie ». Bien plus, le pays est demeuré prisonnier de promesses utopiques de bonheur¹⁰⁷. De la même source, il accusait la Francophonie d'être une réminiscence du colonialisme, la langue française lui ayant été imposée par la colonisation, et le peuple ne l'ayant pas choisie librement. Il concluait que les échanges culturels et autres entre la République démocratique du Congo et la France devaient continuer en dehors de la Francophonie.

Ce retrait de Kabila de l'organisation de la Francophonie était un acte plus politique et économique que culturel. En refusant de se rendre à Hanoi, Kabila ne remettait pas tant en cause l'utilisation du français dans ses discours. Il y attachait moins d'importance qu'au fonctionnement de l'organisation et à travers elle, celui d'un système néo-colonial. Trois jours plus tard, Kabila revenait sur ses déclarations, affirmant à l'Agence congolaise de presse (20 novembre 1997) que « la RDC n'a pas quitté la Francophonie » et qu'il n'était pas défavorable à « une amitié avec la France, mais non sous la coupe de la France »¹⁰⁸. Le contact s'établissait avec la France, mais le ton n'avait pas encore changé.

À partir d'octobre 1998, le monde francophone multiplia les signaux de réconciliation à l'égard de la RDC, d'abord par le biais d'intervention militaire tchadienne, ensuite au travers du lobbying diplomatique du président gabonais, O. Bongo, et enfin par la visite conjointe du conseiller chargé des Affaires africaines à l'Élysée, M. Dupech, et celle d'Y. Haesendonck, le chef de cabinet du ministre belge des Affaires étrangères.

Le retour du président congolais dans le giron francophone se confirma au sommet de la France-Afrique lorsqu'il annonça que son ministre des Affaires étrangères assisterait,

¹⁰⁶ Discours du chef de l'État, 30 juin 1997.

¹⁰⁷ Agence congolaise de presse, 20 novembre 1997.

¹⁰⁸ Agence congolaise de presse, *op. cit.*

début décembre, à la conférence ministérielle de la Francophonie de Bucarest. En réalité, le pas décisif avait déjà été franchi début septembre, lorsque L.-D. Kabila avait, par l'intermédiaire de son ministre des Transports, H. Mocra Sakangi, en visite à Paris, invité la Francophonie à s'impliquer dans la résolution du conflit. Au sommet de la Francophonie à Moncton en septembre 1999, le ministre congolais des Affaires étrangères insista sur la nécessité pour « le peuple congolais de pouvoir compter sur la solidarité agissante de sa famille naturelle »¹⁰⁹.

Quoi qu'il en soit, les pays d'Afrique centrale restent attachés à la France et à la Francophonie, même si les résultats ne sont pas concluants. Tout comme la démocratie, la Francophonie demeure un des moyens par lequel la France peut compter pour attirer davantage les pays de l'Afrique centrale et former son pré carré.

Conclusion

La Francophonie, réalité irréductible à toute définition formelle, représente un des plus étonnants et paradoxaux constats. Porteurs de la civilisation française, ses nombreux descendants s'interrogent sur l'héritage ambigu qu'ils détiennent et ne peuvent renier. Ils reconnaissent leur désir encore confus mais résolu d'en faire un nouveau et vaste champ d'expression et d'action. La démocratie et la francophonie restent un des moyens mis en œuvre par la France pour garder des liens avec l'Afrique.

Depuis les années 1990, l'Afrique centrale est de plus en plus agitée politiquement, non sans liaison avec les « révoltes », souvent pacifiques, qui se développent en Europe Centre-Est avec la destruction du mur de Berlin. Par exemple, la libération du Bénin était déjà en route en Afrique de l'Ouest. La tutelle abusive de l'ordre économique dominant, celle de la France et des autres bailleurs de fonds, sans oublier les États-Unis, constitue l'obstacle le plus redoutable à la possibilité même de construire une démocratie « viable » en Afrique centrale. Au Zaïre (R.D.C.), on est parfois descendu dans le huitième cercle de

¹⁰⁹ Agence congolaise de presse, *op. cit.*

l'Enfer, celui que Dante ne pouvait prévoir. Si l'éducation et la santé avaient fait de grands progrès au cours des deux premières décennies de l'indépendance, elles ont beaucoup régressé dernièrement. Les ajustements structurels ont réduit les crédits accordés à ces secteurs sociaux, qui commandent pourtant l'avenir de l'Afrique centrale, et sont trop souvent « en déroute ».

Mais le cœur du problème est bien politique. Les jeunes réclament le multipartisme et les libertés. Jacques Chirac déclarait le 23 février 1990 sur RF1 : « Pour les pays en voie de développement, le multipartisme est une erreur politique... Le multipartisme n'est pas lié à la démocratie et il y a des pays africains parfaitement démocratiques, comme la Côte d'Ivoire, qui sont des pays à parti unique et où la démocratie s'exerce au sein de ces partis uniques ». Pourtant les partis uniques sont associés aux dictatures. Par exemple, le Zaïre de Mobutu et des Kabila est pire en répression que l'Afrique du Sud de De Klerk. De tels dirigeants s'opposent de toutes leurs forces à la démocratie, donc au développement. La démocratie nécessite, entre autres, l'État de droit et une répartition égalitaire des revenus. Il n'est pas clair que cela soit compris au sein de la Francophonie, dirigée par la France.

CHAPITRE 3

LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE

La coopération peut être définie « comme un mode de relation internationale qui implique la mise en œuvre d'une politique (donc d'une stratégie et d'une tactique) poursuivie pendant une certaine durée de temps et destinée à rendre plus intimes, grâce à des mécanismes permanents, les relations internationales, dans un ou plusieurs domaines déterminés, sans mettre en cause l'indépendance des unités concernées »¹¹⁰. Comme l'a rappelé Lionel Jospin, « le colonialisme est la matrice des relations de la France avec l'Afrique. Il est révolu. Le néocolonialisme peut être une tentation contre laquelle il faut que nombre d'entre nous sachent résister. L'Afrique change, elle a changé. Nous devons changer avec elle »¹¹¹.

Dans l'acceptation de la définition, la coopération recouvre une série d'opérations : une action se déployant dans divers secteurs (technique, économique, culturel, militaire). Ces opérations reflètent une certaine conception globale, une politique des relations régissant deux ou plusieurs États et définissant un « système » de coopération. L'approche « matérielle » de la coopération apporte donc une clef d'interprétation des rapports entre États; elle en constitue la « lecture politique ». Le terme même de coopération a vu son sens se réduire progressivement : son usage s'est peu à peu limité aux rapports entre les pays développés et les pays en voie de développement, appelés tiers monde autrefois. Ainsi entendue, la coopération aurait pour objectif et justification l'élimination du sous-développement. Celui-ci est, a priori, envisagé sous l'angle technique : le retard entre pays développés et sous-développés est analysé comme le produit de multiples causes : faible taux d'industrialisation, population essentiellement rurale, insuffisance des capitaux, échanges économiques limités, forte natalité. D'où la priorité donnée aux mesures d'ordre technique. Dans cette idée, la coopération aiderait les pays africains à franchir dans les meilleures conditions l'étape de décollage économique. Cette conception est, à notre sens,

¹¹⁰ P.-F. Gonidec, Relations internationales, Paris, Éd. Montchrestien, 1974, p. 386.

erronée. Une ambiguïté semblable recouvre la notion d'aide et de coopération. Au-delà d'un discours « humaniste », l'aide au développement n'est pas, il s'en faut, politiquement neutre : elle a souvent pour conséquence de maintenir ou de créer des rapports de dépendance.

L'évolution de la coopération franco-africaine reflète cette mutation, à des degrés divers selon les États. À l'origine, l'ancienne Métropole avait assorti l'accession à l'indépendance des États africains à la mise sur pied d'un système de coopération. Officiellement, les accords de coopération conclus dans tous les secteurs où s'exerçait la souveraineté de l'ancienne puissance coloniale ont pour finalité de promouvoir le développement économique et social des nouveaux États. Mais, dans la pratique, ils tendaient à perpétuer, sous couvert d'un fondement juridique nouveau, des rapports de domination de type colonial.

Vers la fin des années 1960, on assiste à une remise en cause de la politique française de coopération : cette « crise » aboutit à une révision globale des accords signés avec certains États africains. Cette phase n'a cependant pas affecté de manière radicale le système franco-africain, d'autant plus que le gouvernement français avait su assouplir une politique jusque-là trop rigide.

Les nouveaux textes, s'ils prennent en compte les mutations et les changements inévitables intervenus depuis l'indépendance, préservent, à des nuances près, l'influence de l'ancienne Métropole. Quoi qu'il en soit, la France et l'Afrique constituent un couple ancien dont l'histoire commune a connu des hauts et des bas. La France ne pouvait divorcer de l'Afrique pour cause d'indépendance. Aux lendemains des indépendances africaines, elle s'est employée à maintenir et à renforcer ses liens en mettant en place un système relativement complexe et original sans équivalent sur le continent africain et qui lui a assuré une zone d'influence considérable.

¹¹¹ Afrique-Asie, no 102, mars 1998, p. 3.

Quels moyens la France a-t-elle mis en œuvre pour arriver à cette situation? Et quels en sont les résultats?

3.1 Les raisons de l'aide française

La France est un des grands pays donateurs. En chiffres absolus, elle vient au deuxième rang, derrière les États-Unis. En chiffres relatifs, elle occupe le premier rang. L'aide publique avoisine 0,70% du PNB et l'aide totale dépasse 1% du PNB, recommandé par l'ONU, soit 6 045 millions de francs contre 3 000 millions (0,41% PNB) pour le Royaume-Uni en 1972¹¹².

Chaque Français paie 103 francs pour l'aide publique bilatérale, 115 francs si on y ajoute l'aide multilatérale, soit le double de l'Anglais. L'aide privée, puisqu'elle va à des investissements à but lucratif, ne peut être considérée comme impôt national. Cependant, l'aide publique a régressé, si on tient compte de l'accroissement rapide du PNB et de l'érosion monétaire. En 2000, près de la moitié de l'aide publique au développement (APD) française, environ treize milliards de francs (deux milliards d'euros) était déboursée par le truchement d'organismes internationaux¹¹³.

Remarquons également que les crédits d'aide aux départements et aux territoires d'Outre-mer, qui font partie intégrante de la France, sont comptabilisés dans l'aide bilatérale. Ils représentent à eux seuls près du tiers de l'aide publique. S'ils étaient retranchés, l'aide française serait à égalité avec celle de l'Allemagne. L'aide privée, au contraire, a plus que doublé. Les raisons de l'aide privilégiée aux pays d'Afrique centrale sont multiples.

¹¹² Louis François, Les institutions internationales, faire le point, Paris, Classique Hachette, 1975, p. 97.

¹¹³ A. Glaser et S. Smith, Comment la France a perdu l'Afrique, Paris, Hachette, 2005, p. 116.

1) Raison morale

La France a devant l'histoire une certaine responsabilité. Elle a colonisé ces pays, qui sont pour la plupart encore trop fragiles pour supporter, sans aide, le poids de leur indépendance.

2) Raison économique

La politique d'aide s'insère dans une coopération à double sens. La plupart des accords que la France a signés prévoient des facilités mutuelles en matière de défense et de transports, un régime privilégié pour les échanges commerciaux et des conventions relatives aux matières premières.

3) Raison politique

L'œuvre française dans le monde est un élément de grandeur nationale, l'aide est un des moyens d'influence et de rayonnement qui restent à la France. La colonisation est aujourd'hui dépassée, mais les grandes puissances ont toujours deux tâches à assumer : celle de leur propre développement et celle de leur rayonnement à l'intérieur par la coopération internationale.

4) Raison sentimentale

L'impérieuse nécessité qui s'impose aux pays développés de contribuer, par un grand et patient effort, à l'élévation progressive des niveaux de vie de tous les peuples des pays en voie de développement n'exclut pas que la France accorde son aide en priorité aux États qui sont liés à elle par des souvenirs historiques communs, une langue commune, des liens affectifs de tous ordres et des intérêts mutuels. Elle y incline au contraire.

La coopération a donné lieu à des rapports se voulant critiques, mais proposant aussi des solutions et des nouvelles orientations afin d'améliorer son efficacité. Ces rapports sont des bilans d'experts et portent le nom de leur président. D'autres rapports ont été produits par d'autres organismes, comme le ministère des Finances et le Conseil économique et social.

À la demande de Michel Debré, alors Premier ministre, une commission présidée par L. Pignon était chargée d'étudier les mesures propres à permettre la réorganisation de

l'ensemble des services chargés de l'aide et de la coopération à l'égard des pays en voie de développement. Le rapport était rendu en février 1962.

Le rapport Jeanneney était publié en juillet 1963. Il préconise que l'aide s'adapte aux pays, qu'on évite de proposer son propre modèle et enfin que, pour contribuer au développement, la France augmente sa contribution. En mai 1970, Jacques Chaban-Delmas, alors Premier ministre, confie à un comité présidé par Georges Gorse la mission d'examiner dans ses différents aspects la coopération de la France avec les pays en voie de développement, de proposer les orientations à donner à cette politique et de préciser les moyens de toute nature à consacrer à la coopération pendant la période couverte par le 6^e plan. Le rapport était remis en juin 1971.

Le rapport Abelin a été élaboré en 1975 à la demande du ministre de la Coopération lui-même et les membres du ministère y ont participé activement. Vers 1980, le redéploiement était souhaité. Stéphane Hessel, diplomate et ambassadeur, notamment à l'ONU, membre du Haut Conseil pour la coopération internationale jusqu'en 2002, déclare : « protéger le pré carré c'est peut-être efficace, au point de vue du développement de l'Afrique c'est illégitime »¹¹⁴. Il ajoute que la France ne doit plus être et n'est plus capable d'être le partenaire privilégié de l'Afrique; elle ne doit pas dépenser toute son énergie en Afrique.

En 1982, le rapport Vivien portait sur la situation des coopérants. Le rapport Hessel avait été demandé par le Premier ministre Michel Rocard et devait porter sur la France et les rapports Nord-Sud. Il était rendu en mars 1990. En 1993, le rapport Michailof était publié sous le titre *La France et l'Afrique, vade-mecum pour un nouveau voyage*. Il dénonce les situations de concurrence et pense qu'il faut remettre l'Afrique à sa juste place dans la hiérarchie des priorités de la France¹¹⁵. Tous les rapports relèvent l'exagération du discours par rapport à la réalité, à commencer par celle des chiffres.

¹¹⁴ S. Hessel, « Interview », *Jeune Afrique*, 11 juin 1990, p. 23.

¹¹⁵ S. Michailof, *La France et l'Afrique, vade-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993, pp. 63-69.

Vivien considère, de son côté, qu'il y a manque de conditionnalité qui constitue dans certains cas un appel à l'irresponsabilité. Il dénonce l'investissement de l'essentiel des moyens dans des ajustements structurels incertains et dans le renflouement d'administrations à l'agonie, ainsi que le soutien des dispositifs politico-économiques sans imagination et dont la décrépitude a été longtemps masquée par trop de complaisance, voire de connivence¹¹⁶. Comme Gorse, il critique le manque de suivi des décisions et le fait que la France se préoccupe assez peu, en définitive, des résultats.

La coopération française est à la fois désordonnée et dispersée. C'est donc une mise en cause des objectifs ou de la finalité de la coopération. Gorse montre que l'aide ne ferait en réalité que permettre la réalisation de projets dont le seul intérêt serait de faire travailler les entreprises françaises, ce qui justifierait l'accusation de mercantilisme. Et Kahn cite comme exemple la Côte d'Ivoire, où quatre millions d'aide rapportent en fait six millions¹¹⁷.

Pour Hessel, la France doit mobiliser d'autres pays. Il remarque que lorsqu'un pays africain regarde ailleurs, il y a de fortes rémanences du côté français. Il constate aussi que beaucoup de pays africains ne souhaitent pas non plus sortir de l'ancien système. Il y a bien des résistances des deux côtés¹¹⁸. Quant à Jean-Marie Jeanneney, il écrit : « la France doit savoir et ne pas hésiter à dire qu'aucune aide extérieure ne peut garantir le développement et que la sienne ne s'assigne qu'un rôle d'appoint »¹¹⁹. Ce ne sont pas seulement des chantiers de rénovation qu'il faudrait, mais des chantiers de construction. « On peut se demander si du côté français la coopération n'a pas d'abord besoin d'un ajustement culturel »¹²⁰.

¹¹⁶ A. Vivien, « La rénovation de la coopération française », *La Documentation française*, 1991, p. 8.

¹¹⁷ J.-F. Kahn, « Qui aide qui ? » *L'Express*, 17-23 janvier 1972.

¹¹⁸ S. Hessel, *op. cit.*, p. 23.

¹¹⁹ J.-M. Jeanneney, « La politique de la coopération avec les pays en voie de développement, pourquoi? comment? », *La Documentation française*, numéro spécial, no 1201, 1964, p. 28.

¹²⁰ D. Etounga Mengelle, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel?* Ivry, Éd. Nouvelles du Sud, 1991, p. 154.

3.2 Le budget de la coopération

La lettre de cadrage du 26 avril 1991 adressée à tous les ministères a recommandé de faire des économies et a souhaité en particulier une diminution dramatique des dépenses. Signalons que le ministère de la Coopération ne gère pas la partie la plus importante des crédits.

En 1991, la répartition (en %) est la suivante entre ministères concernés¹²¹ :

Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget	48,4%
Ministère de la Coopération et du Développement	15,3%
Ministère des Affaires étrangères	9,2%
CCCF (CFD)	13,7%
Ministère de la Recherche et de la Technologie	7,8%
Ministère de l'Éducation nationale	2,1%
Divers	0,9%
Coûts administratifs	2,6%

En 1992, les crédits destinés aux moyens de fonctionnement représentent 14,2% de l'ensemble, ce qui est une proportion anormalement élevée, car ils se situent habituellement entre 11% et 12%. Cela est dû, cette année-là, à une restructuration budgétaire. La même année, les dépenses d'intervention représentent 85,8% du total des dépenses ordinaires. Ces dépenses peuvent consister en actions de coopération, en concours financiers, en assistance militaire, en appui aux établissements français à l'étranger et, enfin, en appui aux initiatives privées et décentralisées. Toujours la même année, les actions en coopération incluant le personnel coopérant et les crédits affectés aux bourses représentent 55% du total des dépenses d'intervention. Les dépenses en capital correspondent essentiellement aux opérations du Fond d'aide et de coopération (FAC).

¹²¹ Danielle-Cloarec, D., La France et l'Afrique après les indépendances, Paris, Sedes, 1994, p. 328.

Les années 1969 à 1984 sont fastes pour le budget de la Coopération (voir tableau no 1 en annexe). Deux dates paraissent importantes parce qu'en relation avec le discours tenu à l'époque : 1975, année durant laquelle la progression est de 43,9%, et 1981, dont la progression est consécutive au changement de président de la République. À partir de 1986, il y a un freinage sur les crédits consacrés à la coopération. Les années 1991-1994 paraissent à peu près stables.

La lettre de cadrage n'a pas été appliquée dans son intégralité en 1992 puisque, cette année-là, le budget de la coopération connaît une augmentation (3,8%) supérieure à celle du budget de l'État (2,92%). Toutefois, les annulations de crédit s'élèvent à 94,2 millions sur les crédits de paiement et 36,6 millions sur les autorisations de programme. Pour 1993, année de changement de majorité (la loi de finances rectificative du 10 juin 1993), les réductions sont dramatiques puisqu'il y a eu 161,4 millions en moins au niveau des dépenses ordinaires, 37,9 millions en moins en crédits de paiement et 205,6 millions en moins pour les autorisations de programme, ce qui se traduit dans le discours par le partage de la rigueur (voir tableau no 2 en annexe).

En fait, les budgets du ministère ont dû faire face aux problèmes des engagements souscrits à la Baule. En effet, la substitution des prêts aux dons a induit une augmentation des crédits de paiement du FAC et une diminution des autorisations de programme. Le budget indique, en définitive, que la part des dons aux pays pauvres est réduite au profit de la bonification des prêts aux pays à revenu intermédiaire. La décision de faire plus de dons aux PMA, plus Madagascar, le Sénégal et le Zaïre, est généreuse, certes, mais on a omis d'en mesurer les incidences financières. En 1992, les principaux bénéficiaires des dons aux pays les plus pauvres sont, par ordre d'importance, le Sénégal (25,2% de l'enveloppe), la Guinée (14,4%), le Bénin (7,83%), le Ghana (5,83%). La situation est devenue paradoxale car même les pays dits « intermédiaires » veulent en bénéficier, et le rapport du Sénat le souligne¹²². C'est le cas du Gabon, par exemple.

¹²² Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour l'année 1992 adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49 alinéa 3 de la constitution 95 et 104, T. III, coopération par P. d'Ornano, Sénat document 95 et 104.

La quasi-systématisation des dons, qui apparaît comme très généreuse, conduit en réalité à mettre à la disposition des pays les plus pauvres des concours qui sont moins abondants qu'à l'époque où ils bénéficiaient des prêts. La logique des dons peut avoir l'effet pervers de donner une prime au laxisme et à l'irresponsabilité. À terme, la France risque de se désintéresser des PMA. On serait bien loin du discours; la France ayant donné d'une main, elle reprendrait de l'autre.

Les crédits du FAC, à hauteur de 40% du total jusqu'en 1972, ont servi à financer le secteur de la production rurale et de la production minière et industrielle, l'accent étant mis sur le développement rural. En 1978, on réaffirme l'importance de ce secteur. C'est un discours que l'on tient encore. Les crédits du FAC ont baissé globalement, hormis un redressement à partir de 1973; par la suite, ils ont peu progressé. À compter de 1981, on peut dire que le FAC perd de son importance au profit de la CCCE et des financements directs du Trésor. C'est par le biais des dons qu'il retrouve à partir de 1990 une certaine importance.

Crédits du FAC¹²³

Années	Montants en millions de F
1962	502,4
1972	32,4
1973	766,5
1976	630,8
1978	520,5
1990	1 900
1991	1 501
1992	1 712
1993	1 856
1994	2 420

¹²³ Danielle-Cloarec, *op. cit.*, p. 328

Au niveau de la dotation du FAC, l'article 20 intitulé réserve du Premier ministre a servi à payer en 1992 l'avion du président du Burundi (40 millions), une contribution au sommet franco-africain de Libreville (10,8 millions), une contribution au sommet francophone de Maurice (18 millions) et, en 1994, une première contribution à TV5 de 12,5 millions¹²⁴.

Les concours financiers ont servi pendant très longtemps à aider les États à boucler leurs fins de mois difficiles ou à financer les arriérés aux institutions de Bretton Woods. Ces dernières années, ils ont porté majoritairement sur les dons en faveur de l'ajustement structurel et sur les bonifications budgétaires.

Il y a également à ce niveau l'existence d'une dotation exceptionnelle (article 10) qui sert comme son nom l'indique, à financer les opérations exceptionnelles. Par exemple, en 1992, 3,5 millions ont été consacrés à la réorganisation des filières café-cacao au Cameroun, 1,4 millions à l'organisation de consultations électorales au Bénin et 0,5 million pour celles du Mali. Il y a eu aussi des financements de logements et de l'assistance technique qui sont en principe du ressort de la partie locale. Au total pour 1990-1991, cela équivaut à 31,88 millions de francs. La coopération décentralisée et les initiatives privées se trouvent assez maigrement dotées. À partir de 1992 et surtout pour ce qui est des ONG, on trouve que ce soutien n'est pas efficace et a un impact assez limité. L'aide alimentaire de l'ordre de 30,5 millions en 1992 s'est maintenue en 1993 avec une légère augmentation puisqu'elle atteint 31,5 millions. Elle est très diversement répartie.

La coopération militaire est destinée à aider les pays du champ à acquérir les moyens de leur sécurité. Elle vise la mise à leur disposition d'assistants militaires techniques, d'une aide au matériel ainsi qu'une aide à la formation de stagiaires africains. L'évaluation du budget de la coopération militaire montre un accroissement continu jusqu'en 1992 (voir tableau no 3 en annexe). En 1992, un effort particulier a été fait au

¹²⁴ Danielle-Cloarec, *op. cit.*, p. 9.

niveau de l'assistance militaire et technique (AMT). La diminution en 1994 s'explique par l'évolution politique du continent.

3.3 Les transferts privés

Ils comprennent :

- Les investissements directs nets
- Les valeurs et éléments actifs
- Les crédits privés à l'exportation.

Pour 1991, les seuls investissements directs ont concerné deux pays pétroliers : l'Angola pour 1 767 millions de francs et le Gabon pour 746 millions de francs¹²⁵. Dans les autres pays de la zone franc, les investissements directs sont en baisse et atteignent 106 millions, alors que le Maroc à lui seul en a 355 millions de francs. Les crédits privés à l'exportation sont négatifs au plan mondial et c'est l'Afrique qui en est l'élément le plus négatif. Cela traduit assez bien les limites des politiques du FMI et de la BM, et la crainte d'errements monétaires. Les entreprises considèrent les bonnes occasions comme rares.

La France participe aux financements des organismes de la CEE, de la Banque mondiale, des institutions régionales, de l'ONU. La part de la CEE dans le financement de l'aide multilatérale est assez stable entre 1989 et 1990, soit 48%, tandis que celle de la BM a tendance à diminuer et celle de l'ONU à s'accroître (9%). La France est le pays du Comité d'aide au développement (CAD) dont la contribution aux organismes multilatéraux est la plus faible en pourcentage de son APD totale, si on soustrait ses contributions à la CEE. Par contre, elle fait de loin le plus gros effort de l'ensemble des bailleurs de fonds de l'Afrique subsaharienne, plus de 20% à elle seule de l'APD des 20 membres du CAD.

Entre 1989 et 1992, la France a diminué certains achats (café, thé, sucre, coton, cuivre, poisson) et a maintenu à peu près stables ses achats de bois (15%) et de minerais

¹²⁵ François, *op. cit.*, p. 92.

métallurgiques (22%). La part de l'Afrique dans les exportations françaises est passée de 7,5% à 7% entre 1989-1991. Les critiques sur les transferts ont été largement développées¹²⁶. Malgré la dénonciation, il reste que la France accepte encore de financer des projets dont les États ne sont pas en mesure d'assurer la simple maintenance. Il faut dire que ces mêmes États veulent la dernière découverte technologique, même si elle est très onéreuse¹²⁷.

L'accompagnement de la démocratie, si on excepte le financement des conférences nationales, ne se traduit concrètement qu'au niveau d'une coopération institutionnelle et d'une aide en matériel aux forces de police pour conforter la démocratie et améliorer la sécurité des populations¹²⁸.

Dans le domaine sanitaire, le FAC a octroyé 33 millions de francs entre 1987-1989 pour la lutte contre le SIDA. La période 1990-1992 a vu seulement 20 millions de francs débloqués, ce qui est peu si, par exemple, on les compare à certaines aides dans le domaine militaire¹²⁹. En dehors du SIDA, la France soutient des programmes de lutte anti-tuberculose, de lutte contre le paludisme, l'onchocercose et la trypanosomiase.

Aujourd'hui quand on regarde la situation de l'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier, on voit qu'au niveau de ses indicateurs officiels, elle s'identifie au tiers monde des années soixante. Qu'il s'agisse d'espérance de vie, d'analphabétisme, de résultats économiques, de situation des structures de santé et autres, on retrouve les mêmes indicateurs entre l'Afrique centrale d'aujourd'hui et celle des années soixante. Cela s'explique par une double responsabilité. Il y a d'abord une responsabilité des Centrafricains eux-mêmes : ils ont considéré qu'ils pouvaient compter sur une nature prodigue, des agriculteurs travailleurs, un système stratégique qui assurait un certain nombre de rentes. Mais il y a eu aussi la responsabilité des Occidentaux, et particulièrement

¹²⁶ Michailof, *op. cit.*, pp. 64-67.

¹²⁷ Adda et Smouts, *op. cit.*, p. 367.

¹²⁸ S. Brunel, *Le gaspillage de l'aide publique*, Paris, Seuil, 1993, p. 185.

¹²⁹ *Rapports d'activités 1990-1992*, La direction de la santé et du développement social. Le ministère de la Coopération et du Développement, p. 32.

des Français, puisqu'ils sont les premiers bailleurs de fonds de l'Afrique et, notamment, de l'Afrique centrale. La France porte donc une part importante de responsabilité dans l'échec présent de l'Afrique centrale, en raison du dévoilement du système actuel de l'aide publique au développement (APD)¹³⁰.

L'opinion veut que la France poursuive actuellement en Afrique centrale une politique de puissance. Le but de cette politique française n'est ni le développement, ni la coopération. C'est d'abord d'asseoir la puissance de la France par le biais de l'influence en Afrique centrale. L'aide sert à tout, ou à beaucoup de choses, sauf à lutter contre la pauvreté. Les campagnes, les dispensaires, les écoles sont dans un état désastreux. La population est livrée à elle-même; il n'y a ni médicaments, ni livres, ni maîtres, tout manque dans les secteurs clés du développement, ce qui conditionne l'aptitude d'un pays à entrer dans la voie d'un développement durable.

En 1995, l'aide publique au développement représentait 45 milliards de francs, dont plus de 30 milliards pour l'Afrique¹³¹. Mais, une partie n'y va pas, parce qu'il y a des annulations de dettes, et ce chiffre ne correspond pas à des sommes données aux Africains. Sur 100 francs de cette APD, à peu près 25 continuent à payer les coopérants : cet argent revient en France ou à des Français et les États africains doivent même, souvent, assumer une partie des coûts salariaux.

À peu près 20 francs servent à ce que l'on appelle « l'aide projet ». Il reste 55 francs, qui servent à combler la différence croissante qui sépare les recettes des États africains de leurs dépenses. En fait, dans le cadre de « l'ajustement structurel », une grande partie de l'argent va servir à payer les fonctionnaires, à rembourser les dettes des Africains à l'égard de la Banque Mondiale et du FMI. Il va servir à beaucoup de choses, mais n'ira pas du tout ou très peu dans les campagnes, les bidonvilles, au service de la population. On constate l'effet limité de la coopération française.

¹³⁰ S. Brunel, L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, p. 27.

¹³¹ Ibid., p. 28.

On observe aujourd'hui un décrochage de l'Afrique centrale par rapport au reste du continent. Le reste de l'Afrique a été obligé d'évoluer, notamment des pays comme l'Ouganda, le Zimbabwe, le Botswana et l'île Maurice. Ils ont été obligés d'adopter un certain nombre de réformes, de restaurer la rigueur dans leur économie pour repartir sur des bases saines, tandis que l'Afrique centrale savait qu'elle pouvait compter sur la France. Certes, des réformes s'amorcent, la dévaluation du franc CFA est intervenue et un certain nombre de chantiers institutionnels sont menés par la coopération.

Mais que constatait-on au sommet franco-africain? On retrouvait la trilogie fatidique Mobutu - Biya - Bongo où des dictateurs continuaient à pratiquer des politiques aberrantes, tout en étant massivement soutenus par la France. Le Conseil général des Hauts-de-Seine, présidé par le ministre de l'Intérieur, aide le Gabon à construire des écoles, alors que le Gabon est une sorte de Koweït tropical.

On peut trouver regrettable cette destination de l'aide et l'on sait très bien que des pratiques affairistes sont toujours présentes : un grand nombre d'entreprises continue comme avant à faire des affaires en Afrique centrale, mais en sciant la branche sur laquelle elles sont assises. En concluant des contrats qui ne sont pas dans l'intérêt des Africains, elles engendrent à terme une pauvreté et une dette croissante, et cette dette, cette pauvreté, il faudra bien que l'Afrique centrale les affronte un jour.

La Banque mondiale et le FMI ont été les premiers à dire, en ce qui concerne l'Afrique centrale, d'arrêter de dépenser plus, de réintroduire la rigueur, de créer des mécanismes budgétaires efficaces et de repartir sur des bases saines. Les gouvernements centrafricains ont interprété ces exigences à leur façon : plutôt que de toucher aux crédits de l'armée, de la fonction publique, etc..., ils ont préféré couper dans le budget de la santé et de l'éducation, tout en accusant le FMI et la Banque Mondiale de les étrangler.

Mais l'ajustement structurel était l'ajout d'un peu de rigueur dans les économies. On s'est rendu compte que l'ajustement structurel s'appliquait mal dans les pays francophones

parce que, au-delà des erreurs propres aux programmes d'ajustement structurel eux-mêmes, les pays d'Afrique centrale savaient que, de toute façon, la France passerait derrière, qu'elle allait payer et continuer à payer.

Les pays nouvellement démocratiques ou ceux qui sont bien avancés dans le processus de démocratisation, connaissent-ils une évolution, un infléchissement de l'aide publique? Les nouveaux gouvernements exigent-ils que cette aide serve davantage aux populations?

Au départ, quand des chefs d'États comme Alpha Konaré du Mali ou d'autres ont vraiment mené le processus démocratique jusqu'à son terme, ils attendaient une aide accrue de la France : ils avaient l'impression qu'ils allaient bénéficier de cette prime à la démocratisation dont on avait parlé à la Baule. Mais, à les entendre, l'aide a continué à aller massivement vers le Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, tandis que les pays évoqués n'ont guère reçu davantage que lorsqu'ils avaient des régimes autoritaires. Malgré les efforts, les vieilles tendances clientélistes demeurent très présentes¹³².

Le problème de l'aide publique au développement est qu'elle est fondée sur un mensonge généralisé. D'abord, l'aide publique au développement (APD) n'existe pas. Ce ne sont pas des dépenses engagées dans la perspective de faire du développement ou de lutter contre la pauvreté. Il s'agit d'un certain nombre de chiffres qui sont réunis six mois, huit mois ou un an plus tard, dans un petit bureau du ministère des Finances, où on rassemble toutes les dépenses qui ont été faites en direction des pays du Sud. On réunit le tout, on fait une addition et on la transmet au Comité d'aide au développement de l'OCDE qui établit les statistiques d'APD des pays membres. À la fin, on a une espèce de melting-pot qui n'a jamais fait l'objet de la moindre stratégie a priori. C'est simplement la collection des dépenses faites par la France en direction des pays du Sud, et que les autres pays de l'OCDE ont bien voulu tolérer comme ayant un rapport lointain, acceptable ou présentable en terme d'aide au développement. Ce qui fait que la France a une politique

¹³² Brunel, *op. cit.*, p. 34.

africaine et qu'elle n'a pas de politique de développement¹³³. Jean-François Médard soutient que la France n'a même plus de politique africaine; celle-ci aurait progressivement disparu derrière l'affairisme et la corruption¹³⁴.

Trois types de personnes concourent à la décision : le chef de l'État africain, qui n'a souvent pas de compte à rendre, et qui s'intéresse surtout à ce qu'il va percevoir au passage; la grande entreprise française, qui sait qu'elle est dans un climat favorable, où elle va pouvoir largement augmenter ses prix; le déclencheur français de l'aide, qui favorisera d'autant plus ce large calcul que l'entreprise va lui retourner une partie de la surfacturation.

On a donc un mécanisme triangulaire parfaitement rodé où aucun des partenaires n'a d'intérêt à ce que le projet réussisse. Les deux qui payent à la sortie, c'est le contribuable français qui va combler les impayés et le paysan africain, qui est accablé d'une dette que ce type de jeu a occasionnée.

Il faut savoir qu'une bonne partie de l'APD est constituée de crédits. Certes, pour être comptés en APD, ces crédits doivent être bonifiés. Mais quand ce sont des crédits qui ne servent à rien, ou qui financent la construction du Palais présidentiel inhabité à Libreville ainsi que dans chaque province gabonaise, ce n'est pas avec la production induite par ce type d'investissement que l'on peut les rembourser.

Stephen Smith écrit : « la France est un gros caïman dans les petits marigots africains. Rien ne lui échappe »¹³⁵. Il s'agit de l'argent que la France a d'abord distribué et qui finit par lui revenir, directement ou par le biais de ce clientélisme de tous les instants qui guide et détermine la politique de coopération.

Si l'on veut comprendre l'APD ou la politique franco-africaine, on est obligé de reconnaître, comme au Zaïre, l'existence d'une anarchie savamment organisée. Celle-ci

¹³³ Verschave, *L'Afrique à Biarritz*, p. 37-38.

¹³⁴ Verschave, *op. cit.*, p. 38.

¹³⁵ S. Smith, *L'Afrique à Biarritz*, Paris, Karthala, 1995, p. 39.

permet l'exploitation systématique des ressources du pays. L'opinion veut qu'en France, on est arrivé à une espèce d'arrangement qui fait codécider et profiter de l'APD et de la politique franco-africaine une dizaine de groupes d'intérêts. Les décisions en ces matières relèvent :

- de quelques lobbies politico-affairistes (l'ancien réseau Foccart, celui de Jean-Christophe Mitterrand, et le réseau Pasqua);
- d'un certain nombre d'entreprises comme Elf devenue Total, qui gouverne pratiquement trois pays africains (le Gabon, le Congo, le Cameroun);
- du lobby militaro-africaniste (tous les officiers qui font carrière en Afrique et ou s'y reconvertissent, tel Paul Barril);
- du Trésor qui mène sa propre politique;
- des réseaux francs-maçons et rosicruciens.

**La dette zairoise liée au barrage Hydro-électrique (Inga)
et à ses investissements périphériques
(en millions \$)¹³⁶**

	Engagements	En-cours (31/12/1981)
Dette financière liée à Inga + investissements périphériques		
• Allemagne	85 192,2	85 513,5
• Autriche	9 629,3	7 367,3
• Belgique	143 435,0	95 731,6
• France	64 682,1	56 445,4
• États-Unis	319 385,9	282 411,1
• Italie	72 534,4	51 086,7
• Organismes internationaux	129 839,9	104 860,6
Total (1)	824 698,8	681 416,2
Total dette financière (2)	2 854 382,5	1 934 628,3
% (1) (2)	28.8	35.2
Dette commerciale liée à Inga + investissements périphériques		
• Allemagne	52 858,5	9 543,8
• Autriche	2 569,9	1 985,8
• Belgique	46 466,2	14 522,4
• Suède	50 431,4	41 945,1
• Italie	276 498,6	186 005,0
Total (1)	428 824,6	255 002,1
Total dette commerciale (2)	836 524,1	405 587,9
% (1) (2)	51.3	62.8
Dette due aux gouvernements liée à Inga + Investissements périphériques		
• Belgique	585,6	429,2
• Libye	101 334,2	81 014,0
• Japon	165 389,7	104 956,5
Total (1)	267 309,5	186 399,7
Total dette due aux gouvernements (2)	931 104,1	650 596,2
% (1) (2)	28.7	28.7
Total dette du Zaïre (1)	4 622 010,7	2 990 812,4
Total dette liée à Inga + investissements périphériques (2)	1 520 832,9	1 122 818,0
% (1) (2)	20.0	27.5

¹³⁶ OGEDEP, Rapport annuel 1981, Kinshasa, 1982, p. 12.

À la Conférence de Montréal organisée le samedi 21 octobre 2006 au Centre hospitalier Viger par l'Association de juristes et étudiants congolais du Canada (AJEC) et l'Organisation de professionnels congolais du Canada (OPCC), Marc Kapend, représentant de l'UDPS-Canada et conférencier, en réponse à la question posée par les organisateurs « Quel sens donner aux élections dans un pays dominé? » a présenté, entre autres, la situation actuelle du barrage Inga. Il a démontré que tout au long de la période de transition actuelle, plusieurs contrats, pour la plupart en défaveur du Congo, ont été signés dans les domaines miniers, de la fourniture d'équipements militaires et d'exploitation des ressources du pays. Marc Kapend a ajouté à cette liste le projet de construction d'Inga 3, dans le but avoué d'électrifier l'Afrique, de favoriser l'industrialisation de celle-ci et de réduire la pauvreté. Il a enfin mentionné la dette publique zaïroise (Congo) liée à ce barrage.

La dette publique zaïroise a été renégociée cinq fois par le Club de Paris : en 1976, 1977, 1979, 1981 et 1983, tandis que les créanciers privés ont cherché pendant de nombreuses années à éviter la proclamation d'un « défaut de paiement », pour n'aboutir finalement en 1980 qu'à un refinancement intégral de toutes les créances en cours. Notons que, depuis cet accord, certains créanciers paraissent avoir renoncé à récupérer une partie de leur mise en dépit de rencontres quasi annuelles organisées avec un Zaïre qui promettait tout ce qu'on voulait mais ne s'exécutait que rarement.

L'endettement a été érigé à l'état de « politique de développement » - ou plus exactement il en tient lieu et le Zaïre en paie aujourd'hui les conséquences. Au cours de la période 1975-1981, il a consacré 1,2 milliards \$ US au service de sa dette à moyen et à long termes. La moitié de ce montant consistait en des paiements d'intérêts et autres charges diverses. Ce service ne correspondait cependant qu'au tiers des échéances contractuelles.

On estimait en 1983 que le rapport du service de la dette aux exportations avait dépassé largement les 50%, compte non tenu des rééchelonnements qui sont intervenus en faveur du Zaïre depuis 1978. D'où la conclusion de l'OGEDep (Office de gestion et dette

publique) en 1982 : « il est improbable que le problème d'endettement auquel le Zaïre devrait faire ces prochaines années puisse être résolu à partir des mécanismes de réaménagements classiques utilisés jusqu'à présent. Même en se basant sur des perspectives à moyen terme les plus optimistes, il est évident que l'endettement du Zaïre préconise une restructuration fondamentale »¹³⁷. En 1985, la dette extérieure du Zaïre, selon ce même rapport, s'élevait à 4,5 milliards \$ US, ce chiffre représentant 90 % du PIB et 2,5 fois la valeur estimée des exportations au cours de cette année.

Deux questions viennent alors à l'esprit : d'une part, pourquoi le Zaïre s'est-il singularisé par une banqueroute aussi obvie; d'autre part, comment en est-on arrivé là? Répondre à la première question, qui hante les africanistes depuis toujours, exigerait de longs développements. On se contentera ici d'une esquisse sommaire.

Tout d'abord, il convient de rappeler d'emblée que le Zaïre ne détient pas, loin s'en faut, un record en matière de safaris techno-industriels. On doit pourtant relever sa particulière fragilité dans ce domaine, fragilité qui tient aux particularités de son histoire coloniale et post-coloniale. Ensuite, il n'est pas inutile de revenir au fait que la colonisation belge a profondément baigné dans l'affairisme propre à un petit pays trop peu puissant pour avoir pu développer de véritables traditions impériales.

Cette affairisme belge ne signifie nullement qu'un territoire, la colonie congolaise, ne fut pas mis en valeur et que le Congo ne peut se prévaloir d'excellentes réalisations dans les domaines dits d'accompagnement : enseignement, médecine, recherche agronomique, etc. Une dimension a toutefois manqué : celle d'un projet politique colonial cohérent. Il pouvait difficilement en être autrement dans une métropole où, comme l'a fait ironiquement remarquer l'historien J. Stengers, l'« establishment » colonial était singulièrement mince : « avec un peu de chance, un promeneur pouvait croiser en une journée dans le Parc de Bruxelles tous les hommes qui dirigeaient le Congo »¹³⁸.

¹³⁷ OGEDEP, *op. cit.*, p. 24.

¹³⁸ J. Stengers, « La Belgique et le Congo. Politique coloniale et décolonisation », in *Histoire de la Belgique contemporaine*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1974, p. 392.

Face à une opinion publique inexistante en matière d'affaires coloniales, le Congo belge, ou plus exactement le Congo des Belges, fut donc bien géré et bien administré, mais il ne fut jamais véritablement gouverné. Lorsque sonna l'heure de la décolonisation, la puissance tutélaire belge, impréparée, lâcha tout ce que l'on voulut sur le plan politique, tout en se gardant un domaine réservé : celui des ressources minières dont elle tirait de confortables revenus.

L'effondrement institutionnel brutal des années 1960 fut avant tout la manifestation de ce « vide » politique, vide qui fut rempli par des structures incohérentes, tronquées, des tentatives de mise sous tutelle internationale manquées, de même que par d'autres affairismes internationaux puissants et qui eurent le champ libre au Zaïre.

Après 1960, la Métropole ne chercha surtout qu'à préserver des situations acquises et renonça à réinvestir dans l'ex-colonie, autrement que par un autofinancement limité. Un rapport rédigé par un groupe de chercheurs de l'Université du Zaïre en 1972 fournit des indications inédites et parlantes sur ce « repli » belge. Sans doute, les intérêts belges sont-ils encore prépondérants au Zaïre : en 1970, ils représentent toujours plus de 40% de l'activité économique des entreprises privées opérant dans le pays.

Toutefois, d'après ces chercheurs, il semble qu'en matière d'investissements, les holdings belges au Zaïre se soient principalement attachés à maintenir en état l'outil existant, à préserver la capacité concurrentielle de l'appareil de production, tout en limitant au minimum l'effort d'investissements; 26 % des investissements belges au Zaïre ont été financés par des apports en devises de capitaux à risques : la plupart provenaient de bénéfices bruts d'exploitation ou d'appels aux institutions financières locales.

En bref, la part des intérêts belges dans la vie économique du pays au début de 1970 était sans commune mesure avec la formidable puissance qu'avaient déployée les groupes financiers belges à l'époque coloniale. « De ce point de vue, on a assisté au Zaïre depuis

1960 et surtout depuis 1966 à une décolonisation sans précédent en Afrique »¹³⁹. Le véritable sens de cette « décolonisation économique » n'était cependant pas précisé par les auteurs du rapport !

Il convient de souligner une catégorie d'acteurs « préliminaires » qui est souvent méconnue, bien qu'elle joue un rôle fondamental dans la passation d'un marché : celle des intermédiaires, nationaux ou étrangers, qui opèrent comme de véritables « rabatteurs » pour le compte de firmes désireuses de vendre leur technologie, leur service, leur « savoir-faire ». Ces courtiers, qui ne relèvent ni des ambassades ni des services du commerce extérieur, n'apprécient guère que leurs activités occultes jouent un rôle déterminant dans la prise de contact initiale et dans la négociation proprement dite. Cette fonction de médiation peut être exercée soit par des individus, comme ce fut le cas avec la Cimenterie nationale, Inga-Shaba, le consortium SMTF et Alusuisse, soit par des institutions comme la SICAI, qui naquit de la seule initiative d'un ingénieur italien et qui marqua l'entrée en force des intérêts commerciaux italiens au Zaïre au début des années 1970.

On découvre la prééminence de ce courtage dans beaucoup d'autres contrats industriels passés au Zaïre : celui du courtier d'affaires français dans les négociations entourant la création du complexe textile SOTEXKI; celui du directeur d'une firme allemande d'import-export dans le contexte de la création d'un complexe agro-industriel livré par la firme Krupp; celui de l'autre directeur de société allemand dans le cadre du fameux contrat OTRAG-Zaïre; celui de la famille présidentielle française qui joua un rôle déterminant dans la passation des télécommunications hertziennes et autres avec la firme Thomson¹⁴⁰.

Selon un témoin privilégié, le banquier allemand Erwin Blumenthal qui avait dirigé pendant plus d'un an la Banque du Zaïre, les responsables zaïrois n'avaient nullement l'intention d'honorer leurs promesses. Blumenthal déclara tout de go en 1982 : « Il y aura

¹³⁹ Baluki, *Les investissements belges en République du Zaïre*, UNAZA, Campus de Kinshasa, juillet 1972, p. 45.

¹⁴⁰ Ces faits sont de connaissance publique au Congo, surtout à Kinshasa.

certainement de nouvelles promesses de Mobutu et des membres de son gouvernement, et la dette extérieure, qui ne cesse d'augmenter, obtiendra de nouveaux délais, mais il n'y a aucune, je répète, aucune chance à l'horizon pour que les nombreux créanciers du Zaïre récupèrent leurs fonds »¹⁴¹.

Dans cette partie de bras de fer, le Zaïre joua une carte qui fut souvent maîtresse : il était devenu vain de prononcer à son endroit le défaut de paiement, arme « suprême » émoussée dans le cas d'un État. Cet État esquivait chaque fois ses engagements par le biais d'une tactique subtile qui alliait le chantage politique par exemple, vis-à-vis de la Belgique qui hébergeait des « opposants » et par la pratique du « diviser pour régner », par exemple, en privilégiant certains créanciers par rapport à d'autres, en passant par la séduction diplomatique : reconnaissance d'Israël, appui à la diplomatie franco-américaine au Tchad.

Si donc les banquiers, ou à tout le moins ceux qui n'étaient pas couverts par des assurances confortables et qui ne constituaient en définitive qu'une minorité¹⁴², ont pu se présenter comme victimes d'un manque de respect des « règles du jeu », il n'en reste pas moins vrai qu'ils ne prirent aucune précaution avant de se lancer dans le « safari zaïrois ». On a ainsi relaté comment, dès 1971, avec la mise en route d'Inga I, le Zaïre avait déjà démontré son incapacité, voire sa mauvaise volonté, à digérer le dossier de prêts qui lui avaient été consentis : les manoeuvres de retardement qui allaient se révéler par la suite une constante dans les pratiques financières du Zaïre étaient déjà clairement évidentes à cette époque.

En effet, les termes et les conditions des prêts bancaires consentis ont été beaucoup plus favorables aux entreprises opérant au Zaïre que partout ailleurs en Afrique. Entre 1970 et 1976, au Zaïre, le taux moyen d'intérêts des prêts s'est situé autour de 6,9% (ailleurs, il était de 2,6%); l'échéance de remboursement était de 14,9 ans (ailleurs 30,7 années); la

¹⁴¹ E. Blumenthal, « Zaïre : Rapport sur sa crédibilité financière internationale », texte paru dans La Revue Nouvelle, Bruxelles, novembre 1982, p. 377.

¹⁴² Lazard Frères, Lehman Brothers, Kuhn, Loeb & Co et S.G. Warburg, « The Republic of Zaïre : Recent Economic and Financial Development », juin 1982.

période de différé était portée à 4,4 années (ailleurs 7,8 ans); et l'élément de libéralité était de 20,6% (ailleurs 57,2%)¹⁴³.

Les acteurs gouvernementaux étrangers sont de plus en plus imbriqués directement dans les opérations de prédation au nom d'une obsession partagée par tous : l'exportation tous azimuts et l'austérité à l'intérieur. En ce qui concerne les actions de coopération, il est de plus en plus question d'aide aux PVD par le biais de transferts financiers (via des « Fonds de coopération »), de subsides aux entreprises exportatrices, etc., et de moins en moins par celui de projets de développement. Ces Coopérations lancent des interventions qui sont complémentaires aux initiatives prises par le secteur privé (programme de formation et d'entretien dans le cadre de telle ou telle réalisation du secteur privé) et dont elles tendent à perdre le suivi et le contrôle.

L'instabilité sociopolitique et la guerre civile mettent en lumière l'incapacité des autorités à assurer le passage à une véritable démocratie. Les attermolements des leaders politiques conjugués aux relents tribalistes de la population ont provoqué la léthargie des institutions et, par voie de conséquence, un chaos social. Dans ce contexte, l'évolution catastrophique de la situation économique demeure la conséquence du contexte sociopolitique¹⁴⁴. La reprise de la guerre en RDC début août 1998 et la prééminence des forces rebelles dans certaines provinces ont scindé le pays en deux entités économiques distinctes jouissant d'une certaine autonomie. La gestion de cette crise par les autorités congolaises demeure ambiguë et l'on peut s'interroger sur l'efficacité des actions engagées pour réaliser l'harmonie sociale nécessaire au développement économique.

¹⁴³ « Zaïre : Current Economic, Situation and Constraints », The World Bank, Washington, D.C., May 1980, p. 37.

¹⁴⁴ Marc Kapend, « Quel sens donner aux élections dans un pays dominé? » OPCC et AJEC, Conférence de Montréal, 21 octobre 2006.

L'aide publique au développement de la Belgique en faveur du Congo connaît une baisse sensible en termes réels depuis plusieurs décennies. Il semblerait que la coopération belge tende désormais à diversifier l'éventail de ses partenaires, alors que les anciennes colonies (Congo, Rwanda et Burundi) disposaient jusqu'à il y a peu de privilèges issus de la colonisation. La Belgique demeure un dernier recours en matière économique dans la gestion de la crise congolaise par les institutions de Bretton Woods. En effet, sa connaissance de terrain du Congo semble indéniable et lui confère une position stratégique dans le cadre des programmes de développement économique opérés sous l'égide de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Il convient de remarquer que l'extraversion de l'économie congolaise constitue une réalité et les ressources enregistrées dans le cadre de ce commerce Nord-Sud restent centrées essentiellement autour de quelques produits de base (cuivre, diamant, café, pétrole). La prédominance du marché belge constitue également une preuve de fragilité du système d'importation du gouvernement congolais. En règle générale, cette situation de « quasi-monopole » dont jouit la Belgique dans les transactions commerciales demeure une tare de l'économie congolaise malgré des efforts de diversification des partenaires entrepris ces dernières années. En effet, des « nouveaux venus » comme l'Afrique du Sud, les Émirats arabes unis et Hong-Kong, constituent désormais des partenaires non négligeables.

Les intérêts belges (Belgolaise, Union minière de Belgique, Groupe Forrest) et sud-africains forment les piliers de la nouvelle alliance de partenariat visant à relancer les activités du secteur minier congolais.

Principaux fournisseurs de la Belgique (en millions de FB/C.I.F.)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1996						
France	635.641 722.543	648.849	662.581	606.289	677.516	682.754
Allemagne	711.118 963.347	968.587	961.639	807.902	849.271	911.923
Italie	180.894 204.218	186.648	180.757	162.423	180.176	188.338
Hollande	702.058 901.565	709.246	704.661	608.291	745.683	788.436
États-Unis	182.188 292.450	197.742	176.980	206.212	227.085	197.186
Congo-K	28.266 21.873	26,485	20.327	14,475	21.759	20.381

Source : The Statesman's Year-Book, plusieurs éditions

Principaux clients de la Belgique (en millions de FB/F.O.B.)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1996						
France	797.907 887.385	766.679	764.018	789.957	871.529	841.039
Allemagne	598.726 1019.888	955.297	906.902	871.497	967.776	1004.467
Italie	258.298 262.894	243.184	233.749	226.174	237.330	245.689
Hollande	537.632 674.127	551.096	544.161	543.708	604.090	622.221
États-Unis	170.296 216.769	151.154	153,037	197.186	229.458	181.766
Congo-K	---- 6.430	----	----	4,356	4.662	5.609

Source : The Statesman's Year-Book, plusieurs éditions

Au Burundi

Compte tenu de son importance dans la région, il convient d'examiner la politique belge, parallèlement à celle de la France. La Fondation Hironnelle¹⁴⁵ soutient que plusieurs facteurs ont influencé la cohérence de la politique belge à l'égard du Burundi. Premièrement, trois changements de gouvernement sont intervenus en Belgique pendant la période de 1960 à 1998. Dans ses relations bilatérales avec Bujumbura en 1990 et en 1991, la Belgique use de la « carotte » en prodiguant une aide généreuse dans le cadre de sa politique de conditionnalité. En 1990, et en 1991, la coopération de la Belgique à l'égard du Burundi est respectivement de 39,5 et 26,1 millions de dollars US. En 1991, le secrétaire d'État à la Coopération est issu de la Volksunie, un parti nationaliste flamand démocrate. Bien que son attitude à l'égard du Burundi soit plus réservée que celle des démocrates chrétiens, la politique d'engagement positif est préservée.

La participation active des Affaires étrangères diminuant après le coup d'État de 1993, en conséquence, le budget de la coopération diminuera sensiblement (26,3 millions de dollars US). Des pourparlers de haut niveau étaient prévus dans les premiers mois de 1993, mais ils ont été par la suite considérés comme inappropriés par la Coopération au développement en raison de l'approche des élections burundaises. En effet, s'il existe des raisons techniques à ce changement d'attitude, il s'agit également, au niveau diplomatique, d'exercer une pression sur le major Pierre Buyoya, président du Burundi du 3 septembre 1987 au 1^{er} juin 1993, puis du 25 juillet 1996 au 30 avril 2003, afin qu'il respecte le résultat du scrutin.

Après ces élections de juin 1993, et quatre mois plus tard, l'assassinat du président élu, Melchior Ndadaye, lors de la tentative de coup d'État, les pourparlers bilatéraux deviennent impossibles en raison du chaos politique qui a suivi et de l'absence d'un gouvernement effectif. Ce n'est finalement qu'en 1994 que cette union de haut niveau a eu

¹⁴⁵ Fondation Hironnelle, Pourparlers de paix interburundais. News, 5 juillet 1999, Arusha.

lieu, entre le ministre burundais des Finances, Toyi, et le secrétaire d'État belge à la Coopération, Derycke.

Un deuxième facteur qui a influencé l'approche de la Belgique à l'égard du Burundi a été la réalisation effective de sa politique de développement. Bien que la Belgique reste un des plus gros donateurs du Burundi, elle a préféré plutôt que de prendre des initiatives propres, soutenir celles qui recueillaient le soutien de l'ensemble des donateurs internationaux, ainsi que des pays voisins du Burundi, comme par exemple les tentatives de mise en place d'un processus de paix impliquant toutes les parties du médiateur tanzanien Nyerere. C'est dans cette optique que la France intervient au Burundi et dans certains pays d'Afrique centrale. Le tableau ci-après indique la part de l'aide française au Burundi de 1980 à 1996, soit 12,9 millions de \$ US (en 1990) contre 27,7 millions de \$ US pour l'aide belge. Cette aide passe à 13,0 millions de \$ US en 1996, dépassant celle de la Belgique qui est de 6,8 millions de \$ US, mais elle reste inférieure à celle de 1991 qui était de 42,2 millions de \$ US. L'aide au développement français en faveur du Burundi connaît une baisse sensible depuis l'année 1995, explicable par la dégradation sociale, sécuritaire et économique du pays.

Aide au Burundi, principaux donateurs (en millions dollars)

	1980	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Belgique	27.7	19.2	17.3	17.2	39.5	26.1	52.9	26.3	19.2	9.5	6.8
France	12.9	22.6	25.7	27.9	37.7	42.2	36.4	28.5	23.0	17.5	13.0
Allemagne	10.0	12.6	14.4	20.7	30.4	25.7	20.8	25.4	27.7	30.9	13.8
États-Unis	4.0	9.0	3.0	3.0	18.0	6.0	16.0	18.0	---	---	---
<hr/>											
Total											
Bilatéral	59.7	77.2	83.3	89.5	157.6	122.9	148.8	125.7	69.9	57.9	33.6
UE	12.0	9.5	27.3	35.5	35007	56.8	65.7	24.0	36.5	23.9	9.9
IDA (BM)	11.6	17.7	44.0	45.0	48.0	39.0	47.7	34.6	25.5	24.5	13.9
PAM	5.3	1.5	3.2	2.7	3.0	1.62	2.2	5.0	64.2	16.5	10.3
HCR	0.4	0.7	1.7	1.3	0.6	0.9	1.6	0.0	65.9	99.0	81.8
Total Multi	53.9	59.1	101.1	113.4	107.6	138.9	163.8	95.0	192.1	163.9	115.9
% Belgique											
Grand total	23.6	13.5	9.2	8.3	14.9	10.1	17.0	12.0	7.3	4.3	4.5
% Belgique/											
Bilatéral	46.4	24.9	20.8	19.2	25.1	21.2	35.6	20.9	27.5	16.4	20.2

Source : Geographical distribution of financial to aid recipients, différentes éditions, OCDE, Paris

Au Rwanda

Entre la Belgique et la France, le Rwanda ne songe nullement à se défaire de ses « liens privilégiés » avec la Belgique. L'ancienne puissance coloniale, en lui accordant l'indépendance en 1962, fut pour le Rwanda un allié influent dans sa lutte contre la féodalité. De Grégoire Kayibanda à Juvénal Habyarimana, la reconnaissance envers le petit royaume européen reste une constante. Deux mille sujets de Sa Majesté le roi Baudouin vivent au « pays des mille collines »¹⁴⁶.

La France vient au quatrième rang, tout juste derrière l'Allemagne fédérale et les États-Unis. La présence française s'est renforcée. Entre 1983 et 1988, le volume de l'aide a

¹⁴⁶ Biloa, M.-R., « Le maintien de relations aussi bonnes que possible avec les quatre États voisins est une impérieuse nécessité », *Jeune Afrique*, 2 avril 1990, p. 40.

représenté une moyenne de 145 millions de FF (7,2 milliards de F CFA) par an¹⁴⁷. La coopération est importante pour l'agriculture, la santé et l'enseignement.

La politique belge envers le Rwanda a évolué avec la situation sur le terrain. Au début des années 1990, lorsque le conflit rwandais paraissait encore gérable, la Belgique a basé ses relations bilatérales sur les piliers de la démocratisation et du respect des droits de l'homme, usant de la carotte et du bâton pour parvenir à ses fins. Le fait que la Belgique soit un petit pays sans objectif géostratégique apparent, combiné avec le fait qu'il est encore à l'époque un donateur bilatéral majeur au Rwanda, a certainement donné du poids à sa politique.

Cependant, sa politique est de plus en plus incohérente au fur et à mesure que la situation devient complexe et apparemment moins gérable. La tendance au désengagement s'est considérablement renforcée après avril 1994 lorsque la sécurité des Belges dans le pays est devenue la source de préoccupation majeure. La mort des dix paras belges ainsi que de quelques coopérants au Rwanda, et l'évacuation coûteuse et risquée des expatriés ont amené les décideurs politiques à repenser l'engagement de la Belgique dans ce pays. La problématique de la sécurité des Belges a certainement renforcé la tendance au désengagement d'une situation perçue sans possibilités de gain d'aucune sorte. Il était dans ce contexte difficile de résister à la tentation du retrait ou, du moins, d'abandonner l'action bilatérale au profit d'un engagement belge au travers d'opérations multilatérales. Comme partout en Afrique centrale, la France fait partie des principaux donateurs du Rwanda.

Le tableau ci-après démontre que l'aide française au Rwanda avait atteint son sommet de 1990 à 1991. En 1995, elle ne représente que le sixième de ce qu'elle était en 1990. En effet, en période de crises aiguës comme celles que le Rwanda a vécues ces dernières années (1994-1995), le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération ne poursuivent pas le même objectif. Le premier pense en termes diplomatiques et continue à privilégier le long terme dans ses relations politiques, tandis

¹⁴⁷ Biloa, *op. cit.*.

que le second tente de circonscrire le drame humanitaire sur le terrain. Si, de plus, les actions de la France et de la communauté internationale des donateurs sont moins que consistantes, l'influence d'un petit pays comme la Belgique ne fait pas le poids.

Aide au Rwanda, principaux donateurs (en millions dollars)

	1980	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1996										
Belgique	36.2	20.2	29.1	26.7	43.3	55.8	45.5	36.7	29.0	13.9
31.3										
France	15.8	15.4	22.1	17.8	33.9	33.9	26.7	30.3	24.3	5.1
10.3										
Allemagne	16.8	23.6	25.0	27.2	31.8	40.1	43.6	38.6	46.6	52.1
45.6										
États-Unis	7.0	15.0	17.0	9.0	13.0	27.0	7.0	26.0	194.0	101.0
10.0										
Suisse	5.2	8.4	12.8	9.1	10.2	17.1	13.8	20.2	22.6	---

Roy. Uni	0	0.1	0.5	0.5	0.9	0.6	0.3	1.2	44.6	---

Pays-Bas	4.6	3.0	7.2	5.6	10.7	3.9	6.9	7.2	32.2	46.7
41.1										
Total bilat.	96.0	103.2	137.2	131.7	183.2	232.9	187.5	201.3	487.4	218.8
138.3										
UE	21.4	11.7	39.1	32.5	36.0	21.4	82.5	36.0	45.6	17.9
55.1										
IDA (BM)	10.2	29.2	24.0	26.0	21.0	47.0	29.9	36.6	11.1	29.0
38.1										
UNICEF	2.0	1.0	2.0	2.3	2.8	3.8	4.5	0.0	32.3	32.7
22.4										
PAM	2.6	5.9	1.6	1.0	2.9	3.2	7.3	53.9	47.7	150.7
183.8										
HCR	0.2	5.1	3.9	1.5	1.5	1.2	1.6	6.1	75.1	100.2
87.1										
Total multi	57.5	72.8	112.0	92.3	99.8	127.3	166.5	154.5	226.2	330.5
386.5										
% Belgique										
grand total	22.3	11.1	11.6	11.6	14.8	15.3	12.9	10.2	4.1	2.5
6										
% Belgique										
bilatéral	37.5	19.6	21.2	20.3	23.7	24.0	24.3	18.2	5.9	6.4
22.7										

Source : Geographical distribution of financial to aid recipients, différentes éditions, OCDE, Paris

Conclusion

L'aide est un instrument de recolonisation économique et de néocolonialisme. De Gaulle avait bien expliqué que l'argent qu'on donnait à titre d'aide rapportait finalement beaucoup plus qu'il ne coûtait à la France¹⁴⁸. La politique de coopération est prétexte à des déclarations généreuses attribuant à la France un rôle et des mérites qui ne sont pas toujours vérifiables. Les relations France avec Afrique centrale représentent un ensemble de liens étroits et sans équivalent sur le continent africain.

La multiplicité des instruments de coopération ne favorise pas une politique cohérente, coordonnée. Le soutien aux armées, les ventes d'armes et la militarisation du pouvoir politique ont accru les risques des interventions. Les derniers événements du Rwanda montrent les limites de ce type d'action.

La situation sociale, politique et économique de l'Afrique a remis en question par ricochet la politique de coopération. Critiquer celle-ci est devenu à la mode, mais en trente ans tout n'a pas été négatif. La coopération a permis de réaliser des infrastructures importantes, des équipements, de développer le secteur de la recherche, d'assurer la formation des cadres et des techniciens. Une réforme profonde, pour ne pas dire une révolution, devra être faite. L'Afrique aux Africains, qui n'est pas un slogan nouveau, ne doit pas cacher un désengagement car il est probable que la coopération et l'aide seront encore nécessaires.

La croissance économique en Afrique centrale, qui est indispensable pour éviter l'aggravation des crises sociales et politiques, exige la poursuite et le renforcement des programmes de politique économique. Assainissement financier et réformes économiques ont toute chance d'avoir à court terme un impact déflationniste susceptible d'aggraver la crise sociale, si des programmes spécifiques favorisant la création d'emplois ainsi que

¹⁴⁸ René Dumont, « La France contre l'Afrique », Tricontinental, numéro spécial 1, 1981.

l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement ne permettent pas d'atténuer la rigueur des ajustements.

Dans un contexte d'urgence, la coopération française peut jouer un rôle crucial. Pour peser efficacement sur le cours des événements, elle dispose encore des moyens humains et financiers. Mais il faut pour cela, envisager un redéploiement de ses moyens financiers ainsi qu'une simplification et une clarification de son cadre institutionnel.

CHAPITRE 4

BILAN DE LA COOPÉRATION FRANCO-AFRICAINE

La thématique de la coopération franco-africaine est un sujet complexe, fait de zones d'ombre et d'éléments ambigus. Afin d'établir le bilan de la politique de la coopération franco-africaine, plusieurs questions majeures doivent être posées. Cette politique est-elle soumise à la transparence et à l'évolution? Est-elle réellement une aide à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit? Comment sortir d'une coopération monodirectionnelle au profit d'un véritable partenariat? A-t-on tenu compte des besoins réels de l'Afrique centrale en matière de sécurité? Doit-on maintenir la coopération militaire technique au nom d'un soutien à la démocratisation, de la protection des ressortissants et des intérêts économiques? La France est-elle satisfaite de la structuration de la politique africaine?

4.1 Les résultats de la politique française en Afrique centrale

En s'interrogeant sur la continuité de la politique française en Afrique centrale, quarante ans après l'indépendance de l'Afrique noire francophone, on a pu constater que cette coopération fut davantage un moyen qu'une fin en soi. En effet, il s'agissait, depuis 1960, de maintenir la stabilité tant sur le plan interne qu'externe au bénéfice des gouvernements français et de leurs homologues africains. Pour la France, la politique de coopération fut un excellent moyen de préserver une zone d'influence privilégiée en Afrique, gage d'un certain rayonnement sur la scène internationale.

Le maintien de cette influence passait effectivement par la stabilité interne de la dite zone, justifiant toute aide et intervention militaire française. Pour les gouvernements africains, cette politique de coopération fut l'un des moyens les plus sûrs de se maintenir au pouvoir, en se prémunissant contre les menaces externes et les risques d'instabilité interne.

Cependant, la coopération n'en a pas moins soulevé certaines critiques. Des contraintes, à la fois d'ordre interne et externe, ont pesé sur le phénomène de coopération, obligeant certaines modifications, du fait de l'évolution temporelle et spatiale des relations franco-africaines. Le phénomène persista néanmoins grâce à la souplesse avec laquelle les relations entre la France et l'Afrique centrale ont été gérées. Or, nous avons pu remarquer au niveau des États africains, au cours de ces dernières années, l'importance croissante de certaines contraintes en matière de sécurité, tout particulièrement de contraintes internes. Par ailleurs, l'apparition en France de nouvelles contraintes ou, tout au moins, la résurgence de certaines critiques internes et externes en matière de sécurité, ne doit pas être négligée. Il paraît opportun, compte tenu de l'évolution de ces contraintes, de s'interroger sur l'avenir de la coopération franco-africaine. Il s'agit de mettre en évidence la relation entre la dimension institutionnelle et les circonstances favorables à la coopération.

Il convient de se demander jusqu'à quel point la souplesse d'un régime pourrait seule permettre de préserver l'effort de coopération, dans l'éventualité où l'intérêt des acteurs à coopérer ne cesse d'évoluer au gré des circonstances. N'y a-t-il pas risque de maintenir artificiellement une coopération militaire en mal de réforme? Nous pouvons faire valoir que la souplesse du régime de sécurité, dans sa conception purement institutionnelle, ne semble pas pouvoir rendre compte, à elle seule, de la persistance de la coopération. Il faut situer le régime dans son contexte d'évolution et tenir compte des circonstances, donc de l'évolution des divers intérêts à partir desquels les relations étaient articulées et gérées.

Parmi les Français et les Africains, il s'en trouve un certain nombre pour défendre le régime de coopération tel qu'il est, et le maintien du statu quo contre vents et marées, quelles que soient les limites de la coopération. Du côté africain, il convient de souligner que les alternatives à la coopération franco-africaine semblent limitées. L'Union soviétique n'a pu remplacer la France. « Le grand dessein soviétique de voir les pays africains détachés du système capitaliste par leurs indépendances, s'engager dans la voie socialiste, n'a été

qu'une illusion qui s'est vite dissipée. C'est incontestablement au niveau de cette attente que toute la politique soviétique a été un échec »¹⁴⁹.

Les États-Unis ne présentent pas davantage d'alternatives viables pour les pays africains, dans la mesure où « l'action diplomatico-stratégique américaine en Afrique se fait par défaut, à cause de l'incapacité des anciennes puissances coloniales européennes de maîtriser la situation sur l'espace qui, toutes proportions gardées, reste leur chasse gardée »¹⁵⁰. Du côté français, il est un argument demeuré sensible, selon lequel la présence française en Afrique est essentielle et légitime dans la mesure où si ce n'était pas la France, une autre puissance prendrait la place. « Quelles que soient les conséquences en terme de rapports de dépendance pour les États Africains, on ne peut comprendre le pourquoi de l'action française sans savoir que, depuis vingt-quatre ans, les décideurs élyséens estiment que tout relâchement de leur effort sur un continent convoité, pour reprendre l'expression d'Elikia M'Bokolo, consacrerait un viol immédiatement exploité par un hégémonisme rival ou un hégémonisme allié »¹⁵¹. Pour les Africains et les Français qui défendent la coopération ou pour les partisans du statu quo, le régime de sécurité a été et demeure leur meilleur atout.

Le déclin du régime de sécurité franco-africain et son inadéquation par rapport aux nouvelles circonstances, quelle que soit sa souplesse, risquent de conduire à une remise en cause du phénomène de coopération et de sa persistance. Pour l'instant, néanmoins, le régime de sécurité franco-africain demeure, mais les contradictions entre un instrument de coopération vieux de quarante ans et les nouveaux défis en matière de sécurité, sont un danger auquel les défenseurs du statu quo risquent d'être confrontés.

¹⁴⁹ M. Bukassa, M. Tshinyembe, L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense, Paris, Présence africaine, 1989, p. 130.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ P. Chaigneau, La politique militaire de la France en Afrique, Paris, Cheam, 1984, p. 33.

Avec la montée des mouvements populaires de démocratisation en Afrique, les interventions françaises, comme celle du Gabon en 1990, ne sont-elles pas appelées à s'inscrire en contradiction avec les principes démocratiques auxquels la République française fut l'une des premières puissances occidentales à souscrire? À l'encontre des partisans du statu quo, s'élève la voix de la nouvelle génération d'Africains qui considère que la coopération franco-africaine n'est plus d'actualité. Du côté africain, nombreux sont ceux qui se sont érigés contre cette forme de néocolonialisme.

Du côté français, nous avons pu constater l'existence d'éléments critiques au niveau de l'opinion publique du monde industriel ou du milieu militaire. Or, il convient de souligner les pressions, au niveau gouvernemental, que l'opinion publique exerce en faveur d'une orientation des investissements français vers la reconstruction des pays de l'Est ou dans le sens d'un intérêt accru pour les questions de défense européenne, voire atlantique. Pour les tenants de tels arguments, un désengagement vis-à-vis de la coopération franco-africaine, en laissant aller le régime de sécurité, devient l'alternative la plus propice à l'épanouissement des nouvelles tendances en matière de sécurité.

Cependant, on peut souligner qu'un désengagement, particulièrement unilatéral, tout comme le déclin de l'autorité de l'un des membres du régime ne conduit pas forcément à la disparition du régime. Que le changement d'institution paraisse trop coûteux ou que le but perdure et le régime peut fort bien résister.

Le fait est que les pesanteurs historiques, sociologiques et l'institutionnalisation du régime de sécurité franco-africaine rendent la coopération militaire entre la France et ses anciennes colonies difficilement réversible. Le poids des éléments, tels que la socialisation des élites africaines et françaises, les perceptions, les connaissances, l'apprentissage, le savoir, les habitudes, les usages ou la formation commune, fait du régime de sécurité une institution difficilement rejetable. Tourner la page n'est pas aussi facile après quarante ans de coopération et le phénomène s'est avéré particulièrement persistant.

Toutefois, un régime qui ne tiendrait pas compte de l'évolution des relations à partir desquelles il s'est développé, risquerait fort de devenir anachronique, dans la mesure où la persistance de la coopération tient non seulement de la souplesse du régime, d'un point de vue institutionnel, mais également des circonstances conduisant à l'évolution des intérêts autour desquels les relations sont articulées. Il semble que le régime, à lui seul, ne suffirait pas à la persistance de la coopération très longtemps.

François Mitterrand s'est montré très favorable au concept de la Francophonie et aux enjeux géostratégiques franco-africains. On rapportait ces quelques paroles du président, à l'égard de ce que certains appellent communément le pré carré, en faisant référence aux divers pays d'Afrique noire francophone où la France a maintenu son influence.

« Je revendique lorsqu'il est empiété, qu'il soit reconquis et rendu à la France. Dans ce pré carré, je distingue en premier notre langue, notre industrie et notre sécurité, qui sont autant de fronts où garder nos défenses sans les quitter des yeux. Que l'un cède et la citadelle tombera (...) »¹⁵².

Mais, pour une bonne part de l'opinion publique française, la coopération est un inutile gaspillage de ressources. Parallèlement, une importante fraction de l'opinion publique africaine, relayée par des médias français, reproche à la coopération de contribuer essentiellement au soutien politique de régimes contestés qui ont parfois conduit, comme au Zaïre, leur pays à la ruine¹⁵³. Des responsables africains et français accusent aujourd'hui la coopération d'avoir surtout subventionné des entreprises françaises en parsemant le continent d'usines non rentables¹⁵⁴. Enfin, il est permis de se demander si les concours budgétaires et aides à l'ajustement ne permettent pas d'assurer la simple survie provisoire de systèmes économiques non viables.

¹⁵² M. Tshinyembe, « La France et la défense de l'Afrique », *Afrique Défense*, 1988, p. 54.

¹⁵³ S. Brunel, *Le gaspillage de l'aide publique*, Paris, Seuil, 1993, p. 21.

¹⁵⁴ A. Postel Vinay, « Empire de l'affairisme sur les financements français », *Le Monde Diplomatique*, janvier 1992, p. 25.

Dès lors, la multiplicité des objectifs (aide au développement économique, aide aux exportations françaises, soutien de régimes politiques, amis) et les ambiguïtés qui y sont liées ne permettent plus aujourd'hui de fonder une politique claire, cohérente et susceptible de provoquer une large adhésion de l'opinion publique.

La primauté de considérations planétaires a fait que la politique africaine de la France a souvent été commandée par des facteurs extra africains, au détriment de sa cohérence interne, et qu'elle n'a jamais été l'objet d'une évolution sérieuse et encore moins d'une révision, pourtant nécessaire. L'opinion veut que les choix africains de l'Élysée aient pris la forme d'un dogme dont chacun s'est contenté : la classe politique, parce que l'ensemble de ses composantes en ont profité pour financer les campagnes électorales; la presse, qui est elle-même partie prenante à ce système de pouvoir parce qu'il lui est paru au-dessus de ses moyens ou de ses désirs de rompre des lances avec l'Élysée au sujet de ce dossier, somme toute secondaire; les milieux d'affaires, qui ont joui en silence de situations de rentes appréciables sous l'ombrelle de la zone franc et de la coopération; l'opinion publique, qui s'est satisfaite de mythes dont on la gavait et qui justifiaient que l'on continuât de tutoyer l'Afrique éternelle.

Droguée par l'argent facile et les succédanés de l'idéologie impériale, la France ne s'est pas rendue compte que sa diplomatie centrafricaine s'était sclérosée et ne répondait plus aux mutations du continent, ni d'ailleurs aux exigences nouvelles du système international. En définitive, aucun des gouvernements qui ont succédé à ceux du général de Gaulle n'est parvenu à se détacher des péchés originels de la politique africaine : primauté des relations personnalisées, et plus ou moins occultes, avec les dirigeants du cru; balkanisation des fédérations comme l'Afrique équatoriale française.

Tous ces choix, faits dans les années 1960, ont été reconduits depuis, notamment par François Mitterrand, en 1981. Mais cette dernière ligne de continuité n'a au fond rien d'étonnant : le projet africain du général de Gaulle avait repris pour l'essentiel une épure dessinée dès le début des années 1950 par la 4^e République, sous la signature du même

François Mitterrand, alors ministre de la France d'Outre-mer. La permanence de la politique africaine de la France est plus ancienne qu'on ne le dit généralement¹⁵⁵.

Portée par le vent d'Est et la chute du mur de Berlin, l'expression démocratique allait, au début des années 1990, prendre de l'assurance. L'idée de l'État de droit fait son chemin, même si le multipartisme de façade et les élections parfois manipulées ne peuvent se confondre avec la démocratie. Projet en devenir, on découvre une nouvelle culture qui rejette l'arbitraire, tout en souhaitant cette démocratisation « prise pour la seconde indépendance dans l'euphorie »¹⁵⁶.

Malgré l'apparition en Afrique de forces sociales et politiques revendicatrices, venues en grande partie de la société civile et le fait que bon nombre de pays de l'Afrique centrale aient fait l'expérience dans les années 1990 de la transition politique, la résistance aux changements fut importante.

Les pouvoirs en place ont joué sur la nécessaire stabilité des institutions comme argument incontournable pour verrouiller certaines revendications alors que « les pays où un changement de chef d'État est finalement intervenu à l'issue d'élections furent bien moins nombreux que ceux où une reprise en main a été effectuée par les militaires ou par un régime précédemment en place »¹⁵⁷.

Si des scrutins plus ou moins manipulés purent avoir lieu au Gabon et au Congo Brazzaville, il faut bien reconnaître « qu'ils soient ou non bien élus, ce sont des militaires qui, aujourd'hui comme hier, président aux destinées de la majorité des États d'Afrique centrale. Et c'est au Congo que les pièces du fragile édifice démocratique mis en place au début des années 90 risquent de tomber »¹⁵⁸.

¹⁵⁵ J.-F. Bayart, La politique africaine de François Mitterrand, Paris, Karthala, 1984.

¹⁵⁶ Antoine Glaser et S. Smith, L'Afrique sans Africains, le rêve blanc du continent noir, Paris, Stock, 1994, p. 13.

¹⁵⁷ Daniel C. Bach, « Afrique, Le monde au présent », Encyclopaedia universalis, Paris, 1994, p. 14.

¹⁵⁸ François Soudan, « La contagion Kaki », Jeune Afrique, février 1996, p. 19.

Cette version s'alimente aujourd'hui de la montée de conflits de recomposition régionale (Rwanda, Burundi, Angola, Congo, Ouganda) dont la chute de Mobutu fut un des symboles les plus forts, indiquant souvent de nouveaux chefs d'États porteurs d'une perception politique renouvelée et disposant d'une formation souvent différente de celle de leurs prédécesseurs.

La prédiction de Jacques Delors, sur l'explosion politique de l'Afrique durant la décennie 1990, s'est avérée juste. Aussi, malgré les tentatives françaises d'ajustement des anciens ordres monopartistes, il semble que la France n'ait pas compris combien l'Afrique avait changé. « Les responsables français ont commis une faute grave : ne plus être à l'écoute d'une nouvelle génération d'Africains (...) qui ne supportent plus la « dérive » de leur continent et, à tort ou à raison, jugent Paris responsable de celle-ci »¹⁵⁹. La crise zaïroise constitue un sérieux facteur de déstabilisation de la politique africaine traditionnelle de la France.

La France est face au défi de revoir sa politique africaine en fonction des nouvelles exigences des populations et des critères de survie des régimes associés à certains pays francophones du pré carré. Cette redéfinition est imminente car les liens politico-militaires de la France en Afrique centrale sont restés pratiquement de même nature.

4.2 Les perspectives de la coopération franco-africaine

En tenant compte de nouvelles tendances et de la redéfinition de la politique française en Afrique, il convient de s'interroger sur les options possibles. Face aux pressions extérieures qui pèsent sur toute décision du gouvernement français d'intervenir en Afrique centrale et à l'eurocentrisme d'actualité, ainsi qu'aux pressions internes, notamment en termes de coûts pour le contribuable français; compte tenu aussi des tentatives régionales africaines pour traiter des questions de sécurité et de nouvelles contraintes internes, inhérentes aux problèmes de légitimité de l'État post colonial

¹⁵⁹ « Éditorial » Le Monde, 7 décembre 1996, p. 16.

centrafricain et de nature à faire pression sur toute décision gouvernementale, notamment en matière de coopération avec un ancien colonisateur qui apporte son soutien aux gouvernements en place; certains se sont penchés sur l'avenir de la politique française d'Afrique et sur les choix qui s'offrent aux décideurs français et africains.

Quelques options semblent se dessiner quant au devenir de cette coopération. Préserver le statu quo, tourner la page sur quarante ans de coopération ou s'orienter vers une nouvelle forme de relations franco-africaines. Chaque option reflète un courant de pensée dans les milieux politiques français et africains, mais il est intéressant de voir dans quelle mesure ces alternatives s'articulent à l'évolution de la coopération, sur le plan théorique, et permettent, en fin de compte, de clarifier les perspectives de la coopération de la France en Afrique centrale.

Pour le secrétaire d'État à la Coopération, Charles Josselin, la France se retrouve en effet en situation d'accusée. Il faut en finir avec les réseaux gaullistes sur le continent. L'objet est bien de décoloniser la coopération, volet militaire compris, afin d'envisager une nouvelle stratégie à long terme, sous peine de subir les événements, ce qui est déjà en partie le cas aujourd'hui ou de voir les chasses gardées remplacées par la seule politique du reflux¹⁶⁰.

On trouve parmi les Français et les Africains un certain nombre qui défendent la coopération telle qu'elle est et préfèrent maintenir le statu quo. Du côté africain, les alternatives à la coopération franco-africaine semblent limitées. L'Union soviétique n'a pu remplacer la France, comme le démontrent M. Bukassa et M. Tshinyembe¹⁶¹, chercheurs historiens zaïrois.

¹⁶⁰ A. Dumoulin, *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, GRIP, 1997, p. 93.

¹⁶¹ M. Tshinyembe et Bukassa, « La France et la défense de l'Afrique » *Afrique Défense*, 1988, p. 54-55.

Serge Michailof déclarait : « La coopération française a en fait réalisé un beau slalom autour d'une ligne droite... »¹⁶². Il notait ainsi que la politique d'aide à l'Afrique a été marquée par une étonnante continuité, mais qu'il n'était plus possible de persévérer dans cette continuité. La politique d'aide à l'Afrique ne devait pas être à la veille d'un nouveau tournant. C'est d'une rupture dont elle avait besoin¹⁶³. Selon Tshinyembe et Bukassa, les États-Unis ne présentent pas davantage d'alternatives viables pour les pays africains. Pour les partisans du statu quo, la coopération française en Afrique a été et demeure leur meilleur atout. Cependant, face aux nouvelles tendances, en France comme en Afrique centrale, on peut se demander si le réseau, à force de plier, ne risque pas de rompre.

Ainsi, pour s'acheminer vers une coopération militaire franco-africaine davantage orientée vers les préoccupations de sécurité des populations africaines en termes, par exemple, de bien-être des individus, de respect des droits de la personne ou de lutte contre les vicissitudes d'un environnement difficilement maîtrisable, a-t-on besoin de bases militaires françaises au Gabon ou au Congo? Les moyens mis à la disposition des gouvernements africains, dans le cadre de la coopération militaire franco-africaine semblent, en effet, peu compatibles avec une conception alternative de la sécurité. Renouveler les principes du régime de sécurité sans en renouveler les règles et autres éléments risque de conduire à certaines contradictions au sein du régime et, ultimement, d'affaiblir ce dernier.

De plus, changer les principes du régime dépasse les simples modifications dues aux évolutions de temps et d'espace jusqu'ici absorbées par la souplesse du régime. En théorie, il s'agit d'un changement d'un régime à un autre et non plus au sein d'un même régime. Enfin, préserver un régime inadapté au contexte, puisque les tendances au niveau des comportements en matière de sécurité changent, risquent d'entraîner, à terme, le déclin de ce dernier. Or, le déclin du régime de sécurité franco-africain, et son inadéquation par

¹⁶² Serge Michailof, La France et l'Afrique, Vade-mecum pour un nouveau voyage, Paris, Karthala, 1993, p. 476.

¹⁶³ Ibid.

rapport aux nouvelles circonstances, quelle que soit sa souplesse, risquent de conduire à une remise en cause du phénomène de coopération et de persistance.

Pour le moment, le régime de sécurité franco-africain demeure, mais les contradictions entre un instrument de coopération vieux de quarante ans et les nouveaux défis en matière de sécurité sont un risque auquel les défenseurs du statu quo risquent d'être confrontés. Serge Michailof signalait : « Plutôt que de s'acharner à ravauder un pacte colonial condamné et à soutenir des États voués à la faillite, la France ne ferait-elle pas mieux de laisser cette Afrique nouvelle trouver la façon à sa place dans l'ordre mondial? Quelle place? Personne n'est aujourd'hui capable de le dire : elle sera ce que les Africains en feront »¹⁶⁴. Il ajoutait : « Enfin, le maintien de la politique actuelle mène à une impasse et à de graves risques d'explosion sur tout le continent africain »¹⁶⁵.

Des membres des élites africaines se détournent de la France; la politique de Paris a, en effet, longtemps souffert de l'absence de rationalité. Et, en cela, le régime corrompu du maréchal Mobutu semble, pour certains, être devenu le symbole des errements de la politique française en Afrique. Le 7 mars 1997, Hervé de Charrette, le ministre français des Affaires étrangères, indiquait que « le président Mobutu est incontestablement la seule personnalité capable de garantir l'intégrité territoriale du Zaïre »¹⁶⁶. Il n'en demeure pas moins que « partout où la diplomatie française s'efforce de planter son clou, des échecs spectaculaires annoncent bientôt par voie de presse qu'une erreur de diagnostic, une représentation biaisée du monde actuel sont en train de réduire la France au rôle de has been diplomatique »¹⁶⁷.

À l'instar de la Belgique qui n'avait pas compris en 1960 que l'indépendance était un fait inéluctable, la France semblait encore, il y a peu, de ne pas saisir l'urgence d'une révision déchirante du contenu et du cadre de sa coopération avec l'Afrique à l'horizon

¹⁶⁴ Michailof, *op. cit.*, p. 478.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 474.

¹⁶⁶ *Le Soir*, 20 mai 1997.

¹⁶⁷ « Éditorial », *Le Débat stratégique*, no 31, Cirpes, Paris, mars 1997, p. 1.

2000, malgré de multiples sonnettes d'alarme qui retentirent ces dernières années et plus largement des dernières décennies.

Beaucoup de proposition de réformes préconisées sous forme de rapports commandés par le Premier ministre ou le ministère de la Coopération n'ont pas vraiment abouti à une révision en profondeur de la coopération en général et de la MMC, en particulier les Rapports Pignon (1961), Jeanneney (1963), Gorse (1971), Abelin (1975), Vivien (1982), Samuel-Lajeunesse (1989), Marchand (1996), sans oublier les multiples rapports internes de la cellule de prospective du Quai d'Orsay, dont certains émanaient de Jean-François Bayart.

À la conférence de l'OUA en 1963 à Addis-Abeba, les participants réclamèrent le retrait des bases militaires étrangères en Afrique et le désengagement des États africains vis-à-vis des pactes militaires conclu avec les puissances étrangères¹⁶⁸. Comme nous l'avons signalé, tourner la page paraît difficile après quarante ans de coopération et le phénomène s'avère particulièrement persistant au Gabon et au Congo Brazzaville. Entre les tenants du statu quo et ceux qui préfèrent avancer, se trouvent les défenseurs d'une nouvelle forme de relations franco-africaines. Du côté des pays africains, deux voies semblent se dessiner et devraient, selon certains, être davantage exploitées. Il s'agit, tout d'abord, de se situer dans un espace francophone et de s'appuyer ensuite sur les regroupements régionaux.

Ces accords régionaux présentent un intérêt capital en ce qu'ils répondent aux problèmes de sécurité, tels que définis dans le cadre de l'Afrique. Ils reposent, en effet, sur cette conception alternative de la sécurité en prenant pour acquis que : « même sans menace militaire directe, il peut se développer entre les États des malentendus qui portent le germe des tensions politiques déstabilisatrices »¹⁶⁹. Or, ce type de menace suppose parfois des mesures autres que militaires, en agissant au niveau de : « l'immigration, échange d'informations entre les forces de police et de sécurité, commission de contentieux,

¹⁶⁸ R. Yakemtchouk, « La coopération militaire de l'Afrique noire avec les puissances : La France », Afrique contemporaine, juillet, août, septembre 1983, p. 11.

¹⁶⁹ Tshiyembe et Bukassa, op. cit., p. 56.

protection des ressources naturelles, coopération en matière de défense civile, notamment dans le braconnage, la dévastation de la forêt. Ces pays ont cherché par ces mesures à s'attacher à une autre dimension de la sécurité généralement oubliée : la sécurité de l'accommodement »¹⁷⁰.

En Afrique centrale, il s'agit de regroupements comme les Grands Lacs et la communauté des États de l'Afrique centrale (CEAC). Or, la France aurait un rôle à jouer aux côtés de ces pays, maintenant ainsi renforcer ses liens avec l'Afrique noire francophone et donner un nouvel essor aux relations franco-africaines. La France pourrait, aussi, apporter son concours aux efforts de l'OUA en matière de sécurité.

Aujourd'hui, dans un nombre de plus en plus grand de situations, la France ne peut plus et ne veut plus agir seule en Afrique. Tétanisé par le précédent de l'opération turquoise, paralysé dans la crise zaïroise, ambigu dans la gestion de la crise centrafricaine et distante dans les heurts à Brazzaville, Paris semble avoir pris ses distances par rapport à sa tradition d'interventions. L'avenir des prépositionnements est remis en question dans certains cercles politiques et stratégiques de l'Hexagone, tandis que la mission militaire de coopération pourrait être revue et corrigée.

Une certaine européanisation de la coopération et des interventions extérieures semble inéluctable, bien que demeurent des prérogatives touchant les intérêts nationaux. Dans le domaine de la récupération de ressortissants sur le continent lors de crises violentes, le processus d'européanisation semble être en cours. L'identité européenne de défense et le renforcement de l'espace politique européen sont d'ordre communautaire. Déjà, on parle d'associer l'Euroforce et l'Euromarforce comme outils pour agir en protection de ressortissants étrangers dont la vie serait menacée, dans le cadre de mission de Petersberg de l'UEO. Il serait aussi possible de détacher au sein de l'Eurocorps un corps d'intervention pour l'Afrique, alors que la brigade franco-allemande effectue des manoeuvres en automne 1997 au Gabon.

¹⁷⁰ Tshiyembe et Bukassa, *op. cit.*

Dans le domaine de la coopération militaire, la France ne pourra plus longtemps assurer seule cette coopération ne serait-ce que pour des raisons budgétaires et politiques. Quoi qu'il en soit, européaniser la coopération devrait permettre de lever en partie les interrogations sur le caractère désintéressé des buts poursuivis par la France, faciliter la cohérence de l'ensemble, mieux gérer les ressources et partager les responsabilités. Cela « élargira l'appui de l'opinion publique et rendra possible un consensus entre les partenaires européens ». Cela permettra aussi de « protéger Paris des chantages incessants de ses alliés subsahariens »¹⁷¹.

Aujourd'hui, le processus d'européanisation de la politique africaine et de la coopération militaire devait apparaître. Il devrait s'exprimer de manière ad hoc, probablement sous la forme d'une définition commune posée par quelques pays, comme l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni. L'évolution de la situation géopolitique en Afrique et l'affaiblissement de la France dans la gestion des problèmes africains sur un mode bilatéral imposent une nouvelle coopération franco-euro-africaine.

L'organisation d'une politique de la concertation intra-européenne sur l'Afrique devra tenter d'harmoniser les politiques de coopération. Elle devrait également aider à l'édification, l'organisation et la mise en œuvre d'une force interafricaine de maintien de la paix et d'interposition.

La communauté internationale doit aussi aider l'OUA à se donner les moyens humains, matériels et financiers d'une force de « police » à même d'intervenir rapidement là où cela s'avère nécessaire de se substituer à des autorités nationales défaillantes et d'imposer à ses membres le respect des droits de l'homme, ainsi que leur capacité de contrôle et d'intervention dans tous les pays où des personnes déplacées ou réfugiées,

¹⁷¹ J.-F. Bayart, « Bis répétita : La politique africaine de François Mitterrand de 1981 à 1995 », Fondation nationale des sciences politiques, Paris, CERI, 1997, p. 28.

rentrant chez elles, doivent pouvoir se réinstaller dans des conditions acceptables, dignes d'un être humain.

Le 23 mai 1997, la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne se mettaient d'accord sur un projet commun d'assistance à des capacités interafricaines pour le maintien de la paix. Il s'agissait de former en deux ou trois ans, cinq ou six bataillons d'environ trois à quatre mille hommes, équipés et instruits dans une culture du maintien de paix, à partir d'une identification des pays volontaires du continent, capables de contribuer au moins à un bataillon. Dans cette initiative encore à concrétiser apparaît l'idée de formation, d'aide technique et de prépositionnement, éléments requis dans la coopération militaire française classique, avec d'autres objectifs plus conformes à la nouvelle réalité de l'Afrique. Conscients de la faiblesse de leur budget et de leur dépendance technique envers les moyens extérieurs pour entreprendre des opérations de maintien de la paix sur le continent, les États africains ont renoncé pour l'instant à l'idée d'une force interafricaine ad hoc permanente. Ils envisagent plutôt des modules de forces en attente « regroupées rapidement, dirigées par des Africains sous les auspices de l'ONU »¹⁷².

Parallèlement aux tentatives sécuritaires des organisations sous-régionales ou régionales africaines, aux résultats parfois critiquables, et aux mécanismes encore grippés et parcellaires de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le processus de formation des armées africaines dans un cadre multilatéral, régional et occidental pourrait remplacer en grande partie la politique d'intervention et de coopération militaire bilatérale classique des pays européens pris individuellement. On peut entrevoir un croisement d'intérêt en termes de stabilité et de sécurité entre le processus d'africanisation des forces de maintien de la paix et l'europanisation de la coopération revue et corrigée sur le continent.

¹⁷² Warren Christopher, « Discours d'Addis-Abeba, OUA, 10 octobre 1996 », *Jeune Afrique*, no 1869, Paris, 30 octobre, 5 novembre 1996, p. 33.

La clé de l'avenir de l'Afrique passe par le développement, l'apport de la société civile et par une modification de l'état d'esprit des Africains qui ont des difficultés à définir leur propre stratégie. Quant à la politique de prépositionnement et d'intervention militaire française en Afrique, elle aura tendance dans le futur à se réduire, à se contracter et à s'internationaliser pour effacer l'image de « gendarme d'Afrique » qu'a la France.

La politique africaine de la France est très décriée par nombre d'observateurs qui sont convaincus que seuls les intérêts la structurent¹⁷³. A. Glaser et S. Smith sont de ceux qui regrettent les revirements qui ont caractérisé la politique française de soutien à la démocratie énoncée au sommet de la Baule. Ils remarquent qu'au sommet de Chaillot, en 1992 déjà, le président Mitterrand avait insisté sur « la démocratie bien sûr, mais chacun à son rythme ». Puis, en 1993, au sommet de Libreville, il a été question de « la prime à la bonne gestion ». Ainsi, « de fil en aiguille, on en vint à une règle de trois dont l'ordre est la sécurité, le développement et enfin la démocratie ». La dernière trouvaille est « une variante africaine de la cohabitation à la française, le gouvernement d'union nationale »¹⁷⁴. Ces mêmes auteurs fustigent par ailleurs l'ambiguïté de l'aide française en se référant à un rapport resté confidentiel. On y apprend que les pays les plus vertueux ont reçu les plus faibles concours financiers alors que l'aide financière aux pays endettés et peu rigoureux était la plus élevée. Toutes ces ambiguïtés s'expliquent, selon eux, par l'importance des intérêts français. Par contre, F. Akinotes ne voit qu'une « politique du cas par cas, qui explique le soutien de certains amis politiques décriés pour leur hostilité à l'idée de démocratie ». Il fustige « la fausse neutralité face aux tentatives d'obstruction au processus de démocratisation dans certains pays, voire la protection de certaines zones de non-droit ». Il conclut « que désormais les questions d'intérêt économique sont plus que jamais prédominantes dans la politique africaine de la France »¹⁷⁵.

¹⁷³ M. Gazibo, Les paradoxes de la démocratisation en Afrique, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005, p. 166.

¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ Ibid.

Conclusion

On peut se demander comment la France, si longtemps à son aise sur le continent noir, a pu se mettre en porte-à-faux, au point que, désormais, tout s'y retourne contre elle. Paris intervient, et on dénonce son « ingérence », voire son « néocolonialisme » ; Paris s'abstient, et on lui reproche son « indifférence », on lui rappelle sa « responsabilité historique »¹⁷⁶

L'avenir de l'Afrique centrale retient l'attention de ceux qui se préoccupent de prospective. Ces derniers se demandent si le statu quo politique, économique et social sera préservé, si le continent parviendra à atteindre un jour un stade d'expression technologique analogue à celui des pays développés ou si ne vont pas se multiplier les conflits sanglants générateurs de mutations déchirantes et de déstabilisations brutales.

À ceux qui se contentent de dresser des bilans, les récentes décennies fournissent un excellent prétexte. C'est l'occasion de constater que l'Afrique centrale n'est pas aussi mal partie qu'il n'y paraît ou que certains s'obstinent à l'affirmer.

La décolonisation de l'Afrique centrale s'est, dans la plupart des cas, faite à l'amiable. Contrairement à ce qui s'est passé en Angola, en Guinée-Bissau, au Mozambique et au Zimbabwe. Il n'en demeure pas moins que les pays d'Afrique centrale ont pu accéder à l'indépendance dans le cadre de règlements négociés.

C'est sans doute cette situation qui est à l'origine du mariage entre la France et l'Afrique centrale. La complicité amicale de la France n'a souvent d'égale que celle de l'Afrique centrale. Ce capital de confiance mutuelle autorise tous les espoirs pour le maintien de relations bilatérales aussi harmonieuses et aussi étroites que possible.

¹⁷⁶ Glaser et Smith, *op. cit.*, p. 9.

Le point de vue général maintient que la situation n'est en réalité ni meilleure, ni pire en Afrique qu'ailleurs à travers le monde. En dépit des atouts réduits dont disposaient les Africains au moment où ils accédèrent à la souveraineté internationale et, bien que le chemin à parcourir reste considérable, l'évolution de l'Afrique centrale s'est effectuée dans des conditions qui ne méritent ni les commentaires teintés de préjugés et de dépit mal contenu de la France, ni les autocritiques excessives d'une minorité d'Africains. Mais pour s'en convaincre, il est impérieux de s'informer plus largement, d'apprendre pour comprendre.

Ainsi s'affirment, au-delà de la puissance matérielle, de la connaissance scientifique, du savoir au sens large, une ouverture au monde, une disponibilité, une certaine manière de regarder la vie, de considérer le temps. Pour mettre fin à la misère, à la dégradation de la situation politique et économique de l'Afrique centrale, la solution se trouverait à la fois en Afrique même et à l'extérieur, ce qui témoigne une fois de plus de l'interdépendance existant entre l'Afrique centrale et le reste du monde. Mais, pour la mettre en œuvre, il faut se convaincre mutuellement de ce que la méconnaissance de l'Afrique centrale ne correspond ni à une vocation spécifique, ni à un destin irrévocable.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Traiter un sujet sur une période aussi récente pose des problèmes et parfois comporte des risques. Les événements étudiés sont d'actualité. Il est cependant difficile de contrôler toute l'information. Une partie reste obscure, surtout au niveau des relations d'État à État. La presse et les médias n'indiquent souvent que les phénomènes secondaires. Ensuite, la situation actuelle de l'Afrique centrale brouille la possibilité d'une perception objective.

La politique française en Afrique tient à une histoire commune, une exportation de sa culture, de sa langue et au maintien de relations étroites, intimes, voulues des deux côtés. L'Afrique centrale, le Gabon, le Congo Brazzaville surtout, considèrent la France comme un grand frère sur qui on peut compter en cas de difficultés. Chacun y trouve son compte. La multiplicité des instruments de coopération ne favorise pas une politique cohérente, coordonnée. Ils restent mal adaptés et rigides.

Aujourd'hui, il est inconcevable de poursuivre ce système, mais le divorce France-Afrique n'est pas pour demain. On essaiera probablement de faire du nouveau avec de l'ancien. Il faudra arriver à coordonner le niveau politique et le niveau exécutif, et éviter que ce qui est refusé par l'un soit accordé par l'autre. La Francophonie n'échappe pas à ces critiques.

Si les structures ont subi des réformes, le discours reste, quant à lui, figé dans le schéma des années 1960. L'héritage gaullien est assuré par tous les présidents. Cette continuité est remarquable. La politique française en Afrique centrale donne l'impression de naviguer le plus souvent à vue des événements, des circonstances et en fonction des intérêts.

Le discours congolais comme celui de la Francophonie, dénonçant l'un la « conspiration occidentale » et l'autre un « complot anglo-saxon », s'articule autour d'une

logique identique en trois temps. La glorification renvoie à un passé illustre : l'étonnante richesse du « scandale géologique » congolais et le rayonnement de la civilisation française. La victimisation concerne le présent. Dans le cas du Congo, elle est alimentée par le scepticisme de la communauté internationale à l'égard du nouveau régime, tandis que, dans le cas de la France, le rétrécissement du pré carré français en Afrique s'expliquerait par une volonté extérieure malveillante. Pour le Congo, comme pour la Francophonie, cette volonté est, de préférence, prêtée à une entité géographiquement éloignée. Ainsi, Paris assiste avec le décès de l'ancien président rwandais, Habyarimana, et l'éviction de Mobutu, à la disparition de ses « hommes » en Afrique centrale et ne peut l'interpréter qu'en termes d'opposition occidentale : Francophones contre Anglo-saxons. De même, Laurent-Désiré Kabila ne sut expliquer le manque d'empressement de la communauté internationale à lui venir en aide qu'en raison de la « concupiscence » des anciens colonisateurs francophones. La réconciliation renvoie au futur. Après que dans la seconde phase chacune des parties eût pu faire entendre ses griefs, la troisième étape conduit à la résolution du conflit. Elle correspond à la prise de conscience par le Congo et le monde francophone de ce que la situation antérieure leur était favorable et qu'il fallait oeuvrer en vue de son rétablissement, notamment par la réintégration du Congo dans la Francophonie.

Seule la politique militaire paraît plus structurée et obéir à des objectifs précis. Les interventions destinées en principe à assurer la stabilité de l'Afrique se sont faites ces dernières années beaucoup moins automatiquement que par le passé. La politique africaine de la France a été souvent pilotée par des hommes au fait des problèmes africains, mais qui n'ont pas pu prendre beaucoup d'initiatives dans un domaine considéré comme le domaine réservé au chef de l'État qui décide en dernier ressort.

Après avoir longtemps favorisé la recherche de la stabilité en Afrique, la France reconnaissait à la Baule que la stabilité en Afrique exigeait désormais le changement et des réformes. L'évolution politique des pays d'Afrique centrale est plus lente qu'on la souhaiterait et, sous l'empreinte superficielle d'une démocratie à l'occidentale, des freins

culturels demeurent, comme le démontrent les guerres ethniques et les fréquents coups d'État ou révolution de palais.

Cela ne décharge pas la France de ses responsabilités, puisqu'elle a en partie inspiré cette mutation forcée des modes de gouvernement, au moins dans ce qui fut la communauté française. Il faut qu'elle en assume les conséquences jusqu'au bout. Comme la Francophonie tient à l'Afrique et que la France se maintient toujours dans ce continent, les relations entre les deux vont probablement se consolider.

Cependant, la coopération peut-elle être perpétuée indéfiniment? Ne risque-t-elle pas d'être l'objet de contradictions face aux forces de changement (les chefs de gouvernement qui ne sont pas alignés sur le régime français), susceptibles de remettre en cause, à plus ou moins long terme, cette stabilité chèrement préservée? Le changement doit-il nécessairement être perçu comme déstabilisateur et source de désordre international? Là où le théoricien s'est tu, l'analyse ne peut que laisser le praticien ouvrir la marche. Il reviendra ainsi aux politiciens de proposer les changements qui s'imposent en matière de la coopération franco-africaine.

L.V. Thomas écrivait que « Le moins que l'on puisse dire est que nous sommes en présence d'une situation franchement paradoxale. Il est loisible en effet d'affirmer avec égale vérité que l'Afrique est sous-développée parce qu'elle est sous-industrialisée et que l'industrialisation (qui s'y produit) contribue à installer le sous-développement »¹⁷⁷. Il y a plus ou moins 30 ans maintenant que ces lignes ont été écrites. Nulle part elles n'ont été mieux vérifiées qu'au Zaïre. Le cas d'Inga peut être considéré comme autant d'accidents malheureux de parcours de ces dérapages industriels successifs en Afrique contrôlés. Pour plusieurs organisations des droits de l'homme, Joseph Kabila et son défunt père sont responsables du génocide des réfugiés rwandais (hutu puis tutsi). On peut accuser Kabila d'être dictateur. Démocrate, il ne l'est pas!

¹⁷⁷ Abdel-Malek, A., Spécificité et Théorie sociale, Paris, Anthopos 1976, p. 396.

Il est vrai que, pour l'opinion internationale, la tradition parlementaire démocratique est considérée comme une mesure par laquelle des nations et entités politiques sont évaluées. Elle est l'idéal pour des nations. Mais elle ne peut être toutefois mise en pratique que s'il y a des gens prêts à embrasser cette tradition et à s'engager à militer pour sa cause. Des discours de certaines oppositions et de la rébellion sur la pratique démocratique peuvent voiler la réalité politique congolaise. Combien existe-t-il de partis politiques à tendances ethniques, tribales ou « alimentaires », créés pour des raisons de cupidité? Ces partis politiques sont-ils vraiment démocratiques? La démocratisation du pays est un but primordial. Mais le premier pas à faire vers celle-ci doit être la promotion du dialogue pour la paix. Le peuple devrait être le lieu de tout dialogue visant à la démocratie. Cette démocratie de la nouvelle élite, excluant jusque-là la participation active de la majorité de la population n'est autre qu'un régime oligarchique. Sans un dialogue sincère dans un langage compréhensible entre diverses sociétés du pays, le Congo restera toujours une construction fragile au centre de l'Afrique.

Quarante-sept années après son indépendance, la République démocratique du Congo, ex-Zaïre, est au bord de l'abîme. Rien ne marche politiquement, économiquement, culturellement et moralement. Ici des sectes prophétisent aveuglément un meilleur temps proche; et là, des milliers vivent dans l'illusion de bâtir un beau pays dans la paix, comme il a été chanté sous le doux soleil du 30 juin 1960.

En quoi consiste la coopération France-Afrique? Quels sont les enjeux qui la motivent? Quels en sont les acteurs et les bénéficiaires? Quel est le processus de décision? Jusqu'où iront les nouvelles orientations françaises à propos de l'Afrique centrale? Une réponse est donnée à ces questions délicates. Une réflexion plus fondamentale est entamée à propos des interventions politiques, économiques et militaires françaises, et des enjeux qui sous-tendent la coopération France-Afrique. Enfin, cet état des lieux se conclut par l'esquisse de propositions pour une coopération politique, économique et militaire adaptée à la nouvelle situation géopolitique de l'Afrique centrale.

I - PUBLICATIONS OFFICIELLES

- BASSO, J. A., Les accords de coopération entre la France et les États africains francophones, leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines, 1960-1970, Paris, CNRS, 1992.
- CHIPMAN, J., « Les problèmes de sécurité en Afrique francophone », La Politique étrangère de la France, Paris, 1984.
- CHIRAC, J., « Discours devant les deux Chambres du Parlement congolais », Brazzaville, 18 juillet 1996.
- CHIRAC, J., 17^e session du Haut-Conseil de la Francophonie, La Politique étrangère de la France, mai-août 2001.
- D'ORNANO, P., Avis présenté au nom de la Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour l'année 1992 adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49 alinéa 3 de la constitution 95 et 104, T. III, coopération, Sénat document 95 et 104.
- GUEHENNO, J.-M., « Diplomatie culturelle : culture de France, culture d'Europe », La Politique étrangère de la France, IFRI, Paris, 1986.
- GUIDE économique des pays francophones, 6^e édition, « La coopération entre la France, l'Afrique noire d'expression française et Madagascar », La documentation française. « L'aide au Tiers-monde, Économie géographique », Bulletin mensuel publié par la C.N.D.F., no 10, juillet 1973, Les sommets francophones, nouvel instrument de mondialisation, développement et culture: La médiation francophone, Centre québécois des relations internationales au Québec, 1987.
- GUIRINGAUD, I., « La politique africaine de la France », La Politique étrangère de la France, Paris, 1982.
- MARCHAL, R., « La France en quête d'une politique africaine ? », La Politique étrangère de la France, IFRI, Paris, 4^e trimestre 1995.
- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT, Rapports d'activités 1990-1992, La direction de la santé et du développement social.
- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, La défense en chiffres, Paris, Services d'information et de relations publiques des armées, 1989.
- MONTFERRAND, B., « L'évolution des relations franco-africaines », La Politique étrangère de la France, Paris, 1988.

MONTFERRAND, B., « L'évolution des relations franco-africaines », La Politique étrangère de la France, IFRI, Paris, 4^e trimestre, 1985.

OCDE, Rapport annuel 1995, Bruxelles, 1996.

OGEDep, Rapport annuel 1981, Kinshasa 1982.

POSTEL VINAY, A., « Empire de l'affairisme sur les financements français », Le Monde : pour une nouvelle politique française à l'égard du Tiers-monde, La Politique étrangère de la France, no 3, 1990.

WILTZER, P.-A., « Bilan et perspective de la coopération internationale de la France », La Politique étrangère de la France, mai-août 2003.

WILTZER, P.-A., « Visite au Gabon », La Politique étrangère de la France, septembre 2001.

Zaïre : Current Economic Situation and Constraints, The World Bank, Washington, D.C., May 1980.

II - OUVRAGES

- ABDEL-MALEK, A. Spécificité et théorie sociale, Paris, Anthropos, 1977.
- ADAMO, N. et AFISE, D., Le renouveau démocratique au Bénin, Paris, L'Harmattan, 1995.
- ADDA, J. et SMOUTS, M.-C., La France face au Sud, le miroir brisé, Paris, Karthala, 1980.
- AGERON, C.R., L'Afrique noire française : l'heure des indépendances, Paris, CNRS, 1992.
- AGERON, C.R., La décolonisation française, Paris, Armand Colin, 1994.
- AGERON, C.R., France coloniale ou parti colonial, Paris, PUF, 1978.
- AURILLAC, M., L'Afrique à cœur, Paris, Berger-Levrault, 1987.
- BACH, D.G., « Afrique, le monde du présent », Encyclopédia Universalis, Paris, 1994.
- BALANCIE, J.-M. et DE LA GRANGE, A., Monde rebelle, Paris, Michalon, 1999.
- BANGOURA, D., Les armées africaines : 1960-1990, Paris, CHEAM, 1992.
- BANOCK, M., Le processus de démocratisation en Afrique, le cas camerounais, Paris, L'Harmattan, 1992.
- BASSO, J. A., L'Afrique noire française, l'heure des indépendances, Paris, CNRS, 1992.
- BAYART, J.-F., L'État en Afrique, Paris, Fayard, 1989.
- BAYART, J.-F., La politique africaine de François Mitterrand, Paris, Karthala, 1984.
- BEAUD, M. et DE BERNIS, M., La France et le tiers-monde, Grenoble, PUG, 1979.
- BENCHENANE, M., Les armées africaines, Paris, Publisud, 1983.
- BENOIT, J.-P., Indispensable Afrique, Paris, Berger-Levrault, 1986.
- BENOT, Y., Idéologies des indépendances africaines, Paris, Petite Collection Maspéro, 1969 et 1972.
- BENOT, Y., Indépendances africaines : Idéologies et réalités, Paris, Petite Collection Maspéro, 1975.

- BENOT, Y., Qu'est-ce que le développement ? Paris, Petite Collection Maspéro, 1973.
- BIARNES, P., L'Afrique aux Africains, 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone, Paris, Armand Colin, 1980.
- BIARNES, P., Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand, Paris, Armand Colin, 1987.
- BONGO, O., Le dialogue des nations : L'Afrique dans le nouvel ordre politique et économique mondial, Libreville, Multipresse-Gabon, 1978.
- BOULAGIE, F. et EBOUSSI, F., Christianisme sans fétiche : révélation et domination, Paris, Présence africaine, 1981.
- BOULAGIE, F. et EBOUSSI, F., La crise du muntu authenticité africaine et philosophie, Paris, Présence africaine, 1977.
- BRAECKMAN, C., Terreur africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre : Les racines de la violence, Paris, Fayard, 1996.
- BRUNEL, S., Asie-Afrique : Greniers vides, greniers pleins, Paris, Economica, 1986.
- BRUNEL, S., Ceux qui vont mourir de faim, Paris, Seuil, 1997.
- BRUNEL, S., La coopération nord-sud, Paris, PUF, 1997.
- BRUNEL, S., Le gaspillage de l'aide publique, Paris, Seuil, 1993.
- BRUNEL, S., Le sous-développement, Paris, PUF, 1996.
- BRUNEL, S., Le Sud dans la nouvelle économie mondiale, Paris, PUF, 1995.
- BRUNEL, S., Tiers-monde : controverse et réalités, Paris, Fondation Liberté sans frontière, 1987.
- BUKASSA, M. et TSHINYEMBWE, M., L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense, Paris, Présence africaine, 1989.
- CASTERAN, C. et LANGELIER, J.-P., L'Afrique déboussolée, Paris, Plon, 1978.
- CHAIGNEAU, P., La nouvelle donnée stratégique, Paris, Berger-Levreault, 1993.
- CHAIGNEAU, P., La politique de la France en Afrique, Paris, CHEAM, 1984.

- CHALIAND, G., L'enjeu africain, stratégies des puissances, Paris, Seuil, 1980.
- CHAROLLAIS, F. et DE RIBES, J., Le défi de l'Outre-Mer : l'action extérieure dans la défense de la France, V^e république et défense de l'Afrique, Paris, Bosquet, 1986.
- CHEICK OUMAR, Le défi démocratique au Mali, Paris, L'Harmattan, 1996.
- CHESNAIS, J.-C., La revanche du Tiers-monde, Paris, Robert Laffont, 1987.
- CHIPMAN, J., French Power in Africa, Oxford, Basil Blackwell, 1989.
- CHRÉTIEN, J.-P., Burundi, l'histoire retrouvée, Paris, Karthala, 1993.
- CLAPMAN, C., Africa and the international system, Londres, Cambridge University Press, 1995.
- COHEN, S., Les conseillers du Président : De Charles de Gaulle à Valéry G. d'Estaing, Paris, PUF, 1980.
- COHEN, S. et SMOUTS., M.-C., La politique extérieure de Valéry Giscard D'Estaing, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985.
- CORNEVIN, R., Histoire des peuples de l'Afrique noire, Paris, Présence africaine, 1963.
- CORNEVIN, R., Le Zaïre : ex Congo-Kinshasa, Paris, PUF, 1977.
- COT, J.-P., À l'épreuve du pouvoir, le tiers-mondisme, pourquoi faire ? Paris, Seuil, 1984.
- COULON, C., Les Afriques politiques, Paris, La Découverte, 1991.
- COULON, C., Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire, Paris, Karthala, 1983.
- COULON, C., Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire, Paris, Karthala, 1988.
- DABEZZIES, P., L'armée et le pouvoir dans le Tiers-monde, Paris, Berger-Levrault, 1978.
- DECRAENE, P., Vieille Afrique, jeunes nations : le continent noir au seuil de la troisième décennie des indépendances, Paris, PUF, 1982.
- DELAUNEY, M., De la casquette à la jaquette, ou de l'administration coloniale à la diplomatie africaine, Paris, Pensée universitaire, 1982.
- DIKONDA WA LUMANISHA, Massacrer pour gouverner, Kinshasa, Presses universitaires de Kinshasa, 1985.

- DJERMAKOYE, I., « Les Nations Unies au service de l'Afrique », dans Organisation de l'unité africaine, Quelle Afrique en l'an 2000? Genève, Institut international d'études sociales, 1979.
- DOMERGUE-CLOAREC, D., La France et l'Afrique après les indépendances, Paris, Sedes, 1994.
- DUMONT, R., Démocratie pour l'Afrique, La longue marche de l'Afrique noire vers la liberté, Paris, Seuil, 1991.
- DUMONT, R., La France contre l'Afrique, Paris, Tricontinental, no 1, 1981.
- DUMONT, R., L'impérialisme français et le sous-développement africain, Paris, Petite Collection Maspéro, 1981.
- DUMONT, R. et MOTTIN, M.-F., L'Afrique étranglée, Zambie, Tanzanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Paris, Seuil, 1980.
- DUMOULIN, A., La France militaire et l'Afrique, coopération et interventions : un état des lieux, Bruxelles, GRIP, 1997.
- DUROSELLE, J.B. et MEYRAT, J., Les nouveaux États dans les relations internationales, Paris, Armand Colin, 1962.
- DUROSELLE, J.B. et MEYRAT, J., Politiques nationales envers les jeunes États, Paris, Armand Colin, 1964.
- ETOUNGA-MANGUELLE, D., L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme culturel, Ivry, Éditions Nouvelles du Sud, 1991.
- FALIGOT, R. et KROP, P., Les services secrets français, 1944-1984, Paris, Seuil, 1985.
- FALIGOT, R. et KROP, P., Services secrets en Afrique, Paris, Le Sycomore, 1982.
- FOTTORJNO, É., GUILLEMIN, C. et ORSENA, E., Besoin d'Afrique, Paris, Fayard, 1992.
- FOURE, A., Au-delà du sanctuaire, Paris, Economica, 1986.
- FREUD, C., Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement, Paris, Karthala, 1988.
- GHALI, Boutros-Boutros, Les conflits des frontières en Afrique, Paris, Éditions techniques et économiques, 1973.

- GAZIBO, M., Les paradoxes de la démocratisation en Afrique, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005.
- GLASER, A. et SMITH, S., L'Afrique sans Africains, Le rêve blanc du continent noir, Paris, Stock, 1994.
- GLASER, A. et SMITH, S., Comment la France a perdu l'Afrique, Paris, Hachette, 2006.
- GONIDEC, P.F., Relations internationales, Paris, Éd. Montchrestien, 1974.
- GROSSER, A., La politique extérieure de la V^e République, Paris, Seuil, 1965.
- GUILLOU, M., Une politique africaine pour la France, Paris, Collection club 89, Albatros, 1985.
- HAMON, I., Le rôle extra-militaire de l'armée dans le Tiers-monde, Paris, PUF, 1966.
- HEISBOURG, F., Les volontaires de l'an 2000. Pour une nouvelle politique de défense, Paris, Balland, 1996.
- JOBARD, C., Conditions et perspectives d'une aide militaire à l'Afrique francophone, Paris, CHEAM, 1961.
- JOUBERT, J.-L., Francophonie, Paris, Encyclopédie universelle, 1980.
- JOUVE, E., L'Afrique, enjeu mondial : le Rôle de la France, Paris, Tricontinental, 1981.
- KAMITATU, M., Zaïre : Le pouvoir à la portée du peuple, Paris, L'Harmattan, 1979.
- KAMGANG, H., Au-delà de la conférence nationale pour les États-Unis d'Afrique, Paris, L'Harmattan, 1993.
- KI-ZERBO, J., Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain, 2^e Édition, Paris, Hatier, 1981.
- KODJO EDEM, Et demain l'Afrique, Paris, Stock, 1985.
- KODJO EDEM, L'Occident : du déclin au défi, Paris, Stock, 1988.
- LATOUCHE, S., La planète des naufragés, Paris, La Découverte, 1991.
- LISEMBE, E., Réflexion sans haine : L'Afrique s'interroge, Paris, Académie des sciences d'Outre-mer, 1981.
- LOUIS, F., Les institutions internationales, faire le point, Paris, Classique Hachette, 1975.

- LUKUSA DIABONDO, Financement extérieur d'origine publique au Zaïre, Kinshasa, UNAZA, 1975.
- MAGNARD, F. et TENZER, N., La crise africaine : Quelle politique de coopération pour la France ? Paris, PUF, 1988.
- MATHO-NGOMA, ETHO, B., L'impact des fluctuations cycliques des prix internationaux des produits primaires sur les politiques commerciales et combinaires des pays sous-développés : Le cas de la république du Zaïre, Paris, Présence africaine, 1972.
- MATOKO, É., L'Afrique par les Africains : utopie ou révolution ? Paris, L'Harmattan, 1996.
- M'BOKOLO, E., Le continent convoité, Paris, Études vivantes, 1980.
- M'BONIMPA, M., Idéologie de l'indépendance africaine, Paris, L'Harmattan, 1989.
- MEHEDI-BA, Ruanda, un génocide français, Paris, Dogorno, 1994.
- MENDE, T., De l'aide à la recolonisation : les leçons d'un échec, Paris, Seuil, 1972.
- MENDE, T., Regards sur l'histoire de demain, Paris, Seuil, 1981.
- MENDES, P., France et le rôle de la France dans le monde, Grenoble, PUG, 1991.
- MENGA, G., Congo : La transition escamotée, Paris, L'Harmattan, 1993.
- MICHAÏLOF, S., La France et l'Afrique, vade-mecum pour un nouveau voyage, Paris, Karthala, 1993.
- MIGNOT, G. et al., Les pays les plus pauvres : Quelle coopération pour quel développement ? Paris, Institut français des relations internationales, 1981.
- MITTERRAND, F., Réflexion sur la politique extérieure de la France, Paris, Fayard, 1986.
- MONGO, B., La France contre l'Afrique, Paris, La Découverte, 1993.
- MOUKOKO, P., Cameroun/Cameroun, la transition dans l'impasse, Paris, L'Harmattan, 1992.
- MUTEBA T., Zaïre, combat pour la deuxième indépendance, Paris, L'Harmattan, 1985.
- MUDIMBE, V., La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier, Paris, Berger-Levrault, 1980.

- NGANDJEU, L'Afrique contre son indépendance économique, Paris, L'Harmattan, 1998.
- NIEMEGERES, M., Les trois défis du Burundi : décolonisation, démocratie, déchirure, Paris, L'Harmattan, 1995.
- NOUILLE-DE-GORGE, B., La politique française de coopération avec les États africains et malgaches au sud du Sahara, 1958-1978, Bordeaux, I.E.P. CEAN, 1982.
- OTABELLE, E., Misère et grandeur de la démocratie au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1987.
- OYONO, D., Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960. Paris, L'Harmattan, 1990.
- POMONTI, J.-C., L'Afrique trahie, Paris, Hachette, 1979.
- RUFFIN, J.-C., Économies de guerre, Paris, Hachette, 1996.
- SCHNEIDER, B., L'Afrique face à ses priorités, Paris, Economica, 1987.
- SENGHOR, L.-S., Liberté, Paris, Seuil, 1964-1993.
- SORMAN, G., La nouvelle richesse des nations, Paris, Fayard, 1987.
- STRANCHEY, J., La fin de l'impérialisme, Paris, Robert Laffont, 1961.
- SURET, C.J., Afrique et capitaux, Paris, L'Arbre verdoyant, 1987.
- SYLLA, D. S., Bilan et Perspectives de la Coopération eurafricaine, Paris, Club de Dakar, 1978.
- TÊTU, M., La Francophonie : histoire, problématique, perspective, Montréal, Guérin universitaire, 1992.
- THÉODORE, T., The role of French corporations in Mobutu's grandiose development, Boston University, 1988.
- VIDROVITCH-COQUERY, C., Sociétés paysannes du Tiers-monde, Paris, L'Harmattan.
- WAUTHIER, C., L'Afrique des Africains, Paris, Seuil, 1972.
- WAUTHIER, C., Quatre présidents et l'Afrique : De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing et Mitterrand, Paris, Seuil, 1995.
- WHITAKER, J.S., Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu, Paris, Karthala, 1981.

WILLAME, J.C., L'ONU au Ruanda (1993-1995), la communauté internationale à l'épreuve d'un génocide, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.

YUMBU, D., Droits et libertés, facteurs de démocratie concrète à l'aube de la 3^e République, Kinshasa, Dekantor, 1990.

ZIEGLER, J., Main basse sur l'Afrique, Paris, Seuil, 1980.

III - CHAPITRES

- BRAECKMAN, C., « La restauration autoritaire » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, pp. 77-81.
- BRAUMAN, R., « Les complicités du génocide du Rwanda » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, pp. 137-142.
- BRUNEL, S., « Les dévoiements de l'aide publique » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995.
- COURTOUX, S., « Le génocide rwandais » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, p. 113.
- MÉDARD, J.F., « L'aide publique » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, p. 78.
- MÉDARD, J.F. et F.-X. Verschave, « La restauration autoritaire : alliances indignes avec les dictatures au Soudan, Togo, Zaïre » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, pp. 53-101.
- ROSENBLUM, P., « La restauration autoritaire » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, pp. 89-93.
- SMITH, S., « L'Afrique sans Africains » dans L'Afrique à Biarritz, Paris, Karthala, 1995, p. 39.
- STENGERS, J., « La Belgique et le Congo, politique coloniale et décolonisation », in Histoire de la Belgique contemporaine, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1974, pp. 390-392.
- VERHAEGEN, B., « Impérialisme technologique et bourgeoisie nationale au Zaïre » in COQUERY-VIDROVITCH, C., Connaissance du Tiers-monde, Paris, Union générale d'édition, 1978, pp. 347-349.

IV – ARTICLES DE PÉRIODIQUES

- BACH, D., « La France en Afrique sud-saharienne : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques » in S. Cohen et M.C. Smouts, La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, pp. 287-288..
- BATSCH, C., « L'Afrique noire plus proche que jamais », Cosmopolitique, no 5, Paris, décembre 1987, p. 68.
- BAYART, J.F., « Bis repetita : La politique africaine de François Mitterrand de 1989 à 1995 », CERI (Paris), 1997, p. 28.
- BAYART, J.F., « France-Afrique : aider moins pour aider mieux » Politique internationale, no 56, Paris, été 1992, pp. 141-147.
- BILOA, M.-R., « Le maintien de relations aussi bonnes que possible avec les quatre États voisins est une impérieuse nécessité », Jeune Afrique, 2 avril 1990, p. 40.
- BLUMENTHAL, E., « Zaïre : rapport sur la crédibilité financière internationale », dans La Revue Nouvelle, Bruxelles, novembre 1982, p. 377.
- CHEYSSON, C., « La France contre l'Afrique », Paris, Tricontinental, 1981, p. 79.
- COT, J.-P., « Perspectives nouvelles de la coopération et du développement », Monde et cultures, tome XLII, 3, 1985, pp. 463-478.
- DEBAY, S., « Djibouti », Air fan, no 203, Paris, octobre 1995, p. 32.
- Discours du Chef de l'État, 30 juin 1997, in Agence congolaise de Presse, 20 septembre 1997, pp. 2-5.
- FRANCHON, A. « De Zaïre, Paris et Washington : la dialectique du client et du parrain », Le Monde, 19 mai 1997, pp. 12-13.
- GESLIN, J.-D., « R.D. Congé d'État de non-droit », Jeune Afrique, no 1967, 22-28 septembre 1998, p. 10.
- GODEFRAIN, J., « Afro-optimisme », Le Monde, 16 novembre 1996, p. 15.
- HESSEL, S., « Interview », Jeune Afrique, 11 juin 1990, p. 23.
- HUGOZ PÉRONCEL, J.-P., « Le sommet de la Francophonie à Maurice. Les querelles des pays du Nord exaspèrent ceux du Sud », Le Monde, 18 octobre 1993, p. 4.

- HULIARAS, A.C., « The Anglo-Saxon Conspiracy : the French Perception of the Great Lakes Crisis », The Journal of Modern African Studies, vol. 36, no 4, 1998, p. 604.
- JACOT, M., « Le Canada opposé au sommet de Kinshasa », Le Monde, 10 janvier 1991, p. 6.
- JEAN, D., « Avec le temps », Grasset, cité par Kengo Wandondo, in entrevue, Le Potentiel, Kinshasa, 30 mai 2002, pp. 1-5.
- JEANNENEY, J.-M., « La politique de la coopération avec les pays en voie de développement, pourquoi? Comment? », La Documentation française, numéro spécial, no 1201, 1964, p. 28.
- JOSSELIN, C., « Déclaration », Le Monde, 13 juin 1997, p. 4.
- KAHN, J.-F., « Qui aide qui? » L'Express, 17-23 janvier 1972, p. 44.
- Le Débat stratégique, « Éditorial », no 31, CIRPES, Paris, mars 1997, p. 2.
- MARSHESIN, P., « Mitterrand l'Africain », Politique africaine, no 58, Paris, juin 1995, p. 7.
- MFUMU MPANDA, « La normalisation belgo-zaïroise » in La revue nouvelle, no 12, 1984, pp. 1-10.
- NDOUTOUM, J. de D., « L'Europe et nous, mode d'emploi ». Le Nouvel Afrique-Asie, no 99, décembre 1997, p. 24.
- NGUEMA, J., « La démocratie traditionnelle et le développement », Afrique 2000, no 1, juillet-août-septembre, 1992.
- NOUTCHANG, L., « Quelle importance a l'Afrique pour la France ? » Perspectives stratégiques, no 26, Paris, 1996, p. 3.
- NSAMBIMANA, A., « Le cas du Rwanda », URA-CNRS, no 363, Tiers-monde/Afrique, 1992, p. 87.
- PATHE, D., « La démocratie traditionnelle » Présence africaine, no 97-100, Paris, 1976.
- PETITEVILLE, F., Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : clientélisme, Études internationales, Vol. XXVII, Québec, septembre 1996, p. 574.
- SABOURIN, D., Le Devoir, 1^{er} août 1987, p. 1.

- SENGHOR, L. S., « L'Afrique et le nouvel ordre économique mondial », Revue française d'études politiques africaines, août 1976, pp. 80-90.
- SOUDAN, F., « La contagion Kaki », Jeune Afrique, février 1996, p. 19.
- SUBTIL, M.P., « Les relations entre Paris et Kinshasa. Mobutu ou le chaos? » Le Monde, 4 octobre 1991, p. 12.
- TSHINYEMBE, M., « La France et la défense de l'Afrique », Afrique défense, 1988, pp. 50-58.
- TSHITAMBAL T, MULANYA, A., « L'individu face à la société et à la démocratie en Afrique noire traditionnelle », Zaire-Afrique no 272, février 1992, p. 20.
- TREAN, C., « Le rôle du nouveau secrétaire général à la Francophonie reste vivement contesté », Le Monde, 18 novembre 1997, p. 4.
- VERHAEGEN, B., « Les safaris technologiques du Zaïre 1970-1980 » Politique africaine, no 18, juin 1985, pp. 80-81.
- VIVIEN, A., « La rénovation de la coopération française », La Documentation française, 1991, p. 8.
- WARREN, C. « Discours d'Addis-Abeba, OUA, 10 octobre 1996 », Jeune Afrique, no 1869, Paris, 30 octobre, 5 novembre 1996, p. 33.
- YAKEMTCHOUK, R., La coopération militaire de l'Afrique noire avec les puissances. I. « La France », Afrique contemporaine, 127, (juillet-août-septembre), 1983, pp. 3-18.

V -THÈSES

BALUKI, A., Les investissements belges en République du Zaïre, UNAZA, Campus de Kinshasa, juillet 1972.

CHAIGNEAU, P., Problématique militaire des anciennes colonies africaines et malgaches, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris I, 1983.

GUILLEMIN, J.I., Coopération et intervention. La politique militaire de la France en Afrique noire francophone et Madagascar, Thèse de droit, Université de Nice, 1974.

VI - JOURNAUX ET REVUES

Afrique-Tribune, novembre 1987 et novembre-décembre 1997

Agence Congolaise de Presse, Kinshasa, 20 septembre 1997

Agence France-Presse, 18, 19 mars 1998

Figaro Paris, 12, 13, 14 et 15 janvier 1998

Jeune Afrique, mars 1979; octobre 1981 et novembre 1981

L'Année Politique, 1964

L'Événement du Jeudi, juin 1990

L'Express, 17-23 janvier 1972

Le Canard Enchaîné, mai 1990 et 12 août 1998

Le Devoir, août 1987

Le Monde, juillet 1981 et juin 1997

Le Monde Diplomatique, août 1981 et octobre 1981

Le Nouvel Afrique – Asie, mars 1997; décembre 1997 et février 1998

Le Point, janvier 1977; octobre 1996 et novembre 1997

Le Potentiel, 30 mai 2002

Le Soir, 20 mai 1997

New York Times, 2 mai 1997

News (Arusha), 5 juillet 1999

Zaire – Afrique, novembre 1987; décembre 1992 et février 1993

VII - AUTRES

GHALI, Boutros-Boutros. Radio-Canada, Moncton, 3 septembre 1999.

KAPEND, M., « Quel sens donner aux élections dans un pays dominé? » Conférence de Montréal, 21 octobre 2006.

LAZARD FRÈRES, LEHMAN BROTHERS, KUHN, LOEB & CO ET S.G. WARBURG, « The Republic of Zaïre : Recent Economic and Financial Development », juin 1982.

MONTVALON, R., « Entre l'Afrique et l'Europe, quels ponts demain ? » dans Civilisation noire et église catholique, Colloque organisé par la Société africaine de culture à Abidjan, Paris, Présence africaine, 1977.

TOLBERT, W.R., « Discours d'ouverture du colloque de Monrovia sur les perspectives de développement de l'Afrique à l'horizon 2000 », dans Organisation de l'unité africaine, Quelle Afrique en l'an 2000? Genève, IIES, 1979.

TOTAL FINA ELF, Rapport annuel 2000, p. 22.

ANNEXES

LES ÉTATS DU CONTINENT AFRICAIN

	CAPITALE EN MILLIONS	POPULATION EN DOLLARS	PIB PAR HABITANT EN KM'	SUPERFICIE	NATURE DE L'ÉTAT ET TYPE DE RÉGIME
AFRIQUE DU SUD	Pretoria	44,4 (2004)	11 639 (2001)	1 219 090	République, régime présidentiel
ALGÉRIE	Alger	31,3 (2002)	1 630 (2001)	2 381 741	République, régime démocratique et populaire, régime prés
ANGOLA	Luanda	10,8 (2003)	2 040 (2002)	1 246 700	République
BÉNIN	Porto Novo	7,2 (2004)	980 (2001)	112 622	République, régime démocratique parlementaire
BOTSWANA	Gaborone	1,8 (2004)	7 820 (2003)	581 730	République, régime présidentiel
BURKINA FASO	Ouagadougou	13,2 (2003)	1 120 (2002)	274 200	République, régime démocratique et populaire, régime prési
BURUNDI	Bujumbura	7,3 (2004)	690 (2001)	27 834	République, régime présidentiel
CAMEROUN	Yaoundé	15,9 (2003)	820 (2002)	475 442	République, régime présidentiel
CAP-VERT	Praia	0,5 (2004)	5 570 (2001)	4 033	République, régime démocratique parlementaire
CENTRAFRIQUE	Bangui	3,7 (2003)	320 (2002)	622 984	République, régime présidentiel
COMORES	Moroni	0,7 (2004)	1 870 (2001)	1 862	République fédérale, régime présidentiel
CONGO-BRAZZAVILLE	Brazzaville	3,2 (2002)	700 (2001)	341 999	République, régime présidentiel
CÔTE D'IVOIRE	Yamoussoukro	16,9 (2004)	700 (2001)	322 461	République, régime présidentiel
DJIBOUTI	Djibouti	0,8 (2004)	2 370 (2001)	23 200	République, régime présidentiel autoritaire
ÉGYPTE	Le Caire	74,7 (2003)	1 140 (2002)	995 450	République, régime présidentiel
ÉRYTHRÉE	Asmara	4,4 (2004)	1030 (2001)	117 600	République
ÉTHIOPIE	Addis-Abeba	66,6 (2003)	100 (2001)	1 127 127	République, régime présidentiel
GABON	Libreville	1,4 (2004)	5 990 (2001)	267 667	République, régime présidentiel
GAMBIE	Banjul	1,5 (2004)	2 050 (2001)	11 295	République, régime démocratique parlementaire
GHANA	Accra	20,5 (2003)	290 (2001)	238 538	République, régime présidentiel
GUINÉE	Conakry	9,2 (2004)	1 960 (2001)	245 857	République, régime présidentiel militaire
GUINÉE-BISSAU	Bissau	1,4 (2004)	970 (2001)	36 125	République, régime présidentiel
GUINÉE ÉQUATORIALE	Malabo	0,5 (2004)	5 600 (2000)	28 051	République, régime présidentiel
ÎLE MAURICE	Port-Louis	1,2 (2004)	9 860 (2001)	2 040	République, régime parlementaire
KENYA	Nairobi	32 (2004)	980 (2001)	581 787	République, régime présidentiel
LESOTHO	Maseru	2,3 (2004)	2 420 (2003)	30 355	Royaume, monarchie constitutionnelle
LIBERIA	Monrovia	3,3 (2003)	260 (1999)	111 370	République, régime présidentiel
LIBYE	Tripoli	5,6 (2004)	7 450 (2002)	1 759 540	Régime militaire
MADAGASCAR	Antananarivo	17,5 (2004)	830 (2001)	587 041	République, régime présidentiel
MALAWI	Lilongwe	11,9 (2004)	570 (2001)	118 484	République, régime présidentiel
MALI	Bamako	12 (2004)	860 (2003)	1 240 198	République, régime présidentiel
MAROC (sans le Sahara occidental)	Rabat	32,2 (2004)	3 600 (2001)	458 730	Royaume, monarchie constitutionnelle
MAURITANIE	Nouakchott	2,9 (2003)	350 (2001)	1 090 700	République, régime présidentiel militaire
MOZAMBIQUE	Maputo	18,5 (2003)	210 (2001)	799 380	République, régime présidentiel
NAMIBIE	Windhoek	1,9 (2003)	1 960 (2001)	824 268	République, régime présidentiel
NIGER	Niamey	11,4 (2004)	890 (2001)	1 267 000	République, régime présidentiel
NIGERIA	Abuja	129 (2005)	360 (2002)	923 768	République, régime présidentiel militaire
OUGANDA	Kampala	25,6 (2003)	280 (2001)	241 548	République, régime présidentiel
RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	Kinshasa	58,3 (2004)	680 (2001)	2 344 798	République, régime présidentiel transitoire
RWANDA	Kigali	8,5 (2004)	1 250 (2001)	26 338	République, régime présidentiel
SAHARA OCCIDENTAL	El Aioun	0,3 (2004)		266 000	Territoire sous contrôle non reconnu par le Maroc
SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Sao Tome	0,2 (2003)	280 (2001)	1 001	République démocratique, régime présidentiel
SÉNÉGAL	Dakar	10,6 (2003)	480 (2001)	196 722	République, régime présidentiel
SEYCHELLES	Victoria	0,08 (2004)	10 620 (2002)	455	République, régime présidentiel
SIERRA LEONE	Freetown	5,9 (2004)	470 (2001)	71 740	République, régime présidentiel
SOMALIE	Mogadiscio	8,3 (2004)	448 (2001)	637 657	Régime présidentiel
SOUDAN	Karthoum	38,1 (2003)	330 (2001)	2 505 810	République
SWAZILAND	Mbobane	1,2 (2004)	4 330 (2001)	17 365	Monarchie parlementaire
TANZANIE	Dodoma	34,6 (2002)	270 (2001)	945 037	République, régime présidentiel
TCHAD	N'Djamena	9,5 (2004)	1 070 (2001)	1 284 200	République, régime présidentiel
TOGO	Lomé	5,4 (2003)	270 (1999)	56 785	République, régime présidentiel
TUNISIE	Tunis	9,9 (2003)	2 356 (2002)	163 610	République, régime présidentiel
ZAMBIE	Lusaka	10,5 (2004)	780 (2001)	752 610	République, régime présidentiel
ZIMBABWE	Harare	12,6 (2003)	480 (2001)	390 784	République, régime présidentiel

S. Smith, Atlas de l'Afrique, un continent jeune, révolte marxiste

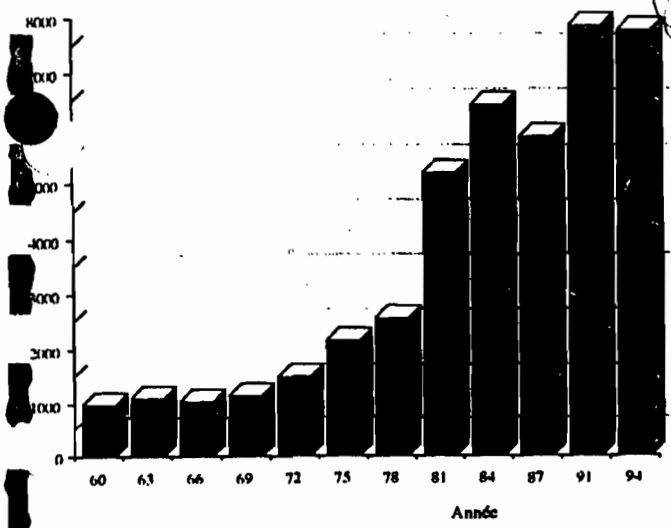


Fig. 1: Budget de la coopération (en MF)

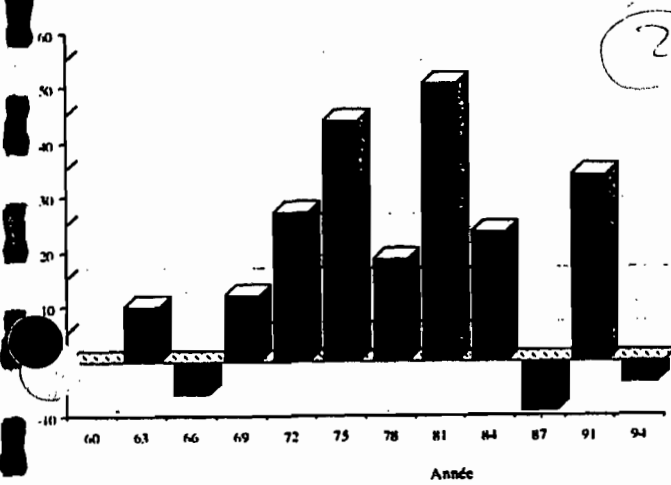


Fig. 2: Variation du budget de la coopération (en %)

Années	Budget	Evolution en %	Années	Budget	Evolution en %
1960	1 004		1981	5 213	50,6
1963	1 117	10,1	1984	6 447	23,6
1966	1 051	- 5,9	1987	5 860	- 9,1
1969	1 180	+ 12,2	1991	7 864	+ 34,3
1972	1 503	27,3	1992	8 164	+ 3,8
1975	2 163	+ 43,9	1993	8 064	- 0,9
1978	2 571	+ 18,8	1994	7 764	- 3,7
			1991-1994		- 1,27

Evolution du budget de la coopération (en millions de Francs).

Année	AMT	Aide directe	Formation	Total
1966	76	39	7	122
1970	93,5	36,7	6	136,2
1974	137	73	16	226
1978	204	133	42	380
1982	316	248,8	95,3	660,1
1986	426,6	249	133,5	799,7
1992	791,1	238*	124,3	915,5
1994	520,3	200,7	99	820

* En réalité 228 millions car 12 millions ont été imputés sur la réserve du ministre.

Evolution du budget de la coopération militaire (en millions de F).

Années	Nombre	Années	Nombre
1964	2 577	1980	1 775
1966	1 557	1982	1 772
1968	1 373	1984	1 995
1970	1 362	1986	1 926
1972	1 562	1988	-
1974	1 186	1990	907*
1976	586	1992	877
1978	1 250	1993	782

* Au 1er juillet 1991. Effectif réel 848.

Evolution des assistants militaires.

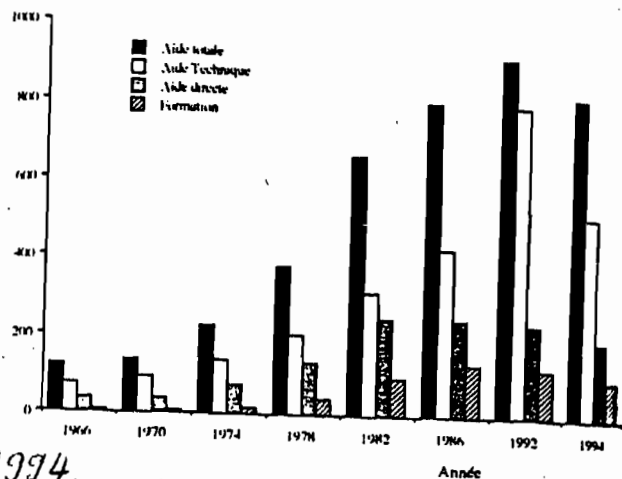


Fig. 3: Budget de la coopération militaire (en MF)

Domergue, La France et l'Afrique
 après les Indépendances, Paris, Sedes, 1994,
 P. 330, 331, 334 et 339

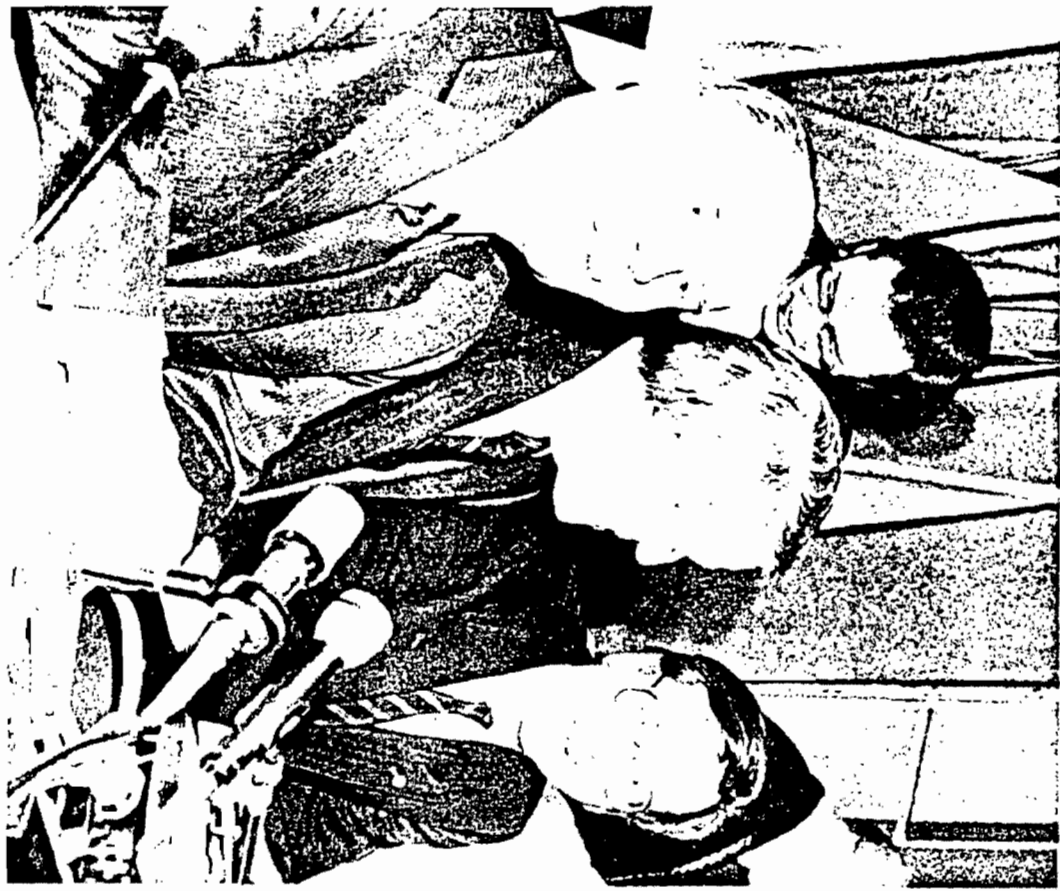


Les chefs d'État et de gouvernement au Premier Sommet de Paris, en février 1986.






Conférence de presse après le Sommet de Paris. De gauche à droite, M. Hassan Gouled Aptidon, président de Djibouti, M. Abdou Diouf, président du Sénégal, le maréchal Mobutu Sese Seko, président du Zaïre, M. François Mitterrand, président de la France, M. Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, M. Robert Bourassa, Premier ministre du Québec, M. Moussa Traoré, président du Mali, M. Didier Ratsiraka, président de Madagascar. Au deuxième rang, l'ambassadeur Jacques Leprette, organisateur du Sommet.

La satisfaction se lit sur les visages à l'issue du Premier Sommet.



Les chefs d'État et de gouvernement au Deuxième Sommet francophone, Québec, 2-4 septembre 1987

Les pays francophones dans le monde

	États membres
	États associés
	Observateurs

* L'Algérie ne participe pas aux instances de la francophonie.

